

Saint-Valentin

Au cœur du temps



Saint-Valentin

Au cœur du temps

Recherche et rédaction

Denis Gravel

Collaboration à la rédaction

Hélène Lafortune





Source : Léo Lafontaine
Photo page couverture :
Église de Saint-Valentin.
Photo prise en 1963.



Source : Archiv-Histo
Photo page couverture :
Détail de *L'Immaculée Conception*, 1635.
Anonyme.
Huile sur toile, 504 x 330 cm,
Convento de las Agustinas recoletas,
Salamanca, Espagne.

Société de recherche historique
Archiv-Histo Inc.



535, rue Viger Est

Cas postale : 45 501 succursale Sault-au-Récollet

Montréal (Québec) H2B 3C9

Téléphone : (514) 625-5791

Courriel : archiv.histo@gmail.com

Site Internet : Archiv-Histo.com

© Tous droits réservés

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2007
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-920480-97-9

Tous droits réservés pour tous les pays. Il est strictement interdit de reproduire quelque partie que ce soit de cet ouvrage par quelque moyen que ce soit : électronique, mécanique, photocopie, microfilm ou enregistrement sans l'autorisation de l'éditeur et de l'auteur. Archiv-Histo décline toute responsabilité relativement à toute altération ou mauvaise interprétation des faits rapportés dans ce volume et s'excuse à l'avance de toutes erreurs ou omissions dans l'élaboration et la présentation de cet ouvrage.



Message d'Yvon Landry

Maire de Saint-Valentin

C'est un grand honneur pour moi et une joie que de souligner le 175^e anniversaire de la paroisse de Saint-Valentin par la publication de cet album, fruit d'une recherche en histoire qui retrace l'évolution de notre communauté.

C'est grâce à nos ancêtres, à leur esprit de collaboration et à leur entraide que le village de Saint-Valentin a pris naissance il y a 175 ans. Depuis ce temps, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, tout comme beaucoup de sueurs sur le front et les bras de nos pionniers. D'hier à aujourd'hui, les paroissiennes et paroissiens ont travaillé à ce que la paroisse devienne ce qu'elle est aujourd'hui.

Il faut aussi souligner que Saint-Valentin est le village de l'amour, jumelé avec Sakuto Cho au Japon. Un lien d'amitié profonde unit les deux peuples.

J'espère que cet album permettra à toutes et à tous de retrouver une partie de leur histoire et fera jaillir en eux ce sentiment de fierté d'être une « valentine » et un « valentin ».

Yvon Landry

Maire



ASSEMBLÉE NATIONALE

Message d'André Chenail

Député de la circonscription de Huntingdon

Chères amies,

Chers amis,

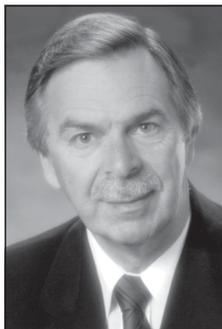
Au nom de tous les citoyens et citoyennes de la circonscription de Huntingdon, je vous souhaite un très joyeux 175^e anniversaire municipal.

Un tel anniversaire mérite d'être souligné avec tous les égards. Je suis convaincu que les organisateurs de cette fête n'ont rien ménagé pour qu'elle soit un événement marquant. Elle sera une occasion de rapprochement pour toute la communauté et aura des effets bénéfiques pour l'avenir.

Les 175 ans de la municipalité de Saint-Valentin s'inscrivent au cœur même de l'histoire de la région et du Québec. Vous pouvez être fier de faire partie de cette communauté. Votre avenir s'annonce tout aussi radieux que l'a été votre passé.

André Chenail

Député de Huntingdon



ASSEMBLÉE NATIONALE

Message de Jean-Pierre Paquin

**Député de la circonscription de Saint-Jean
Adjoint parlementaire à la ministre de la Famille,
des Aînés et de la Condition féminine
Président du caucus libéral de la Montérégie**

Je suis heureux d'adresser mes salutations à tous ceux et celles qui soulignent le 175^e anniversaire de Saint-Valentin.

Pendant 175 ans, les résidants de Saint-Valentin ont partagé leurs rêves et leurs espoirs, bâtissant une vie meilleure pour leurs enfants et les générations futures. Les fêtes soulignant cet anniversaire vous offrent une merveilleuse occasion de vous rappeler les grands moments qui marquent l'histoire de votre communauté. Notre passé porte en lui les promesses de notre avenir, et il est important que nous rendions hommage à nos ancêtres en honorant leur mémoire et en chérissant les traditions qui composent notre patrimoine.

Je suis persuadé que Saint-Valentin continuera de grandir et d'inspirer tous ceux et celles qui ont choisi d'y vivre. Je souhaite à tous de joyeuses célébrations.

Jean-Pierre Paquin

Député de Saint-Jean



Source : Archiv-Histo

L'Amour et Psyché, 1589.

De Jacopo Zucchi (Florence vers 1541 - Rome vers 1590). Huile sur toile, 173x 130 cm, Galleria Borghese, Rome, Italie.

Présentation



Aujourd'hui, Saint-Valentin couvre un territoire situé non loin de la rivière Richelieu face à l'île aux Noix et se trouve à une vingtaine de kilomètres de Saint-Jean-sur-Richelieu. À l'est, la municipalité de Saint-Valentin avoisine Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, au sud Lacolle, au nord Saint-Blaise-sur-Richelieu et à l'ouest Napierville.



Source : Gaétan Trahan

Maison construite en 1857 située dans le chemin de la 3^e ligne.

Saint-Valentin relève de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et compte en 2004, une population de 495 habitants. À l'époque du régime français, son territoire faisait partie intégrante des seigneuries de Léry et de Lacolle (Beaujeu). Lors de son érection canonique, en 1832, puis civile en 1835, la paroisse comprenait :

« une étendue de territoire d'à peu près douze milles de profondeur, bornée (...) à l'est, par la rivière Richelieu; au nord par la baronnie de Longueuil, depuis la dite rivière Richelieu, jusqu'à la terre de Pierre Landry exclusivement; à l'ouest, en partie par la terre de Pierre Landry, et en partie par celle d'Anselme Breau, depuis la dite baronnie de Longueuil, jusqu'à la concession de Burtonville; au sud-ouest, en partie par la concession de vingt-huit arpents, en partie par celle de la seconde grande ligne et en partie par celle de Burtonville, depuis la terre de François Rémillard, inclusivement, jusqu'à la terre de Robert Hoyle, écuier; de là, s'étendant à l'ouest, en suivant la terre du dit Robert Hoyle, écuier, et le domaine du général Christie Burton, jusqu'à la terre de Jean-Baptiste Fournier, inclusivement; de là, s'étendant au sud, en suivant la terre du dit Jean-Baptiste Fournier, jusqu'à la rivière Lacolle; de là s'étendant à l'est, en suivant la dite rivière Lacolle, jusqu'à la rivière Richelieu; annexant à la dite paroisse les terres de Louis-Henri Gauvin, écuier, et de Augustin Morin et Rémi Gauvin, les dites terres situées dans la dite baronnie de Longueuil »¹.

À sa naissance, le territoire de Saint-Valentin couvre non seulement la municipalité actuelle, mais également Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et une partie de Saint-Blaise-sur-Richelieu. Ainsi pendant longtemps, l'histoire de Saint-Valentin se confond avec celles des paroisses voisines.

Le nom de Saint-Valentin est consacré officiellement en 1845 au moment où le Canada-Uni tente d'implanter le système municipal. La municipalité de Saint-Valentin cesse toutefois d'exister en 1847 pour être rattachée à la municipalité de comté de L'Acadie. Cependant, le gouvernement du Canada-Uni rétablit les municipalités au Bas-Canada en 1855, recréant par le fait même la municipalité de paroisse de Saint-Valentin. Puis en 1899, le bureau de poste reconnaît le nom de Saint-Valentin à la place de celui de Stottsville.

1. Pour cette présentation, voir : Commission de toponymie, *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré*, Québec, Publications officielles du Québec, 1994, p. 729; Serge Courville et autres, *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIX^e siècle (1825-1861)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, p. 185; Hormisdas Magnan, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska inc., 1925, p. 707.

Aux origines de Saint-Valentin, les seigneuries de Léry et de Lacolle

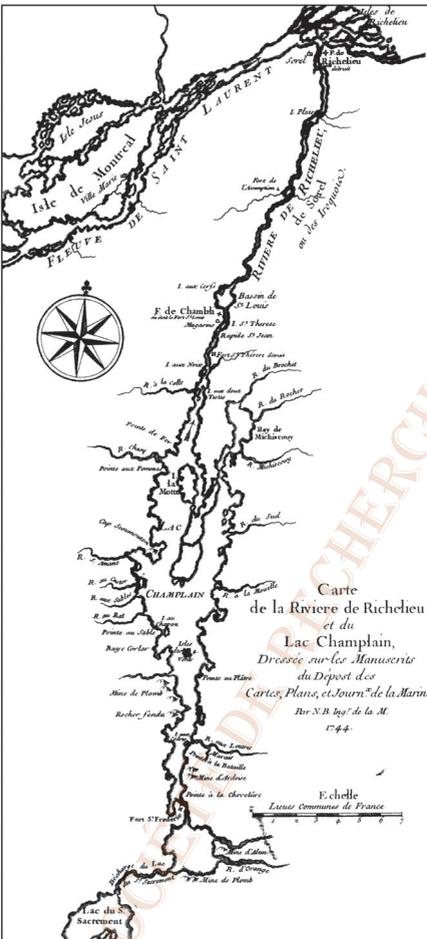


Au temps du régime seigneurial

Le territoire paroissial de Saint-Valentin ne correspond pas à une seule seigneurie. Il chevauche en fait celles de Léry et de Lacolle. La partie sud de la paroisse, à compter de la quatrième ligne communément appelée chemin Jobson, est incluse dans la seigneurie de Beaujeu ou Lacolle. C'est Daniel de Beaujeu, capitaine de troupes, qui obtient des autorités coloniales la seigneurie de Lacolle le 22 mars 1743.

Daniel-Hyacinthe-Marie Liénard, sieur de Beaujeu, né à Ville-Marie le 9 août 1711, est le fils de Louis Liénard de Beaujeu, capitaine des troupes du détachement de la marine, et de Thérèse-Denise Migeon de Branssat. Il épouse à Québec, le 4 mars 1737, Michelle-Élisabeth Foucault. L'étendue de sa seigneurie est de deux lieux de front sur trois de profondeur en bordure « à l'ouest, de la rivière Chambly dans le comté d'Huntingdon à partir de la seigneurie de Chaussegros de Léry, au nord et comprend la rivière Lacolle, l'État du

Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) : Collection numérique : cartes et plans. Bellin, Jacques-Nicolas, 1703-1772



Carte de la rivière Richelieu
et du lac Champlain.

La paroisse... sous le vocable de Saint-Valentin

C'est le 14 février 1718 que fut célébrée la première messe dans la maison d'un colon plaçant cette paroisse sous le patronage de saint Valentin. Patron des amoureux, saint Valentin aurait été un prêtre romain martyrisé vers 270. À cette époque, l'empereur romain Claude II dit le Gothique avait interdit que tout mariage soit célébré pendant une période d'une année. Or, en dépit de cette interdiction, le prêtre Valentin continue d'unir de jeunes couples mais sera décapité pour ne pas avoir suivi les directives de l'empereur. Il est consacré par la suite patron des amoureux à cause d'une fête liturgique célébrée à la mi-février et coïncidant avec le temps des Lupercales, un festival païen qui glorifiait la fécondité des femmes romaines.



Source : Léo Lafontaine

Maison du maire Marcel Hébert (1978-1981) située dans le chemin de la 4^e ligne.

Vermont, au sud, et le township d'Hemmingford à l'arrière »². En 1752, le sieur de Beaujeu obtient du gouverneur de La Jonquière le double de la seigneurie qui s'étend sur quatre lieues de front. Le capitaine de Beaujeu est aussi commandant à compter de 1750, à Détroit et au Niagara, de troupes composées de Canadiens et d'Amérindiens. Ces troupes prennent part à la bataille de la Monongahéla où le sieur de Beaujeu meurt le 9 juillet 1755.

À partir de 1763, la veuve du sieur de Beaujeu concède six lots de 120 arpents carrés sur la rivière Richelieu dans la seigneurie de Lacolle à Robert Scott, Eliakim Ayers, Michel Mayers, Claude Thierry, Jean-Baptiste Roy et Joseph Chancelier. Au moment de la Conquête, tel est le portrait qui se dégage de la seigneurie de Beaujeu³.

Au temps du régime seigneurial, Saint-Valentin n'existe donc pas et son futur territoire se trouve en partie dans la seigneurie de Léry. Par un acte de concession en date du 6 avril 1733 et consenti par le marquis de Beauharnois et Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le sieur de Chaussegros de Léry, ingénieur du roi, reçoit une seigneurie de deux lieues de front le long de la rivière Chambly (ou Richelieu) sur trois de profondeur située au nord de celle de Longueuil.

Gaspard Chaussegros de Léry arrive à Québec en 1716 à bord du navire *Le Français*. Fils de Gaspard de Léry, ingénieur du roi, et d'Anne Vidal, il épouse une Canadienne, Marie-Renée Le Gardeur de Beauvais, à Québec le 13 octobre 1717. C'est à cet ingénieur que l'on confiera la construction de fortifications tant à Québec, à Montréal qu'aux forts Niagara (près de Youngstown dans l'État de New York), Chambly, Saint-Frédéric (Crown Point, État de New York) et Sault-Saint-Louis (Kahnawake). Parmi ses réalisations, il faut mentionner aussi la confection du plan de la façade de l'église Notre-Dame de Montréal. Chaussegros dirige ensuite les études relatives au creusage du canal de Lachine et participe aux consultations à propos des forges du Saint-Maurice et des mines de la région de Baie-Saint-Paul. Enfin, il est aussi considéré comme l'auteur du tracé des plans pour l'installation de chantiers

-
2. Jeanne Grégoire, *D'une aube à l'autre s'écrit l'histoire de Saint-Valentin et l'Île-au-Noix*, Montréal, Éditions Bergeron, 1989, p. 23.
 3. Une partie des informations est tirée du livre de Jules Romme, *Beaujeu : Saint-Bernard-de-Lacolle (1843), Notre-Dame-du-Mont-Carmel (1913), Lacolle (1920)*, Lacolle, Municipalité de Lacolle, 1993, p. 33-35.

navals et de cales sèches sur la rivière Saint-Charles, à Québec⁴. Mais à titre de seigneur de Léry, il ne concédera à peine que quelques concessions. René Boileau et son épouse Marie-Anne Robert obtiennent une concession de terre en 1733. À la même époque, le beau-frère de Boileau, Jean Gaboriau, reçoit à son tour une terre dans le même secteur, c'est-à-dire sur la rive ouest de la rivière Richelieu, aujourd'hui connu sous le nom de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ces premières tentatives de défrichement ne connaîtront pas de suite, les colons optant pour d'autres occupations plus lucratives, notamment le dénommé Boileau, qui préférera s'adonner à la traite des fourrures avec les Amérindiens plutôt qu'au défrichement d'une terre. Cependant, le lieu conserve le nom de Pointe-à-Boileau et servira de campement aux troupes de Montcalm en 1757 et aux Britanniques, au mois d'août 1760, lors du siège de l'île aux Noix.

La rivière Richelieu représente l'une des voies d'entrée de la Nouvelle-France pour l'armée britannique au moment de la guerre de Sept ans et lors de la poussée vers la Conquête. L'Angleterre avait planifié une invasion simultanée du Canada par ses trois grandes voies d'accès : la Baie d'Hudson, le fleuve Saint-Laurent et le couloir Champlain-Richelieu pour resserrer l'étau sur la colonie. L'entrée par la rivière Richelieu permet alors l'accès vers Montréal. Le 8 juillet 1758, l'attaque anglaise est repoussée au fort Carillon, mais cette victoire est la dernière chez les Français dans la région. En 1759, les Britanniques exercent une poussée irrésistible, les hommes du général Jeffrey Amherst s'emparent des forts Saint-Frédéric et Carillon. La nouvelle de la chute de Québec n'empêche pas pour autant les Canadiens de tenter de renforcer leurs positions sur le Richelieu. Or, au mois d'août 1760, l'armée du lieutenant-colonel William Haviland s'empare de l'île aux Noix, de Saint-Jean, de Chambly et de La Prairie afin de joindre l'armée de Murray à Varennes. Montréal capitule le 8 septembre, confirmant la suprématie militaire britannique au Canada. Le traité de Paris en 1763 scelle le sort de la Nouvelle-France en faveur de l'Angleterre⁵.

-
4. Voir aussi Frederick J. Thorpe, « Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, vol. III, 1974, p. 124-128.
 5. De nombreux livres ont fait état de cette partie de l'histoire du Québec et du Canada. Voir en particulier pour cet épisode : Mario Filion, Jean-Charles Fortin, Robert Lagassé, Richard Lagrange et autres, *Histoire du Richelieu-Yamaska-Rive-Sud*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval/IQRC, 2001, p. 72 à 75.

Sous l'emprise des Britanniques : le seigneur Gabriel Christie

Les seigneuries de Beaujeu, de Léry et l'île aux Noix, alors rattachées à la seigneurie de Noyan, vont être acquises par Gabriel Christie. En date du 27 mars 1764, Gabriel Christie achète avec John Campbell la seigneurie de Noyan et l'île aux Noix. Le 2 août de la même année, Christie fait l'acquisition cette fois des seigneuries de Bleury et de Sabrevois. L'année suivante, plus précisément le 14 août, il achète également la seigneurie de Beaujeu (Lacolle et Chazy) d'Éléonore de Beaujeu, veuve de Daniel Liénard de Beaujeu fils, et de ses filles, Marie-Lisette et Marie-Charlotte. Enfin, le 2 avril 1766, il devient propriétaire de la seigneurie de Léry. Toutes ces transactions font de Christie l'un des plus grands seigneurs de l'époque et un propriétaire incontournable de la région.



Source : Maryland Historical Society
Gabriel Christie
Aquarelle sur ivoire par
Joseph Wood (c. 1778-
1830).

C'est en compagnie du général Wolfe que Gabriel Christie arrive au Canada et prend part à la bataille des plaines d'Abraham. Né à Stirling en Écosse le 16 septembre 1722, il est le fils de James Christie et de Catherine Napier.



Maison Lorrain située
au village de Saint-
Valentin, été 1963.

Source : Léa Lafontaine

Entré dans l'armée anglaise, il devient capitaine du 48^e régiment en 1754. Il obtient le grade de major le 7 avril 1759 et, par la suite, tous les autres jusqu'à celui de général en 1798. Christie épouse à New York, Sarah Stevenson qui lui donne trois enfants dont Napier, né en 1770, qui ajoute à son patronyme Christie, le nom de son épouse Burton, fille du gouverneur de Montréal, le major-général Ralph Burton. Un autre enfant, Catherine, née en 1772, épouse John Robertson, capitaine du 2^e bataillon au 60^e régiment. Ce couple aura deux filles toutes deux héritières de la seigneurie de Léry. Enfin, une autre fille du général Christie mérite notre attention : Sarah, née en 1774, épouse le révérend James Marmaduke Tunstall, héritier de la seigneurie de Lacolle. Les enfants de ce couple, James, Gabriel et Mary Elisabeth, seront les derniers seigneurs de Léry et de Beaujeu.

À ce tableau familial, il faut ajouter les noms des quatre fils naturels de Gabriel Christie dont trois nés de Rachel Plenderleath. Un seul de ces enfants naturels survivra, William Plenderleath, qui épouse le 24 mars 1835 Amelia Martha Bowman.

À cette époque, Gabriel Christie ne peut suffire à la tâche pour s'occuper de toutes ses seigneuries. L'une d'entre elles, celle de Chazy, est confiée à son copropriétaire Moses Hazen, qui va la gérer à sa manière. Hazen prend parti du côté américain au cours de la Guerre de l'Indépendance américaine et Christie, malgré des poursuites intentées envers son ex-associé, ne parviendra pas à récupérer la seigneurie de Chazy. Le traité de Jay en date du 1^{er} juin 1796 met fin aux prétentions de Christie en ce qui a trait à cette seigneurie⁶.



Source : Louis Hébert

Maison ancienne de Léon Bouchard située dans le chemin de la 4^e ligne à Saint-Valentin.

6. Voir Jules Romme, *op. cit.*, p. 41.

Le 13 mai 1789, le général Christie dicte ses dernières volontés et lègue à son épouse légitime un douaire sur ses possessions à Chambly incluant moulin banal, maisons, terres et métairies. L'usufruit de ses biens en Angleterre et en Amérique du Nord est réservé toutefois à son fils Napier. Dans le cas où ce dernier n'aurait pas d'enfants, il est prévu que les biens reviendraient à James Christie et, si ce dernier n'avait pas non plus de descendance, les propriétés iront au fils naturel de Gabriel Christie, William Plenderleath.



Source : Gaétan Trahan

Eusèbe Trahan (1820-1916) et son épouse Rosalie Richard (1825-1907) à la fin du XIX^e siècle.

Gabriel Christie est conscient des richesses forestières que recèle la seigneurie de Beaujeu. Aussi, se réserve-t-il un domaine sur les deux rives de la rivière Lacolle. Il y exploite un moulin banal qui utilise la force de l'eau pour faire tourner les meules. En 1766, il fait reconstruire ce moulin pour l'adapter au sciage du bois afin d'expédier des planches et des poutres par le port de Québec vers l'Angleterre. Dans un contrat de concession à un censitaire en 1777, le seigneur Christie spécifie que le bois de cèdre et de chêne est réservé pour les vaisseaux et le bois de pin pour les mâts⁷. Il interdit au censitaire d'en faire un autre usage à moins que se soit pour bâtir sa maison. En 1788, le seigneur Christie fait aussi bâtir un moulin banal en pierre avec trois paires de meules, deux blutoirs et un crible. Guillaume Lamoureux devient le meunier et l'exploitant de la ferme du domaine.

En 1791, la seigneurie compte environ 35 familles établies dans ce secteur. Gabriel Christie, puis par la suite son fils Napier Christie Burton, accorde aussi des lots dans la seigneurie de Léry au cours des années 1790 à des colons

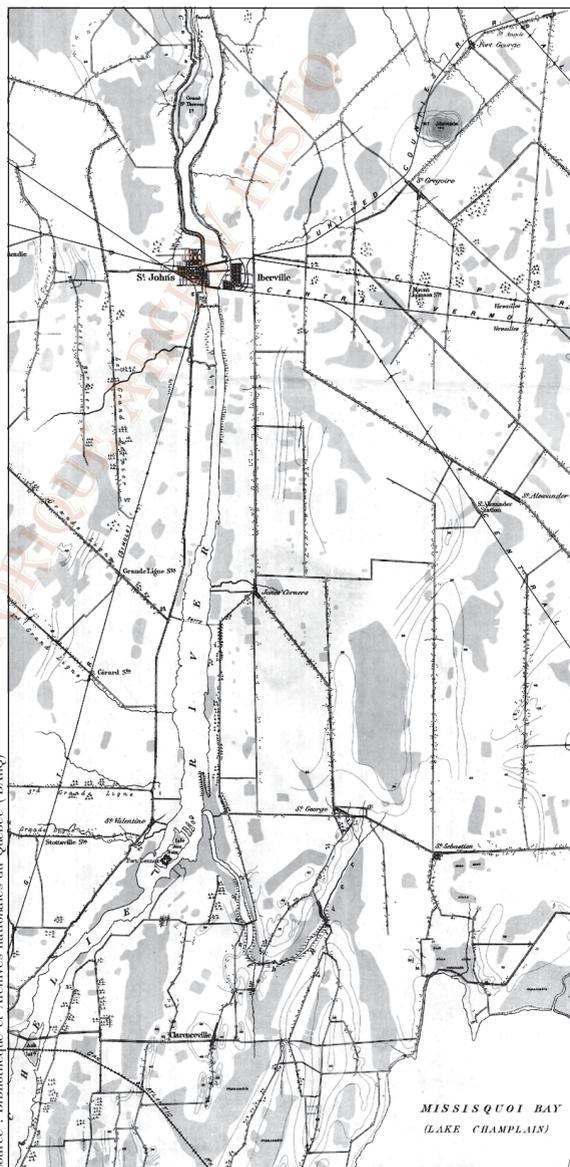
7. Jeanne Grégoire, *op. cit.*, p. 32-33.

des environs, notamment de L'Acadie, de Chambly, de Laprairie, de la paroisse de Blairfindie, de la paroisse de Sainte-Marguerite ou même de la seigneurie voisine de Beaujeu⁸.

L'arrivée des Stott

Un différend entre l'Angleterre et les États-Unis au sujet de la frontière entre les États-Unis et le Canada-Uni se règle par la signature du traité Webster-Ashburton en 1842. Par ce traité, la nouvelle ligne de la frontière entre les deux pays passe à 4 200 pieds plus au nord, permettant aux Américains de récupérer des territoires comme le lac Champlain et les Adirondacks. C'est ainsi que des territoires comme Rouses Point, la seigneurie de Chazy et l'île aux Fers, relevant tous de la succession Christie, dépendent désormais de la juridiction américaine. La frontière américaine se trouve donc à passer au beau milieu la maison de la famille Vanvliet.

Il ne faut donc pas s'étonner que la proximité des frontières ait permis l'établissement de colons américains dans les seigneuries de Christie. Dans celle de Léry par exemple, on relève les noms de 28 colons



Carte topographique de la région de Saint-Valentin.

8. Voir *Parchemin, banque de données notariales du Québec ancien (1626-... version non corrigée)* sous la direction d'Hélène Lafortune et de Normand Robert, Société de recherche historique Archiv-Histo, Archives nationales du Québec et Chambre des notaires du Québec 1993-2006. Ont été identifiées des concessions de terre consenties devant les notaires Edme Henry, Jean-Baptiste Grisé, Jean-Guillaume Delisle et Peter Lukin.

Saint-Valentin en 1850

Le territoire de Saint-Valentin comprend trois concessions selon le plan préparé le 25 septembre 1850 par Henri-Maurice Perrault, agent des terres. Sur ce plan figure le tracé de la ligne de chemin de fer The Champlain and St. Lawrence Railroad de Saint-Jean jusqu'à Lacolle à travers les concessions formées de rectangles parallèles en bordure de la rivière Richelieu.

Le découpage de la partie de Saint-Valentin est désigné sous le nom de ligne, les première et troisième lignes mènent du Richelieu vers l'ouest du domaine, la deuxième ligne se situe à l'intérieur des terres alors que la quatrième ligne ou chemin Jobson devient la route principale qui conduit du Richelieu à la route de Napierville. Cette route qui se rend vers Lacolle et vers Montréal sera « macadamisée » en 1911 avec le soutien du député Marcellin Robert.

d'origine américaine. Puis dans celle de Beaujeu, sur le territoire même de Saint-Valentin, les colons à s'y établir portent les noms de Stott, James, Daniel, Daniel fils et Obed. Étant voisins, les terres de ces colons se regroupent pour former le rang des Stott (rang Saint-Georges). Ce rang part du chemin Jobson pour se diriger vers le sud et faire partie du village de Stottsville. En octobre 1833, Daniel Stott, commissaire des chemins de la paroisse de Saint-Valentin, présente au grand voyer un procès-verbal qui ordonne l'ouverture d'un chemin dans la quatrième concession de la seigneurie de Léry. De la même façon, une autre route est également tracée pour un chemin de front et la construction d'un pont dans les deuxième et troisième rangs de cette seigneurie. Au cœur de ce village, la gare qui sera établie recevra le nom de Stottsville, témoignant de l'importance de la famille Stott dans la région. C'est le 2 avril 1777 que Robert Stott avait reçu du seigneur Christie une concession dans la seigneurie de Beaujeu de trois arpents sur quarante de profondeur⁹.

9. Jeanne Grégoire, *op. cit.*, p. 32. Un autre livre mentionne l'arrivée des Stott : Jeanne Grégoire, *Projection sur Saint-Valentin (1830-1980)*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Éditions Saint-Jean-sur-Richelieu, 1981, p. 21-24.

Les successeurs de Gabriel Christie

Le seigneur Gabriel Christie décède le 26 janvier 1799 à Montréal; le chapelain du 60^e régiment, le révérend John Doty, de l'église Christ Church, préside ses funérailles¹⁰. Son fils, Napier Christie Burton, lieutenant général de l'armée anglaise, hérite d'une partie appréciable de ses biens. Il décide alors de vivre en Angleterre et confie la gestion de tous ses biens en Amérique en 1815 à Edme Henry, colonel de milice et notaire à La Prairie. Or, Napier Christie Burton n'a pas d'enfant mâle. Il lègue donc par testament en 1834 tous ses avoirs et autres propriétés à sa fille naturelle née de Mary Harmar, Christiana Harmar. Ce testament, qui vient à l'encontre des volontés testamentaires de Gabriel Christie, donnera lieu après le décès de Napier Christie Burton, en 1835, à un procès qui s'étendra sur près de 40 ans.

Au décès de Napier Christie Burton, le fils naturel de Gabriel Christie, William Plenderleath, se prévaut de la clause testamentaire de son père afin de recevoir son héritage. William Plenderleath-Christie prend aussi le nom de son père et rend foi et hommage le 7 novembre 1835 pour les seigneuries de Léry et de Bleury. Vers 1840, il obtient la commutation d'une partie de sa seigneurie transformée en franc et commun soccage, c'est-à-dire exempte de redevances seigneuriales. William P. Christie confie enfin la gestion de ses biens fonciers à un agent, William McGinnis, en 1835. Il meurt le 4 mai 1845 à Blackrock en Irlande.

Tel que prévu par son contrat de mariage, Martha Bowman, épouse de William P. Christie, devient l'héritière du domaine, du moulin et dépendances de Lacolle. Par testament en date du 31 mars 1845, le défunt avait également légué à Catherine, sa demi-sœur, épouse de John Robertson, la seigneurie de Léry. Ce legs sera ensuite transféré à Mary et Amelia Robertson, ses deux filles, et à sa nièce Mary Elisabeth épouse de E. Roe. En ce qui a trait à la seigneurie de Lacolle, qui comprend alors une partie de Saint-Valentin, elle devient par héritage en 1849 la propriété des enfants du révérend J. W. Tunstall de l'église du Christ à Montréal, et conjoint de Sarah Christie.

10. Voir notice biographique rédigée par Fernand Ouellet, « Gabriel Christie », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, vol. IV, 1980, p. 162-163; Jeanne Grégoire, *op. cit.*, p. 26-28.

Reprenons le cours de l'histoire avec Napier Christie Burton, le principal héritier de la fortune de Gabriel Christie. Napier Christie Burton arrive à Montréal en 1800 pour régler les détails de l'héritage de son père. Peu de temps après son arrivée, il entreprend d'abolir la corvée et d'imposer une charge d'environ deux livres par lot concédé. Suite au décès de son épouse en 1801, Napier Christie Burton décide de confier ses affaires de Chambly et de Lacolle à Samuel Potts. En 1815, il nomme Edme Henry en charge de ses seigneuries avec tous les pouvoirs d'administrateur. Il n'agit guère plus comme seigneur, se contentant de recevoir les revenus annuels sans effectuer d'investissement dans ses biens fonciers.

Au lieu et place du seigneur, Edme Henry s'occupe de concéder les terres dans l'ensemble de la seigneurie de Beaujeu. Né le 15 novembre 1760 à Longueuil, il fait office de notaire à Montréal à compter de 1783 et, à ce titre, accompagne Gabriel Christie à la rivière Lacolle pour authentifier les actes de concession. En 1794, Edme Henry s'installe à La Prairie. Quelques années plus tard, en 1803, Napier Christie Burton donne le mandat à Edme Henry de



Source : Astrid Ammerlaan

Maison Casimir Nolin de forme cubique située au 952, chemin de la 4^e ligne.

percevoir les dettes de la succession de son père. Edme Henry concède les lots au nord du domaine de Lacolle. Joseph Whitman obtient le mandat de refaire l'arpentage dans Belle Vallée compte tenu du fait que l'endroit y est marécageux. Les Canadiens français viennent, à la même époque, s'établir sur des demi-lots de terre de 56 arpents afin de les cultiver.

La gestion d'Edme Henry est toutefois entachée de pratiques malhonnêtes lorsqu'il majore indûment les redevances seigneuriales comme les cens et rentes et exige des sommes d'argent pour des lots qui devaient être concédés gratuitement. Henry utilise aussi toute la latitude que lui donne le droit de retrait pour récupérer des lots mis en vente par le censitaire à un prix qu'il juge inférieur à celui du marché. Les colons tentent de contourner les redevances à percevoir du seigneur sur la vente de lots, comme le permet le droit de lods et vente qui s'élève à environ 8 % du total de la vente, et ce, en annonçant un prix inférieur. Quand Edme Henry estime que le vendeur ne déclare pas le prix réel de la vente, il n'hésite pas à user de son droit de retrait en payant la somme demandée publiquement, et en vendant par la suite le lot à un prix supérieur.

En 1835, au moment où Henry n'administre plus la seigneurie de Lacolle, 65 censitaires font parvenir une pétition aux autorités coloniales pour se plaindre des injustices nées de la mauvaise gestion de cet administrateur. La perception des cens et rentes est parfois multipliée par six, par neuf ou même par douze. Le seigneur de Lacolle néglige aussi de mettre en opération un moulin pour produire de la farine de qualité. Les censitaires doivent se rendre à plus de trois lieues



Source : Gaétan Trahan

Jean-Baptiste Trahan et Edwidge Saint-Hilaire avec leurs enfants Arthur et Antoine (père du maire René Trahan) vers 1905.

pour moulin leurs grains au risque de se faire poursuivre par leur propre seigneur lequel, pourtant, ne respecte pas son devoir de mettre à leur disposition un moulin fonctionnel.

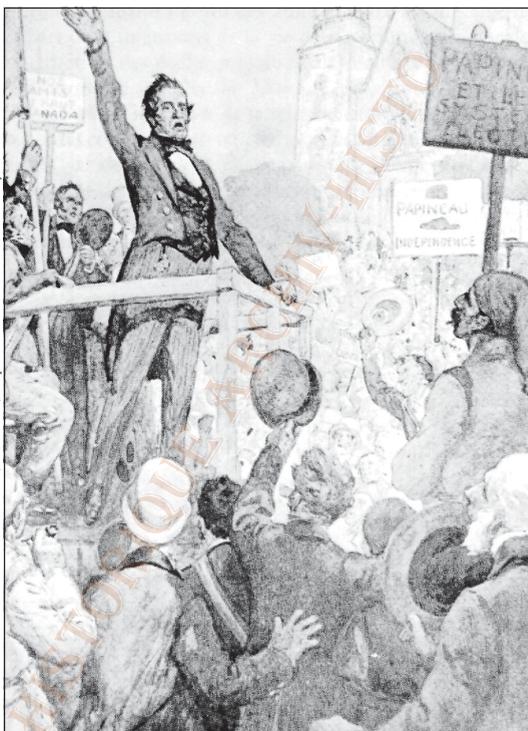
Les agissements d'Henry, fort décriés par les habitants des seigneuries de la région, renforcent d'ailleurs leurs ressentiments lorsque les nouveaux administrateurs exigent des arrâges de cens et rentes ou de lods et ventes. Edme Henry avait pour habitude d'émettre des reçus sur des bouts de papier qui n'étaient pas toujours conservés par les censitaires. Ces derniers se trouvent donc forcés non seulement de défrayer les coûts des cens et rentes mais aussi de payer un intérêt de 6 %. Un comité de l'Assemblée législative du Bas-Canada est mandaté pour examiner tous les griefs émis à l'endroit de la gestion d'Edme Henry. Le soulèvement de 1837-1838 dans le Haut-Richelieu pourrait s'expliquer en partie par les agissements fort discutables des seigneurs anglophones de cette époque à l'égard des censitaires¹¹.

Les rébellions de 1837 et 1838 dans le comté de L'Acadie

La refonte électorale du 5 octobre 1829 précise les limites du comté de L'Acadie qui correspond à un territoire d'une trentaine de kilomètres de large le long de la rivière Richelieu incluant Saint-Valentin. Cet ensemble comprend six seigneuries et un lot en franc et commun socage situé entre Babyville et Sherrington. Pour ce seul comté, pas moins de sept pétitions de censitaires seront adressées aux autorités gouvernementales pour protester contre la mauvaise gestion des seigneuries entre 1831 et 1836.

11. Jules Romme, *op. cit.*, p. 53-55. Voir aussi Françoise Noël, « Edme (Edmund) Henry », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, vol. VII, p. 426-428. Cette auteure a écrit un ouvrage fort documenté sur les seigneuries de Gabriel Christie et ses successeurs : *The Christie Seigneuries. Estate Management and Settlement in the Upper Richelieu Valley, 1760-1854*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1992. Voir aussi : Françoise Noël, « La gestion des seigneuries de Gabriel Christie dans la vallée du Richelieu (1760-1845) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n° 4, printemps 1987, p. 561-582.

Peu à peu, des mouvements s'organisent dans le comté de L'Acadie tant du côté des patriotes que celui des loyaux fidèles au gouvernement en place. Des assemblées se constituent également dans la région. Le 17 juillet 1837, les loyaux de Napierville entendent tenir une assemblée à l'hôtel Odell devant 250 personnes pendant que les patriotes organisent leur propre réunion le même jour. Cette assemblée des patriotes réunit des orateurs de prestige comme Louis-Joseph Papineau et Edmund Bailey O'Callaghan. Le 6 août suivant, à Saint-Valentin, les loyaux veulent lancer un appel au calme, mais les patriotes Lucien Gagnon, Joseph Hébert et Jean-Baptiste Bornais noyautent l'assemblée, le rassemblement devenant vite pro-patriote.



Source : Archives nationales du Canada, C-73725, aquarelle de Charles W. Jefferys

Louis-Joseph Papineau s'adressant à la foule au cours d'une des nombreuses assemblées populaires.

Près de 400 personnes s'activent dans le mouvement insurrectionnel pour organiser quatorze assemblées publiques dans le comté de L'Acadie. De 1834 à 1837, les réunions se tiennent à sept reprises à Napierville, devant l'édifice du comté, quatre fois à L'Acadie à l'hôtel Desforges ou chez le major Bertrand, deux fois au presbytère de Saint-Valentin et une fois chez Joseph Robert à Saint-Édouard¹². Aux élections de 1834, les candidats patriotes Cyrille-Hector-Octave Côté et Merritt Hotchkiss sont vainqueurs dans le comté de L'Acadie. En 1835, au cours de l'été, trois comités de paroisse sont créés pour appuyer les revendications des patriotes désignés sous le nom d'Union patriotique ou Association de réforme. Leur création a lieu le 21 juin 1835 à Napierville, le 10 juillet de la même année à Saint-Valentin, et à L'Acadie le 19 du même

12. Une partie des informations provient d'une vaste synthèse de Gilles Laporte, *Patriotes et Loyalux. Leadership régional et mobilisation politique en 1837 et 1838*, Sillery, Septentrion, 2004, p. 207-226.

mois. Le comité de Saint-Valentin compte dans ses rangs Lucien Gagnon, Joseph Hébert, Jean-Baptiste Bornais et C.-H.-O. Côté (ce dernier est également élu au comité de Napierville).

Lucien Gagnon, patriote

Surnommé par ses adversaires « la terreur de la paroisse de Saint-Valentin », le patriote Lucien Gagnon devient membre du Comité de surveillance et de correspondance pour Napierville et délégué à la convention des Six-Comtés. Il est un des patriotes qui réussit avec d'autres partisans à noyauter l'assemblée des loyaux tenue le 6 août 1837. Il s'implique aussi dans des charivaris qui sont organisés à la Grande-Ligne et à Saint-Jean. À compter du 27 novembre de la même année, sa résidence devient le quartier général des patriotes dont le principal projet est de conquérir le fort Saint-Jean. Mais les autorités militaires connaissent déjà le plan des patriotes qui se verront contraints d'y renoncer. Pendant cette période difficile, les bureaucrates font pression sur la famille de Gagnon intimidant même son épouse, sa belle-mère de 75 ans, ainsi que ses huit enfants. Forcés d'abandonner la ferme familiale, les Gagnon se réfugient aux États-Unis. Une troupe de bureaucrates va même jusqu'à piller les biens de la famille en l'absence du père, laissant femmes et enfants sans nourriture et à peine vêtus.

Lucien Gagnon sera exclu de l'amnistie de Lord Durham. Il ne cessera toutefois de récriminer contre les autorités coloniales dont les exactions auprès de sa famille l'ont profondément affecté. Il tentera à quelques reprises de revenir au Canada pour porter la lutte insurrectionnelle sur ses épaules, et prêter main forte à Robert Nelson. Mais toutes ces luttes ont ébranlé sa santé et il meurt de tuberculose le 7 janvier 1842¹³.

Né à Laprairie en 1793, Lucien Gagnon a été cultivateur à Pointe-à-la-Mule dans la paroisse de Saint-Valentin. Il aurait possédé 360 arpents de terre, cinq chevaux, vingt-cinq têtes de bétail et une bonne quantité de céréales. En 1815, il avait épousé en premières noces Catherine Cartier et en secondes noces, treize ans plus tard, Sophie Régnier.

13. Une autre partie des informations provient de Marie-Andrée Longpré et Pierre Boissonneault, dans *Saint-Blaise (1887-1987) (1891-1991)*, Sherbrooke, Éditions Louis Bilodeau & Fils, 1988, p. 28-31.

En 1836, les censitaires du comté de L'Acadie présentent encore leurs griefs contre la tenure seigneuriale, se trouvant lésés par l'application trop radicale qu'en font les seigneurs locaux. Selon le journal *La Minerve*, l'assemblée patriote du 17 juillet 1837 aurait rassemblé près de 4 000 personnes, soit le tiers de la population du comté. Rappelons que Papineau et O'Callaghan y étaient présents avec les Gagnon, Hotchkiss et Côté.

La stratégie adoptée par les patriotes consiste en fait à organiser des charivaris afin de noyauter les réunions des adversaires. Les patriotes se présentent par exemple aux assemblées de loyaux, font valoir leur propre point de vue et

Un affront à la famille de François Lafond

François Lafond est fait prisonnier à la suite de la bataille de Moore's Corner, une incursion ratée des patriotes au Canada en provenance des États-Unis. Il est détenu dans la prison de l'île aux Noix avec d'autres camarades avant d'être conduit à Montréal. Les conditions de détention laissent fort à désirer : des cachots obscurs, infects, les prisonniers sont de surcroît sans couverture et ne disposent d'aucune source de chaleur pour se réchauffer et s'endormir.

En l'absence de Lafond, une bande de Volontaires anglophones se présentent chez madame Lafond :

« Vers le mois de janvier dernier, une dizaine de Volontaires entrèrent dans sa maison à Saint-Valentin sous prétexte d'y chercher des armes. N'en trouvant point ils s'en prirent à Madame Lafond et à sa mère âgée de 77 ans, qu'ils insultèrent de la manière la plus grossière, se portant même à des violences sur les personnes de ces femmes parce qu'elles voulaient s'opposer à ce que ces vandales emportassent les papiers qu'ils avaient trouvés en fouillant la maison, et parmi lesquels se trouvaient des titres de propriété et autres papiers, outre tous les procès, les baux de voirie dont M. Lafond était dépositaire comme inspecteur de la paroisse. Tous ces papiers furent déchirés. Madame Lafond fut porter ses plaintes à St Jean chez le juge de Paix McRae auquel elle montra les marques qu'elle portait encore sur les bras de la violence des Volontaires. Il se contenta de lui dire : « Votre mari est un rebelle; c'est bon pour vous. »¹⁴

14. *Ibidem*, p. 35.

réussissent même, à plusieurs reprises, à transformer les rassemblements loyaux en assemblées patriotes. Il n'est d'ailleurs pas rare que l'auditoire présent se rallie alors à la cause insurrectionnelle. Incidemment, en 1837, les charivaris se transforment en émeutes ou en conseils de guerre plutôt qu'en rencontres politiques.

Les charivaris sont parfois menés contre des citoyens pacifiques mais pour lesquels les patriotes n'éprouvent aucune sympathie pour de simples raisons d'ordre moral ou encore religieux. La mission évangéliste de madame Henriette Odin-Feller sur la Grande-Ligne ne plaît guère aux patriotes qui ne voient pas d'un bon œil la conversion de 16 familles de la région. Il s'agit là, selon eux, d'une atteinte aux valeurs de la société traditionnelle. Madame Odin-Feller et Louis Roussy, suisse d'origine, ont entrepris de fonder une mission dans le comté de L'Acadie, étant donné l'absence de contrôle exercé par le clergé catholique ou protestant. Les patriotes estiment que les évangélistes sont asservis au pouvoir anglais, tout en ignorant le mouvement réformiste. Aussi, organisent-ils le 26 octobre 1837, une visite inopinée chez madame Odin-Feller. Surprise par les émeutiers, cette dernière ainsi que les nouveaux convertis décident de quitter momentanément la région pour se réfugier à Champlain dans l'État de New York. Ils ne sont de retour que l'année suivante et malgré le saccage commis à leurs demeures, ils organisent une distribution de provisions et de semences à une cinquantaine de familles. La paix revient pendant un certain temps entre madame Odin-Feller et les habitants de la région. L'année 1838 sera marquée par d'autres exactions commises envers les ex-patriotes de Saint-Valentin. Le pillage et les incendies sont monnaie courante sur les propriétés de Pierre Bousquet, Louis Dupuis, Toussaint Martin, Joseph Palin, Antoine Roque, Cyprien Saint-Amant et autres¹⁵.

Dans la maison de Lucien Gagnon, où se déroule une réunion le 27 novembre 1837 sous la présidence de François Nicolas, des patriotes trouvent refuge après la défaite de Saint-Charles deux jour plus tôt. Les patriotes décident alors de l'opportunité de faire un raid contre le fort de Saint-Jean. Mais cette opération est finalement jugée trop dangereuse, ce qui pousse les chefs à s'exiler aux États-Unis.

15. Gilles Laporte, *op. cit.*, p. 215.

Les patriotes de Saint-Valentin vivent de plus en plus dans la crainte des dénonciations, ce qui n'est pas sans susciter un climat de suspicion pouvant aboutir à commettre un acte irréparable. En effet, Joseph Armand dit Chartrand, maçon de Saint-Jean, est soupçonné le 28 novembre 1837 d'être un espion à la solde du gouvernement. François Nicolas et ses hommes appréhendent Chartrand et lui font un procès sommaire. Selon certains témoignages de l'époque, Chartrand aurait été assassiné par un groupe de patriotes¹⁶.

Les patriotes réfugiés aux États-Unis, comme Lucien Gagnon et autres rebelles de Pointe-à-la-Mule, souhaitent y trouver des armes pour poursuivre la résistance. Les préparatifs débutent le 1^{er} décembre 1837 dans le but de mener une attaque à partir de Swanton contre 300 volontaires de Kempt à Moore's Corner. Durant l'attaque, Gagnon est blessé et les patriotes doivent battre en retraite. Il s'exile encore une fois à Middlebury le 2 janvier 1838. Il participe aussi le 28 février 1838 à la Déclaration d'indépendance à Caldwell's Manor. Aussi s'évertue-t-il à recruter de nouvelles recrues pour les Frères Chasseurs, une organisation patriote, dans le comté de L'Acadie. Gagnon participe aussi aux batailles de Lacolle, les 6 et 7 novembre 1838, et même à celle d'Odelltown, mais se voit à nouveau forcé de regagner les États-Unis devant la forte opposition des autorités militaires.

En définitive, les patriotes de Saint-Valentin ont été souvent sur la sellette lors des activités insurrectionnelles de 1837-1838. La longue liste des événements dans le comté de L'Acadie en fait foi et touche Saint-Valentin tout comme les paroisses avoisinantes.



Source : Jean-Claude Marcoux

Maison de la fin du XIX^e siècle.

16. Marie-Andrée Longpré et Pierre Boissonneault, dans *St-Blaise (1887-1987) (1891-1991)*, Sherbrooke, Éditions Louis Bilodeau & Fils, 1988, p. 31-34.

La création et l'évolution de la paroisse de Saint-Valentin



L'établissement d'une chapelle

À la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, quelques familles viennent s'installer dans la seigneurie de Léry, près du Richelieu,



Source : Louis Hébert

Presbytère et église de Saint-Valentin de Stottsville, carte postale du 12 août 1907.



Source : Léo Lafontaine

Croix de chemin dans le rang Saint-Georges en face de la maison d'Herma Rémillard en 1963.

notamment dans les première et deuxième concessions. Localisées en face de l'île aux Noix, ces familles sont en majeure partie originaires de L'Acadie et de Chambly. Dans cette partie de la seigneurie, un embryon de village est en voie de constitution. Le curé de la paroisse de Saint-Luc célèbre une messe le 14 février 1810, le jour de la Saint-Valentin, événement à l'origine du nom de la paroisse.

C'est Thomas Jobson, intendant des casernes du fort Lennox, qui émet le projet de construire une chapelle et de faire venir un missionnaire en face de l'île. Afin d'établir cette mission, Jobson soumet à l'évêque une requête signée par 204 personnes qui proviennent entre autres des seigneuries de Noyan et de Lacolle. Mgr Jean-Jacques Lartigue, l'évêque auxiliaire, prend ensuite en charge la demande formulée par les futurs paroissiens de Saint-Valentin.

Les pétitionnaires ne lâchent pas prise si bien que le 14 février 1823, le souhait de construire une chapelle se concrétise. À la demande d'Edme Henry, administrateur de la seigneurie, Thomas Jobson fait appel à un arpenteur en vue de délimiter le terrain de l'éventuelle église de Saint-Valentin, dans la seigneurie de Léry. Pour les fins de la construction de la future église, sont acquises les propriétés de messieurs Billot et Gowan. Edme Henry offre aussi en vue de cette construction la pierre nécessaire qui provient de sa carrière, située à une distance de trois milles¹.

Après l'étude du dossier, l'évêché de Québec accorde le 2 septembre 1823 une réponse favorable aux futurs paroissiens de Saint-Valentin par l'entremise de Mgr Lartigue. L'évêque autorise la construction d'une chapelle et d'une maison à deux étages pour servir de sacristie et de logement au prêtre missionnaire. Cette nouvelle mission est placée sous le patronage de saint Valentin. Il est prévu qu'au début, les prêtres des paroisses de Saint-Luc et

1. Voir Roger Langlois, *Entre Terre et Eau, 1898-1998, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ses origines, son histoire*, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, 1997, p. 15.

de Saint-Cyprien assureront les services sacerdotaux. Le curé Rémi Gaulin, de Saint-Luc, est mandaté pour veiller à la construction du bâtiment. Cette chapelle devra mesurer 75 pieds de longueur et 40 pieds de largeur « de dedans en dedans »², et 20 pieds de hauteur. La maison réservée au prêtre desservant sera construite en bois et contiguë à la chapelle, en plus de comporter deux étages. De 25 pieds de long sur 20 de large, le premier étage devra servir de sacristie et le second, de logement au prêtre desservant.

Au curé Gaulin revient aussi la tâche de faire clôturer le cimetière et un terrain suffisant pour l'inhumation des fidèles. Cette nouvelle juridiction religieuse correspond au territoire occupé par les habitants du sud de la rivière Richelieu délimité de front par la mission de Saint-Athanase jusqu'aux limites des États-Unis ainsi que le territoire occupé par les habitants de l'île aux Noix, de la seigneurie de Lacolle et de celle de Léry, sans inclure toutefois la paroisse de Saint-Cyprien. Cette approbation est entérinée le 6 novembre par Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, ce qui permet l'érection de la chapelle au cours de l'année suivante.

Les registres de la fabrique de Saint-Valentin s'ouvrent en 1830. Trois marguilliers, Louis Dragon (Hetier), François Giroux et Antoine Boissonneau, sont élus pour seconder la gestion du prêtre desservant, François-Magloire Turcotte.

Afin d'assurer la mise en place de l'infrastructure religieuse de la paroisse, Thomas Jobson prête les fonds pour construire les bâtiments qui seront nécessaires au culte. Au mois de mai 1837, la fabrique lui doit encore 113 louis, 5 schillings et 11 deniers. En reconnaissance envers leur bienfaiteur, les marguilliers acceptent d'inhumer sans frais son fils, William C. Jobson, sous l'église de la paroisse. Le privilège de se faire enterrer sous l'église était accordé à l'époque moyennant des frais de 100 livres. Ce montant n'incluait pas le salaire de l'ouvrier pour remettre le plancher à son état antérieur. La fosse creusée pour accueillir la dépouille et sur laquelle on avait l'habitude de répandre une quantité appréciable de chaux, était d'une profondeur de six pieds.

2. *Ibidem*, p. 16.



Source : Roger Fortin

Statue du Sacré-Cœur de Jésus offert en don par les paroissiens en 1950.

Au moment de la démolition de la chapelle en 1855, une dizaine de corps se trouvent toujours enfouis sous le bâtiment. En 1860, tous ceux qui désirent encore se faire enterrer sous l'église doivent souscrire à un service de première classe. Les croque-morts déposaient la bière dans un deuxième cercueil dans lequel on pouvait retrouver environ un minot de chaux.

L'évêché de Montréal prononce le décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Valentin le 9 mai 1832 sur un territoire de douze milles de front sur trois milles de profondeur. Cette paroisse est délimitée au sud par la baronnie de Longueuil le long de la rivière Richelieu et au nord par la rivière Lacolle.

Pour une nouvelle église

Dès 1832, la fabrique procède à la construction d'un jubé dans la chapelle, attendu que la nef ne contient pas suffisamment de bancs. Mgr Jean-Charles Prince, coadjuteur de l'évêque de Montréal, lors de son passage dans la paroisse en 1849, constate que le temple est trop petit pour répondre aux besoins des fidèles et ordonne même la construction d'une nouvelle église.

Les marguilliers présentent une requête officielle en décembre 1852 pour obtenir l'autorisation de l'évêque afin de pouvoir bâtir une nouvelle église. Or, trois propositions sont mises de l'avant et s'affrontent à propos du site de la future église. La première suggère de fixer le site de l'église à la troisième ligne non loin du chemin de fer (aujourd'hui Saint-Blaise). Une seconde proposition favorise plutôt Stottsville comme emplacement de façon à ce que l'église soit plus près de la zone de commerce local. Enfin une troisième suggestion, qui provient cette fois de la majorité des notables de la paroisse, fait la promotion d'un site qui se trouve à proximité de la rivière Richelieu.

Cette assemblée de notables rappelle qu'une centaine de soldats résident à l'île aux Noix et que de nombreux mariages de militaires sont célébrés dans la paroisse de Saint-Valentin. Le changement de site entraînerait incidemment une perte de revenus pour la paroisse. Le centre économique, rappelle-t-elle, se trouve près de la voie de communication que représente le Richelieu. En éloigner le site de l'église leur apparaît donc illogique. L'église de Saint-Valentin va finalement être construite près de la rivière Richelieu, sur l'actuel emplacement de l'église de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

La fabrique acquiert pour une somme de 100 livres un terrain appartenant à John Whright et situé à côté de la chapelle. Cette initiative est approuvée par Mgr Ignace Bourget le 15 avril 1853. Les marguilliers retiennent les services de l'entrepreneur François Labelle, de Sainte-Rose, pour l'érection du nouvel édifice. En 1854, ils autorisent monsieur le curé Louis-Charles Lussier à prendre 8 000 livres ancien cours pour une partie des coûts de construction de la nouvelle église paroissiale. La pierre de l'ancienne petite église sera utilisée pour les travaux de la nouvelle bâtisse³.

Or, en 1857, l'impatience gagne les marguilliers. Depuis deux ans, les paroissiens souhaitent le parachèvement des travaux. Pourtant, en 1859, la fabrique n'a toujours pas pris possession de la nouvelle église. Le 28 avril 1859, Victor Bourgeau, architecte de renom, vérifie la qualité des travaux. Il constate que la façade de l'église « dans toute sa largeur et hauteur n'est pas à plomb c'est-à-dire qu'elle penche un peu en dehors »⁴. Il remarque aussi des fissures dans la maçonnerie à cause de travaux exécutés à des temps différents. Les joints doivent être refaits et le plancher nivelé. Selon Bourgeau, la faute est en partie imputable à l'inexpérience des entrepreneurs et au rôle négligeant des syndics qui auraient dû suivre plus scrupuleusement le déroulement des travaux de façon à éviter ce genre de problèmes. Les marguilliers envisagent de poursuivre les syndics et les entrepreneurs.

C'est un autre entrepreneur, Aggée Labelle, qui complétera finalement les travaux dont les coûts s'élèvent à 24 000 livres anciens cours. Même si l'affaire

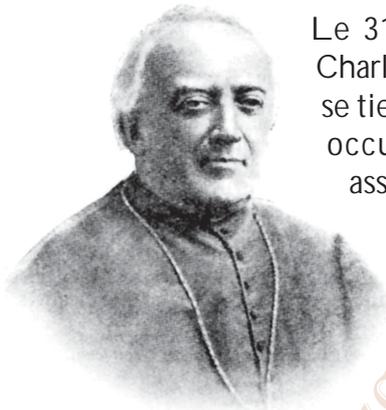
3. Archives de la paroisse de Saint-Valentin, procès-verbal des réunions des marguilliers.

4. Ibidem, 28 avril 1859.

est portée devant les tribunaux et dure quelques années⁵, un arrangement hors cours permet de régler le différend né entre les deux maçons affectés à la réalisation des travaux.

Le 5 mai 1859, Hippolyte Moreau, chanoine de l'évêché de Montréal, est délégué par Mgr Ignace Bourget pour bénir la nouvelle église. François-Magloire Turcotte célèbre la première messe solennelle en présence de François-Calixte Morrison, curé de Saint-Cyprien, Félix Rochette, curé de Saint-Bernard-de-Lacolle, Théophile Provost, chapelain de la maison de réforme de l'île aux Noix, Pierre Bédard, vicaire de Saint-Jean-d'Iberville, et Joseph-Narcisse Lamarque, vicaire à Saint-Valentin.

Démembrement d'une partie de la paroisse



Source : Archiv-Histo

Mgr Édouard-Charles Fabre

Le 31 mai 1886, selon les vœux de Mgr Édouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, une assemblée se tient dans la demeure de la veuve d'Alfred Girardin occupée alors par Romuald Painchaud. Cette assemblée, présidée par le curé de Saint-Valentin, Jean-Charles-Godfroy Gaudin, a pour but de connaître le nombre des habitants intéressés à faire ériger une chapelle pour desservir les familles de la Grande-Ligne. Selon un vote pris à cet effet, 28 francs-tenanciers approuvent le projet tandis que deux souhaitent une paroisse plus importante alors que huit s'opposent à tout changement de cet ordre.

Sous la présidence de l'abbé Alfred Houle, une autre assemblée se tient dans la maison de la veuve Girardin. L'abbé Alfred Houle avait été nommé le 9 septembre précédent avec résidence à Saint-Valentin, comme desservant de la future chapelle. Le lieu de culte prévu serait situé près de la gare de la

5. Dans cette affaire, la cause est portée devant un arbitre, J. Laberge, en 1862. Les marguilliers refusent le rapport dans un premier temps, avant de régler à l'amiable leur différend sans qu'il ne nous soit signalé d'autres précisions à ce sujet.

Grande-Ligne et porterait le nom de Saint-Blaise. Le curé Jean-Charles-Godfroy Gaudin, Lucien Boissonnault ainsi que Théophile Morin sont mandatés pour rencontrer Mgr Fabre afin d'agrandir l'aire du territoire qui est ainsi réduit à la Grande-Ligne, de la carrière à la rivière. Dès le 6 octobre 1886, on procède à l'élection des syndics pour la construction de la chapelle. Les événements se précisent, le 20 octobre, lorsque l'archevêque accepte les terrains offerts pour la chapelle, celui de la veuve Girardin au coût de 300 \$, d'un arpent et quart par quatre arpents et celui de Théophile Morin, de trois quarts d'arpent par quatre arpents. Grâce à ces donateurs, la fabrique de Saint-Blaise dispose d'une propriété équivalant à huit arpents en superficie.

À Noël 1886, la première messe paroissiale est chantée dans la chapelle de Saint-Blaise. Au 1^{er} janvier 1887, les registres paroissiaux s'ouvrent avec le baptême de Marie-Cornélie-Joséphine Toupin, fille de Philippe Toupin et de Cornélie Hébert. L'abbé Alfred Houle dessert la nouvelle paroisse. Or, l'archevêché tarde toujours à reconnaître canoniquement la nouvelle paroisse.

Le 3 juillet 1888, le maître des postes de la station Grande-Ligne, Jean-Baptiste Sénécal, fait savoir à qui veut l'entendre que l'archevêque de Montréal est trop à l'écoute de l'abbé Gaudin, curé de Saint-Valentin. Le curé Gaudin ne veut manifestement pas perdre ses ouailles ni voir baisser les revenus de la dîme au profit d'une nouvelle paroisse. Jean-Baptiste Sénécal écrit même à l'archevêché :

« Je me crois en conscience (...) dans l'obligation de porter à la connaissance de Votre Grandeur les bruits qui circulent dans notre localité et dans celle de Saint-Valentin au sujet de la paroisse nouvelle.

Les protestants sont dans la joie et proclament bien haut leur contentement de voir le retard de Votre Grandeur à ériger St Blaise canoniquement, ils prétendent que cela est de bon augure pour leur religion laquelle, disent-ils hardiment, n'en sera que plus forte si, comme les apparences le permettent, St Blaise tombe.

Les difficultés suscitées par le révérend Mr. Gaudin, curé de St Valentin, pour l'érection de notre paroisse sont une grande cause de découragement pour les catholiques d'un côté et de réjouissances et de commentaires très désagréables et très préjudiciables à la religion pour nos frères séparés de l'autre. Et pourquoi

cachez à Votre Grandeur ce que dame rumeur nous apporte tous les jours; Monseigneur n'a pas d'autorité sur ses prêtres, car si Sa Grandeur avait pouvoir sur Mr. Gaudin, Elle n'aurait pas tant d'égard pour lui en lui laissant une si grande paroisse, tandis que la Grande Ligne seule ne peut le maintenir ni faire vivre un prêtre selon la condition; le révérend Mr. Gaudin n'agit en cette occasion que par intérêt personnel; c'est pour lui une question non de religion, mais d'argent, ses revenus diminués de 3 à 400 piastres ne l'empêcheraient pas de vivre honorablement loin de là, il lui en resterait encore très largement. On va même jusqu'à dire et si je me fais l'écho de ce triste rapport c'est dans le but de ne rien cacher à Votre Grandeur : Mr. Gaudin a acheté la paroisse de St Valentin et Monseigneur ne peut faire que le démembrement que voudra Mr. Gaudin. C'est triste! Bien triste! Mais cela se dit bien haut, et les commentaires vont leur chemin .»⁶

Dans une autre partie de sa lettre, Sénécal clame que le rejet de l'érection canonique de Saint-Blaise encourage les catholiques à se laisser tenter par la religion protestante. Selon ce dernier, l'abbé Gaudin, curé de Saint-Valentin, aurait affirmé que : « St Blaise tomberait en poussière »⁷.

C'est en date du 14 mars 1888 que des habitants d'une partie des paroisses de Saint-Valentin, de Saint-Jean-l'Évangéliste et de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie avaient adressé une requête à Mgr Édouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal, afin d'obtenir l'érection de leur territoire en une nouvelle paroisse. La création de Saint-Blaise ne va cependant pas faire l'unanimité. Le 5 avril 1888, une assemblée avait été convoquée dans la chapelle de Saint-Blaise afin de permettre une discussion entre les habitants de ces trois paroisses. Les résidents de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, du rang Bernier (Saint-Jean-l'Évangéliste) et du rang du Bord de l'eau ainsi que de la deuxième ligne (Saint-Valentin) s'étaient prononcés contre le projet d'une nouvelle paroisse. C'est dans ce contexte qu'il faut interpréter la lettre du maître de poste Sénécal.

En 1890, la population de Saint-Blaise veut donc exercer des pressions auprès de Mgr Fabre qui hésite à créer officiellement une nouvelle paroisse. Une

6. Cité par Marie- Andrée Longpré et Pierre Boissonneault, *St-Blaise (1887-1987) (1891-1991)*, Sherbrooke, Éditions Louis Bilodeau et Fils, 1988, p. 55.

7. *Ibidem*.

assemblée tenue le 23 février chez Romuald Painchaud fait montre d'un malaise chez la population qui envisage d'effectuer de nouvelles démarches. Un comité rencontre Mgr Fabre, le 16 mars, mais ce dernier n'entend prendre aucune décision avant le retour d'Europe du curé Gaudin. Or, les partisans de Saint-Blaise répliquent et sont même prêts à porter l'affaire auprès du Saint-Siège. Cette fois, Mgr Fabre cède à leur demande, et érige canoniquement la paroisse de Saint-Blaise, le 8 octobre 1890. Il s'agit ici d'un regroupement d'une partie des paroisses de Saint-Valentin, de Saint-Jean-l'Évangéliste et de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, soit un territoire de forme irrégulière de six milles de front sur six milles de profondeur. Mgr Fabre nomme l'abbé Alfred Houle curé de cette nouvelle paroisse. Ainsi prend fin la saga entourant la création de la paroisse de Saint-Blaise.

La dîme

Au tournant du XIX^e siècle, les prêtres ne vivent pas nécessairement dans l'abondance. La perte d'une partie des revenus de la paroisse de Saint-Valentin, lors de la création de Saint-Blaise, n'est pas sans conséquence sur les revenus et le bien-être du curé résidant. Aussi Mgr Fabre intervient-il afin que le curé puisse recueillir une part suffisante de la dîme en espèces sonnantes ou en nature. En octobre 1892, l'archevêque s'adresse aux habitants de Saint-Valentin afin de les sensibiliser à l'importance d'acquitter la dîme. Il rappelle que certaines familles ne contribuent aucunement alors que pourtant elles n'ignorent sûrement pas « que c'est un devoir de justice pour tous les fidèles, de procurer à ceux qui les dirigent dans les voies du salut une existence honnête et en rapport avec leur position... cette obligation vous est imposée par le droit divin, le droit naturel et le droit ecclésiastique »⁸.

Mgr Fabre ordonne que chaque famille de Saint-Valentin qui ne paie pas de dîme verse tout de même au curé une somme minimum de deux dollars annuellement. De plus, toute personne de 18 ans et plus qui gagne un salaire, mais qui demeure en dehors de la famille, doit acquitter la somme d'un dollar chaque année.

8. *Ibidem*, p . 24.

Le déplacement de l'église

Les gens de Stottsville exercent des pressions auprès de l'archevêché afin de faire déplacer l'église de Saint-Valentin sur leur coin de terre. En 1892, l'église et le presbytère nécessitent des réparations majeures, notamment la sacristie. Or, le curé Vitalien Dupuis, en poste depuis deux ans, s'oppose à toute idée de déménagement. La question est soumise au vote des contribuables et les tenants du statu quo l'emportent par une seule voix⁹. Suite aux recommandations de Mgr Fabre, des réparations sont finalement effectuées à l'église actuelle évitant ainsi la construction d'une nouvelle bâtisse.

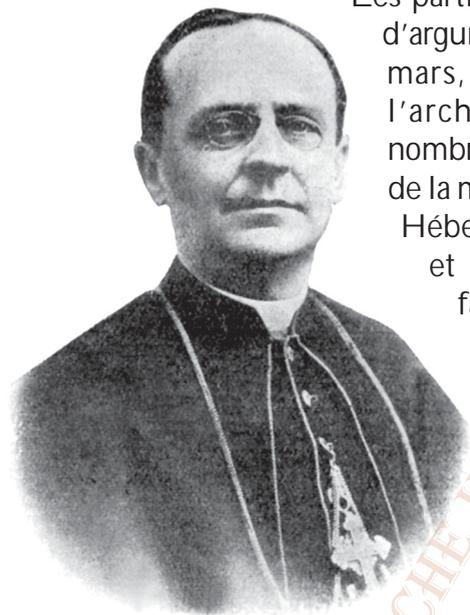
C'est finalement en 1897, après une messe chantée par le révérend père Joseph Jodoin, supérieur des Oblats de Montréal, et un sermon prêché par François-Xavier De La Durantaye, vicaire de Sainte-Cunégonde de Montréal, que les trois cloches de l'église de Saint-Valentin sont bénies officiellement : la première, sous les noms de Léon, Paul, Florent, Vitalien et Valentin, la deuxième, sous ceux de Marie, Joseph, Isidore et la troisième sous celui d'Amie¹⁰.

Le 17 mars 1898, un malheur s'abat sur la paroisse de Saint-Valentin, la foudre frappe l'église qui est détruite en l'espace d'une heure par un incendie. Les oppositions à propos du site de l'église en sont ravivées bien qu'on les croyait enterrées depuis quelques années. Le 27 mars de la même année, une assemblée des paroissiens est convoquée pour demander à Mgr Bruchési la permission de reconstruire l'église. D'entrée de jeu, les résidants de Stottsville s'opposent à cette démarche craignant que Mgr Bruchési accorde la permission de rebâtir l'église sur le site actuel. Quant aux partisans de la reconstruction dans le village de Saint-Valentin, ils espèrent que l'archevêque acquiescera à leur demande. De part et d'autre, on souhaite la construction d'une église, mais on ne s'entend guère sur le lieu où elle devra être érigée, sur le site de l'église incendiée ou à Stottsville. Les habitants du village ne veulent rien

9. Roger Langlois, *op. cit.*, p. 23. À l'instar de cet auteur, nous n'avons retrouvé aucune trace de cette consultation dans les archives de la paroisse de Saint-Valentin.

10. Archives de la paroisse de Saint-Valentin, procès-verbal des réunions des marguilliers, 3 août 1897.

entendre au sujet du site de Stottsville. Le curé Vitalien Dupuis accompagne les deux délégations qui désirent rencontrer Mgr Bruchési mais préfère rester neutre dans cette affaire, tel qu'il le précise dans une mise au point publiée dans le *Franco-Canadien*¹¹.



Source : Archiv-Histo

Mgr Paul Bruchési

Les partisans du site au village ne manquent pas d'arguments pour plaider en leur faveur. Le 26 mars, ils font parvenir une courte lettre à l'archevêché de Montréal signée par de nombreux dignitaires dont Xyste Girard, maire de la municipalité de Saint-Valentin, Néré-Avila Hébert, médecin, Louis Saint-Hilaire, artiste, et le marchand Ambroise Messier. Afin de favoriser la reconstruction de l'église sur l'ancien site, les partisans de ce projet invoquent le fait que depuis la fondation de la paroisse, ce bâtiment se trouve situé au cœur de la paroisse. Les bâtiments connexes comme le presbytère sont intacts et, advenant un déplacement du site, il faudrait déboursier des coûts substantiels pour en construire d'autres. De plus, les murs de l'ancienne église devraient

servir à la reconstruction de la nouvelle tout en évitant d'abandonner le cimetière actuel. De surcroît, demeurer dans le voisinage de l'île aux Noix constitue aussi un avantage puisqu'il permet d'accueillir de nouveaux pensionnaires (une garnison ou une école de réforme) occupant l'ancien fort. La valeur des propriétés des commerçants pourrait être aussi en baisse si l'église changeait de site, forçant certains d'entre eux à aller vivre dans une autre municipalité.

11. Les propos exacts sont les suivants : « Je soussigné, curé de Saint-Valentin, certifie qu'en allant à Montréal, lundi le 28 mars 1898, je n'accompagnais aucune délégation particulière de ma paroisse auprès de Monseigneur de Montréal ». Vitalien Dupuis, prêtre. Saint-Valentin, 1^{er} avril 1898. Ce texte est tiré de Roger Langlois, *op.cit.*, p. 27.

Quant aux partisans du site de Stottsville, ils apportent aussi leur lot d'arguments favorables. Ils font parvenir leurs doléances par voie de missive, au début du mois d'avril, et évoquent la prospérité de leur coin de pays. L'existence de la voie ferrée du Grand Tronc assure à plus ou moins long terme un essor de la construction ferroviaire. La gare de Stottsville est aussi en pleine activité, les trains s'arrêtent pour livrer leur part de marchandises et de voyageurs. Pour ce qui est de la garnison, elle n'est plus présente sur l'île aux Noix et le curé de Saint-Valentin ne peut plus compter, selon eux, sur les revenus versés par le gouvernement fédéral. Les signataires de la lettre, Théophile Poissant, Magloire Éthier et Pierre Bouchard, font valoir que le centre économique de la paroisse s'est déplacé avec le temps vers Stottsville. Ils doutent enfin que la pierre de l'ancienne église puisse servir à la reconstruction de la nouvelle et évoquent aussi le fait que le sol est toujours instable à proximité de la rivière Richelieu. Pour renforcer l'intérêt de leur proposition, ils déclarent que le terrain requis pour construire une nouvelle église serait offert gratuitement par les propriétaires. Joseph Quinlan est aussi disposé à fournir sans frais un bâtiment à deux étages pour servir de chapelle temporaire dont la capacité permet l'assemblée d'environ 450 personnes. Cet immeuble se trouve à proximité de la gare.

En ce qui concerne l'emplacement de l'ancienne église, les experts eux-mêmes se contredisent à propos de la qualité du sol. L'ingénieur Joseph Haynes prétend que sur l'ancien site, les ruines reposent sur un terrain d'alluvions sableux et détrempe, très convenable. Les fondations et la pierre n'auraient subi que des détériorations mineures. Deux autres experts précisent pour leur part que l'utilisation des anciens murs est une hypothèse plausible, mais qu'il faudrait tout de même démolir la façade. Enfin, les architectes Mesnard et Daoust estiment que le sol contient une terre plutôt argileuse grasse et molle impropre à établir des fondations solides. Les matériaux qui pourraient être réutilisés ne valent pas le prix du transport.

Plusieurs requêtes sont enfin déposées à l'archevêché et comportent des propositions diamétralement opposées, l'une qui favorise le changement de site et l'autre, le statu quo. Dans les faits, les habitants qui résident à l'extrémité ouest de la troisième ligne désirent fortement le déménagement du temple religieux à Stottsville, qui les rapprocherait de leur église. Par

contre, les paroissiens qui habitent à proximité du Richelieu ne sont guère motivés à parcourir quatre milles pour assister à la messe du dimanche.

Afin de démêler l'affaire, Mgr Bruchési délègue l'archidiacre Alfred Archambault. En consultant les requêtes de chacun, il constate que le nombre de signataires a été gonflé de part et d'autre. Dans certains cas, les signataires ne sont pas de véritables francs-tenanciers de la paroisse. Des 88 signatures favorables à l'emplacement du village, 78 sont retenues comme pertinentes. Puis des 135 signatures qui optent pour Stottsville, 88 sont considérées valables. Il existe une autre liste plus courte de francs-tenanciers qui se déclarent neutres, parmi eux la Compagnie de fromagerie et le Grand Trunk Railroad¹².



Source : Archiv-Histo

Archidiacre Alfred Archambault

La situation ne va guère en s'améliorant. Les marguilliers Théophile Poissant et Pierre Bouchard, partisans du site de Stottsville, font connaître leur position par écrit au délégué de Mgr Bruchési. Ils soulèvent le fait que les gens du rang du Pir-Vir préféreraient s'annexer à la paroisse de Lacolle plutôt que de se rendre au village de la nouvelle église de Saint-Valentin. Le site de Stottsville est un emplacement, selon eux, plus salubre que celui du village, situé trop près d'un marais de dimension non négligeable. L'été, ce marais aux eaux basses est infect et plutôt malsain. Le chanoine Archambault accepte de considérer les arguments évoqués pour les communiquer à Mgr Bruchési.

Craignant que les gens de Stottsville aient gain de cause, le médecin Néré-Avila Hébert tenta, le 11 mai 1898, dans une lettre personnelle, de faire changer les données. Il se demande à propos du changement d'emplacement quelle peut être la raison véritable qui motiverait un tel changement.

« Dans le cas actuel, cette grave raison est-elle d'ordre moral, spirituel ?

12. Pour connaître les listes de signataires des parties en présence, voir : Roger Langlois, *op. cit.*, p. 30-33.

Évidemment non : jamais personne n'a été privé du ministère du prêtre du fait que l'église était située à Saint-Valentin.

Ce sont donc des intérêts matériels qui sont en jeu et rien autre chose. Si Monseigneur Votre Grandeur choisit Stottsville comme site de l'église, quelques paroissiens du côté sud de la paroisse se trouveront un peu plus rapprochés de l'église, tandis qu'un bon nombre du côté nord s'en trouveront très éloignés. Les paroissiens de Stottsville auront l'église à leur porte, mais combien de pauvres veuves et vieillards, à Saint-Valentin, qui ont investi leurs petites économies dans une demeure à proximité de l'église pour assister aux cérémonies religieuses, faire leur salut et se préparer à la mort, et qui seraient privés de cette consolation, que dis-je ? Qui n'auraient pas même l'avantage d'assister à la messe du dimanche. »¹³

Mais ajoute le docteur Hébert :

« Ce qui est infiniment plus déplorable que tout cela, Monseigneur, c'est que, par le changement du site de notre église, vous vous trouverez en face d'une apostasie, non pas d'un seul, non pas de quelques-uns, mais d'un groupe compact et déterminé à tout. Bien plus, des ministres protestants ont déjà fait leur apparition ici et ont fait des ouvertures à quelques catholiques de l'arrondissement de Saint-Valentin. Voilà, certes, une vérité dure à dire et qui affligera profondément Votre Cœur de Père; mais j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous faire connaître ces faits qui ne sont peut-être pas encore parvenus à Vos oreilles. »¹⁴



Source : Archiv-Histo

Néré-Avila Hébert

Dans les faits, il semble bien que le docteur Hébert ait vu juste et que quelques catholiques finalement changeront d'allégeance religieuse suite au démembrement de Saint-Valentin au bénéfice de Saint-Blaise. Les parties en jeu étant irréconciliables, Mgr Bruchési en vient à la conclusion que la séparation des deux paroisses est devenue inévitable.

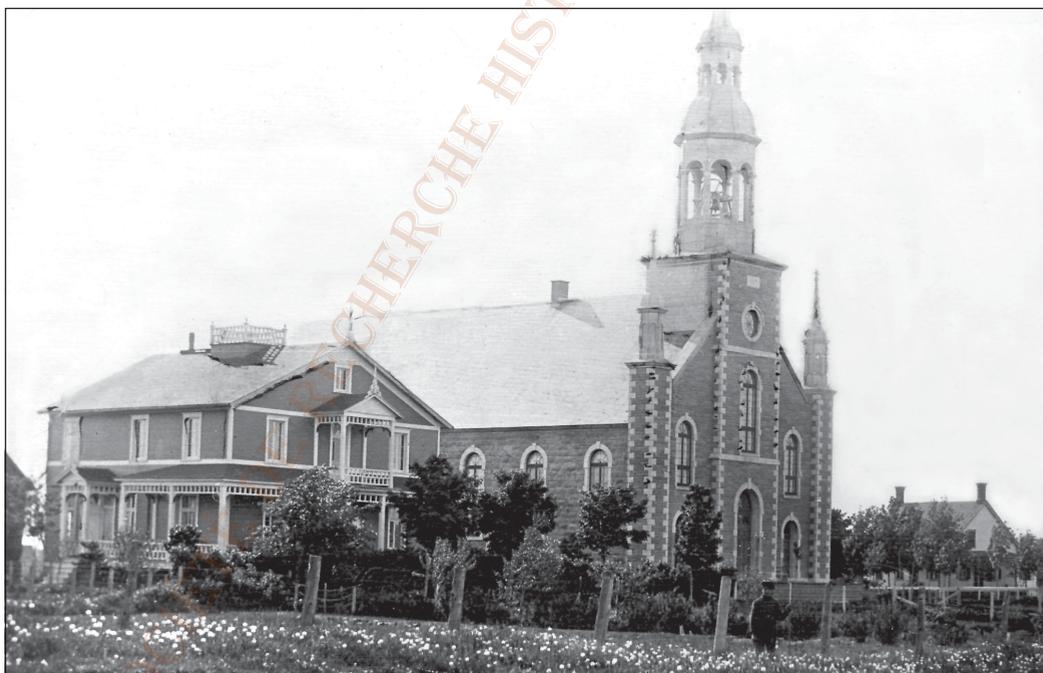
13. *Ibidem*, p. 34.

14. *Ibidem*, p. 34-35.

Un nouveau démembrement de la paroisse

Au cours d'une rencontre en date du 16 mai 1898 au presbytère de Saint-Jean, Mgr Bruchési accueille une cinquantaine de paroissiens du village de Saint-Valentin. À l'appui d'une pétition, ces paroissiens demandent la division de la paroisse. Sans gaieté de cœur pour la perte de leurs coparoissiens de Stottsville, ils estiment que cette solution va dans l'intérêt de la paix et de la religion catholique. Ils s'engagent à construire immédiatement une nouvelle église sur l'ancien site et à assurer le bien-être et le confort matériel de leur curé.

Peu de temps après, les francs-tenanciers du village de Saint-Valentin déposent une requête officielle le 21 juin 1898. Mgr Bruchési accepte la proposition et suite à une rencontre avec les délégués de Stottsville, fait connaître son intention de « réconcilier les esprits »¹⁵ par la construction d'une église à Stottsville.



Source : Archives de la municipalité de Saint-Valentin

Presbytère et église de Saint-Valentin de Stottsville.

15. *Ibidem*, p. 36.

Le 30 juin 1898, le décret épiscopal fixe le site de l'église à Stottsville sur un terrain offert par Sylvio Bouchard tout en acceptant l'érection d'une nouvelle paroisse distincte¹⁶. Les événements se précisent puisque le 17 juillet 1898, l'abbé Dupuis bénit la chapelle temporaire de Stottsville dans le cadre d'une première célébration à laquelle assistent quelques centaines de personnes.

Le 29 juillet 1898, le décret de Mgr Paul Bruchési concrétise le démembrement de la paroisse en autorisant l'érection canonique de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix dont la fête sera célébrée le 30 juin de chaque année. La nouvelle paroisse sera donc délimitée :

« En front par la rivière Richelieu, à partir de la rivière Lacolle, jusqu'à la ligne nord du numéro 124; remontant dans la ligne nord du numéro 124 suivant le trait carré des terres du rang Richelieu, en remontant vers le sud jusqu'à la ligne nord-ouest de partie du numéro 201, appartenant à M. Joseph Simard; de là descendant dans la 2^e ligne, vers la rivière jusqu'à la ligne nord-ouest du numéro



Source : Archives de la municipalité de Saint-Valentin

Intérieur de l'église de Saint-Valentin de Stottsville ouverte au culte en 1900.

16. Archives de la paroisse de Saint-Valentin, procès-verbal des réunions des marguilliers, décret reproduit en date du 30 juin 1898.

210; suivant cette ligne nord-ouest jusqu'au trait carré et remontant jusqu'au chemin de fer et continuant par le dit chemin de fer jusqu'au trait carré des terres de la 3^e ligne; revenant vers la rivière Richelieu jusqu'à la ligne ouest du numéro 267; suivant cette ligne ouest jusqu'au chemin de la 3^e ligne; descendant le dit chemin vers la rivière Richelieu jusqu'à la ligne ouest du numéro 351 de la 4^e ligne; suivant cette ligne ouest jusqu'au numéro 55 et descendant vers le Richelieu par la ligne nord du numéro 55 jusqu'à la ligne ouest du numéro 56 et par la dite ligne jusqu'au numéro 47; et de là remontant jusqu'au trait carré du dit numéro 47; suivant le trait carré du numéro 47 et des numéros suivants du rang Richelieu jusqu'à la montée Hay; suivant la montée Hay jusqu'au chemin Pir-Vir; de là suivant le chemin Pir-Vir, dans la direction du sud jusqu'à la montée Van Vliet; remontant la montée Van Vliet, dans la direction de l'ouest jusqu'à la ligne ouest de partie du numéro 425, occupé par M. Olivier Aubin; suivant cette ligne ouest de partie des numéros 425 et 426 jusqu'à la rivière Lacolle, qui forme la limite de la paroisse au sud jusqu'à la rivière Richelieu. »¹⁷

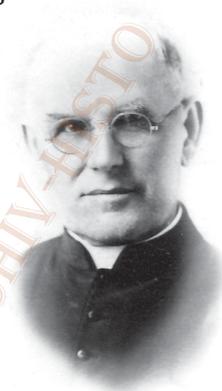
Suite à ce démembrement, Stottsville conserve le nom de Saint-Valentin, les droits sur le presbytère, les autres bâtiments adjacents, le terrain et les ruines de l'église incendiée. La fabrique de Saint-Valentin, qui n'est pas dissoute, demeure l'unique propriétaire de tous les biens. L'ancien village de Saint-Valentin devient la nouvelle paroisse de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix qui compte 89 francs-tenanciers, 112 familles catholiques réparties sur un territoire de 8 000 arpents.

Les paroissiens de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix n'accepteront pas d'emblée que les biens fonciers de leur église appartiennent désormais à la fabrique de Saint-Valentin. Cette dernière tient à conserver les objets sacerdotaux sauvés de la proie des flammes. Mgr Bruchési suggère alors que Saint-Valentin (anciennement Stottsville) remette à Saint-Valentin, les immeubles de la fabrique situés à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Par la suite, Mgr Bruchési céderait ces biens fonciers à la paroisse de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Le 1^{er} décembre 1898, cette entente devient officielle dans un document signé par le curé Émile Pépin, de Saint-Valentin. Cette façon de procéder irrite les paroissiens de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix qui considèrent inacceptable de recevoir en don des immeubles leur appartenant dans les faits. Dans cette affaire, les marguilliers tenteraient une poursuite au civil pour obtenir une

17. Reproduction textuelle du décret dans Roger Langlois, *op. cit.*, p. 39.

propriété qui leur serait cédée de toute façon. Les paroissiens de Saint-Valentin n'ont guère prisé cette attitude de leurs frères catholiques. De son côté, Mgr Bruchési désapprouve cette résolution de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix qu'il considère contraire à l'autorité religieuse et non justifiable.

Les marguilliers de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix reviennent sur leurs intentions, honteux d'avoir mécontenté Mgr Bruchési. Le 25 février 1899, l'archevêché de Montréal cède les immeubles à la fabrique de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix alors que Saint-Valentin conserve le montant versé par les assurances de l'église incendiée tout en continuant d'assumer la dette totale de la fabrique.



Source : Cécile Fortin-Chalifoux

Zotique-Émery Dubuc,
curé de 1916 à 1945

Vitalien Dupuis devient le premier curé de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix en 1898. Pour les besoins du culte, l'école du village sert de chapelle temporaire jusqu'à la fin du mois d'août 1898 et les registres paroissiaux débutent le 30 du même mois. Ainsi, une nouvelle paroisse voit le jour concrétisant la séparation des deux communautés catholiques.

La paroisse de Saint-Valentin se relève à peine de ce démembrement que ses marguilliers s'empres- sent de voter une résolution le 18 septembre 1898, pour construire un presbytère au coût de 3 000 \$. L'as- semblée des paroissiens fait tout en son pouvoir pour récupérer autant que possi-



Source : Monique Dagenais

Intérieur de l'église de Saint-Valentin de Stottsville en 1962.

ble les objets de culte et autres meubles de l'ancienne église afin de les conserver pour les besoins de la nouvelle église. Au terrain de quatre arpents donné par Sylvio Bouchard, un autre lot de quatre arpents est cédé par Lucien et Joseph Hébert. Des souscriptions de la part de bénévoles permettent d'acquérir un autre arpent supplémentaire faisant un total de neuf arpents pour les besoins de la nouvelle église. La construction de cette nouvelle église est estimée à un coût de 20 000 \$. Nazaire Poulin, propriétaire d'une riche carrière dans la troisième ligne, s'engage à fournir, sans aucun frais, la pierre pour bâtir le nouveau temple, qui sera érigé à environ deux arpents de la gare du Grand Tronc.

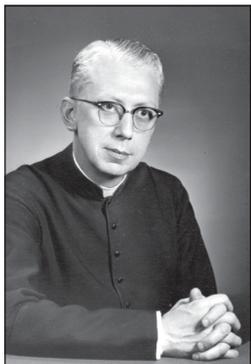
Les marguilliers octroient le contrat de construction à la firme Boileau et Frères, de l'île Bizard, au coût de 17 950 \$. L'architecte Héroux, de Yamachiche, fournit les plans nécessaires à cette firme qui fera exécuter les travaux sous la surveillance de Théobald Rémillard, l'entrepreneur du presbytère.

Le curé de la paroisse, Émile Pépin, et les marguilliers Joseph Rémillard, Isaïe Thibodeau et Pierre Bourassa éprouvent un moment de l'embarras au sujet de l'orientation à donner au bâtiment religieux. Certains paroissiens



Source : Jean-Claude Marcoux et Claude Poulin

Confirmation en présence de Mgr Paul-Ernest-Anastase Forget en 1939.



Source : Cécile Fortin-Chalifoux
Léo Lafontaine,
curé de 1950 à 1967.

souhaitent ardemment que la façade de l'église donne sur le chemin de la quatrième ligne soit vers le nord, sur la route principale qui relie le chemin qui longe le Richelieu à celui qui passe entre Lacolle et Montréal, alors que d'autres désirent que le temple soit orienté vers l'est, vers le rang des Stott. Encore là, les paroissiens de Saint-Valentin adressent des requêtes à l'évêque du diocèse. À titre de compromis, l'autorité religieuse décide que la façade de l'église sera construite à l'angle du chemin de la quatrième ligne et du rang des Stott.

L'église de Saint-Valentin est finalement construite en pierre de taille et à bosses. Elle mesure 137 pieds de longueur sur 52 de largeur. La hauteur, du sol jusqu'à la fine pointe du clocher, atteint 140 pieds. Un tableau de saint Valentin, patron de la paroisse et daté de 1905, est placé au-dessus du maître-autel. Il est l'œuvre de l'artiste peintre Louis Saint-Hilaire, paroissien de Saint-Valentin, et don des Forestiers catholiques¹⁸. Cet artiste a produit aussi un autre tableau, celui de Sainte-Anne, œuvre qui date de 1896. Deux autres tableaux présents dans le chœur sont signés de F.-X. Renaud et datent de l'année 1900. L'église est prête à accueillir ses paroissiens à compter du 1^{er} juin 1900.



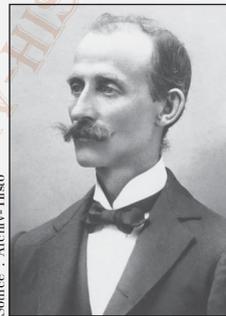
Source : Claude Poulin

Pratique des enfants de chœur au sous-sol de l'école de Saint-Valentin en 1961.

18. Selon les propos de Jeanne Grégoire, *Projection sur Saint-Valentin (1830-1980)*, op. cit., p. 23. Cet artiste serait un paroissien de Saint-Valentin. À noter qu'il avait signé la pétition pour que l'église incendiée soit reconstruite dans le village de Saint-Valentin, aujourd'hui Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Louis Saint-Hilaire, un artiste peintre

Né à Laprairie le 4 août 1860, Louis Saint-Hilaire épouse en 1895 Agnès Girard, fille de Patrice Girard et d'Henriette Jourdenais, du rang du Pir-Vir à Saint-Valentin. Il obtient un brevet d'enseignement qui lui permet d'instruire de nombreux élèves à Québec pendant quelques années tout en poursuivant ses études sur l'art de peindre, notamment avec Ozias Leduc. Saint-Hilaire a la chance de faire plusieurs voyages dans le monde pour parfaire sa technique. Au Michigan, à Lake Linden, il enseigne à l'école paroissiale tout en occupant ses loisirs à faire des croquis à la plume et à peindre des toiles.



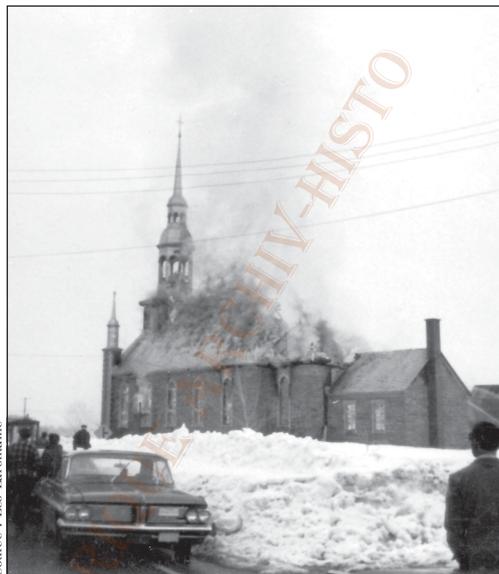
Source : Archiv-Histo

En 1880, il rencontre un mécène qui lui permet de séjourner plus de deux ans en Europe. Pendant cette période, il s'inscrit à l'École normale des arts décoratifs où il étudie avec le professeur Gérôme les tableaux d'histoire ainsi qu'avec Jules Breton les tableaux de genre. Par la suite, Saint-Hilaire poursuit ses études à Florence et à Rome. Le peintre reçoit l'autorisation des autorités des Musées nationaux de France le 13 septembre 1881 pour travailler dans les galeries du Louvre, du Luxembourg, de Versailles et de Saint-Germain. Il reçoit une nouvelle autorisation en juin 1893 pour œuvrer au Palais du Louvre. L'Europe continue de lui sourire puisqu'en février 1882, l'Academia de Francia de Rome lui permet de travailler à la Galleria del Gessi. Au Québec, Saint-Hilaire exécute des tableaux pour les églises de Sainte-Martine de Châteauguay et de Saint-Sébastien et de la sculpture en collaboration avec F. Villeneuve. Après ces travaux, il retourne à Rome en novembre 1887. En 1889, on le retrouve à Minneapolis au Minnesota où il ouvre un studio. La population locale lui commande une vingtaine d'œuvres lors de son voyage à Rome. De l'Europe, à Paris ou à Rome, il expédie ses tableaux pour ses clients américains. Il fera de nombreux autres séjours en Europe, notamment à Naples, au Vatican et à Paris. Il s'inscrit même à l'Académie Julien et à l'Académie des Beaux-Arts pour travailler avec les professeurs William Adolphe Bouguereau, Benjamin Constant et Jules-Joseph Lefebvre. Louis Saint-Hilaire aborde différents types de peinture, paysages, natures mortes, portraits et art religieux. Au Canada, on réclame ses services pour restaurer des tableaux abîmés, comme ceux de l'église de Verchères qui sont de facture ancienne et datant de plus de 400 ans. Il ouvre aussi un studio à l'hôtel Gosselin situé sur le bord du Richelieu, qu'il habite avec sa femme dès 1895, là où les deux conjoints élèveront leurs trois enfants. L'artiste peintre demeure à cet endroit jusqu'en 1912. Il termine ses jours à Montréal, où il décède le 4 août 1922.

Incendie de l'église

La vieille bâtisse de pierres et de bois est ravagée par l'incendie en moins de deux heures.

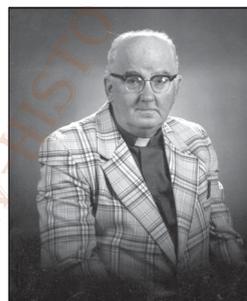
Source : Léo Lafontaine



Source : Cécile Fortin-Chalifoux

Église de Saint-Valentin en flamme, le 20 mars 1971, et les ruines après le passage du brasier.

C'est la consternation dans la paroisse de Saint-Valentin lorsqu'un incendie d'une rare intensité détruit de fond en comble l'église le 20 mars 1971. Le feu s'est déclaré vers 12h30 dans la sacristie pour se propager à tout l'édifice. Les pompiers de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et ceux de Napierville, appelés sur les lieux, n'ont pu empêcher la destruction complète du temple, les flammes ravageant presque tout pendant deux heures de temps, ne laissant qu'une partie des murs de pierre.



Source : Cécile Fortin-Chalifoux
Paul-Émile Dumas,
curé de 1968 à 1994.

Compte tenu des coûts prohibitifs que cela représenterait, l'église ne peut être restaurée. Les marguilliers et le curé Paul-Émile Dumas acceptent la



Source : Roger Fortin

Procession de la Fête-Dieu en 1985.



Source : Roger Fortin

Église de Saint-Valentin en 2001. À droite : la cloche de l'église, don de la famille du docteur Stephen Langevin.

décision de l'évêque du diocèse de faire démolir les murs encore debout. Les autorités religieuses sont d'accord pour reconstruire l'église mais à des coûts plus modestes. Les plans de la nouvelle chapelle sont soumis par André Brodeur sans que la fabrique ne sente le besoin de retenir les services d'un architecte. L'entreprise J.-H. Janelle, de Napierville, obtient le contrat de construction et embauche des résidents locaux. Le coût initial s'élève à 62 900 \$, mais en incluant l'asphaltage, le terrassement et les meubles, il atteint 80 000 \$¹⁹.



Source : Cécile Fortin-Chalifoux

Jacques Bonneau,
curé depuis 1994.

Enfin, ce bâtiment visible qu'est l'église reste encore aujourd'hui le signe extérieur de la foi d'un peuple. Bien que la communauté paroissiale ait subi bien des transformations au cours de ces dernières années, l'église reste bien présente encore dans le paysage de la municipalité de Saint-Valentin en ce début du XXI^e siècle. Elle est toujours synonyme de l'appartenance à une communauté, en l'occurrence ici à celle de Saint-Valentin.

19. Pour l'information, voir Jeanne Grégoire, *Projection sur Saint-Valentin (1830-1980)*, op. cit., p. 30-31.

La Commission scolaire de Saint-Valentin



Un tour d'horizon de la situation scolaire

Au cours du XIX^e siècle, le gouvernement du Bas-Canada adopte des mesures pour établir des écoles primaires. En 1801, il instaure l'Institution



Source : Léo Lafontaine

Ancienne école de rang du chemin de la 3^e ligne.

royale. Dans la région, ces écoles du nouveau régime existent à Saint-Constant, à New Longueuil, à Sorel (William Henry), à Chambly, à Saint-Hilaire, à Mont Saint-Grégoire (Mount Johnson), à l'île aux Noix, à Sherrington, à Hemmingford, etc. Pour assurer leur fonctionnement, les écoles de l'Institution royale reçoivent une subvention du gouvernement qui leur sert à payer plusieurs dépenses dont celles reliées aux salaires des instituteurs. La direction de l'Institution royale demeure entre les mains du gouverneur, de l'évêque anglican et d'un conseil d'administration majoritairement anglican. Quant à l'Église catholique, elle ne peut que contester ce type d'écoles qui représente un danger pour sa propre survie. Ses prêtres vont d'ailleurs jusqu'à refuser les sacrements aux parents qui envoient leurs enfants dans les écoles issues de l'Institution royale.

L'insuccès des écoles royales favorise l'adoption par la Chambre d'assemblée, en 1824, de la Loi des écoles de fabrique. Le curé et les marguilliers, en accord avec l'autorité de l'évêque, peuvent utiliser le quart des revenus paroissiaux de l'année pour la construction d'une école locale. Dans la vallée du Richelieu, dix écoles sont ainsi fondées, notamment à Saint-Philippe, à Varennes, à Chambly et à Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville. Pour rendre l'instruction plus accessible, la Chambre d'assemblée du Bas-Canada adopte en 1829 une autre loi créant les écoles de syndics afin d'augmenter le nombre des écoles dans la province.

Ces écoles demeurent sous l'autorité de syndics élus par la population locale. Le gouvernement défraie le coût de construction de ces établissements scolaires et la rémunération des maîtres. L'instruction est offerte aussi gratuitement aux enfants pauvres. Les prêtres protestants et catholiques peuvent agir comme visiteurs officiels ou être élus comme syndics. L'introduction du visiteur dans les écoles est précurseur du système des inspecteurs à venir. Pour l'année scolaire 1832-1833, dans le secteur de Richelieu-Yamaska, il existe 148 écoles de syndics, 8 écoles de fabrique, 7 écoles royales et 45 écoles indépendantes¹.

1. Mario Fillion, Jean-Charles Fortin, Robert Lagassé, Richard Lagrange et autres, *Histoire du Richelieu-Yamaska-Rive-Sud, La Montérégie*, Sainte-Foy, IQR, 2001, p. 241.

La Loi des écoles de fabrique vient à échéance en 1836 alors que la Chambre d'assemblée se trouve en conflit avec les conseils législatif et exécutif au point d'en bloquer le renouvellement. De nombreuses écoles sont ainsi forcées de disparaître dans le Bas-Canada, faute de subventions. Quelques-unes d'entre elles demeurent cependant en activité grâce au soutien des habitants et du clergé.

Les rébellions de 1837 et 1838 viennent encore accentuer le problème du maintien des écoles dans l'ensemble de la province du Bas-Canada. Pour remédier au chaos politique qui prévaut dans les colonies britanniques d'Amérique du Nord, la Couronne britannique désigne John George Lambton, premier comte de Durham, pour faire une enquête complète dans le domaine des affaires publiques. Pendant cinq mois, Lord Durham examine la situation dans le Haut et le Bas-Canada. En 1838, il étudie plusieurs questions dont celles touchant l'administration de la justice, les institutions municipales, l'éducation et la propriété foncière. Il propose comme solution l'union du Haut et du Bas-Canada et l'anglicisation des Canadiens français comme étant le seul remède aux maux qui affligent les deux colonies.



Source : Léo Lafontaine

Petite école du rang du Pir-Vir.

Dans son rapport, Durham aborde précisément la question des écoles en blâmant le gouvernement britannique pour son incapacité à angliciser les francophones par l'entremise du réseau public. Durham souligne l'ignorance du peuple canadien-français, constate le nombre important de séminaires contrôlés par le clergé catholique et le manque de débouchés des jeunes qui sortent de ces institutions. Durham propose une réforme des institutions d'enseignement qui, en théorie, doit tenir compte de toutes ces réalités.

L'union du Haut et du Bas-Canada se concrétise en 1840. Le Parlement adopte la loi scolaire de 1841 qui remet entre les mains de commissaires d'écoles élus la direction des établissements scolaires et la supervision de l'enseignement. Les écoles sont sous l'autorité du Bureau d'éducation qui relève du district municipal présidé par un préfet. La loi de 1841 prévoit en outre que le surintendant de l'Instruction publique verse une part égale de subventions par rapport aux sommes prélevées chez les contribuables dans chacun des arrondissements². Chaque paroisse, en l'occurrence celle de Saint-Valentin, est divisée en arrondissements, auxquels doivent correspondre chacun au moins une école primaire.

Les premières écoles locales

Quelle est la situation scolaire à Saint-Valentin ? De 1800 à 1840, il ne semble pas que la localité de Saint-Valentin se soit prévalu de la loi de l'Institution royale pour fonder une école, bien qu'il s'en trouvait une à proximité sur l'île aux Noix. En 1824, la loi des écoles de fabrique n'apparaît pas non plus avoir provoqué les effets escomptés dans la localité. Il faut attendre l'adoption de la loi de 1829 et les amendements subséquents pour que les syndics et le curé de Saint-Valentin s'affairent à la construction d'une école.

Dans les années 1830, la paroisse de Saint-Valentin fait partie du comté de L'Acadie. Selon un portrait général de ce comté en 1831, le gouvernement du

2. Pour cette partie, voir Louis-Philippe Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec*, tome I, Montréal/Toronto, HRW, 1971, p. 386-401, tome II, p. 47-49 (loi scolaire de 1841) et *Le système scolaire de la province de Québec, tome V, Les écoles élémentaires dans le Bas-Canada 1800-1836*, Québec, Éditions de l'Érable, 1955, p. 67-287.

Bas-Canada relève 31 écoles dont 26 créées grâce à la loi des syndics, une autre issue de la loi de l'Institution royale et quatre autres établies avant 1829. Un total de 1 154 élèves fréquentent ces différents établissements. Pour 790 d'entre eux, le gouvernement assume entièrement les frais. La population totale de L'Acadie s'élève alors à 11 419 habitants; le comté est divisé en 26 arrondissements qui possèdent chacun au moins une école élémentaire³.

Dans la seigneurie de Lacolle, qui inclut une partie de la paroisse de Saint-Valentin, cinq commissaires sont nommés pour veiller au fonctionnement des écoles. Selon la loi de 1829, ils peuvent se prévaloir du pouvoir de taxation. Les commissaires en poste sont : Henry Hoyle, Merritt Hotchkiss, Jacob Manning, Oliver Odell et William I. Odell. En 1830, le conseil scolaire subit quelques modifications : Henry Hoyle, Cornelius Van Vliet, Jacob Manning, Merritt Hotchkiss et Richard Jackson en dirigent désormais la destinée. Onze écoles réparties selon les besoins des arrondissements ont été instituées entre 1817 et 1831. Sur ce nombre, neuf écoles ont vu le jour entre 1827 et 1831⁴.

En 1831, à Saint-Valentin, dans la partie qui se trouve dans la seigneurie de Léry, deux professeurs seulement dispensent de l'enseignement, et ce, dans deux écoles, l'une dirigée par Thomas Mc Vey et l'autre par Marguerite Robinson, à l'île aux Noix⁵. Une pétition présentée à la même époque à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada par les propriétaires de la paroisse de Saint-Valentin réclame une école additionnelle dans la quatrième concession.

La première école de la Grande-Ligne, paroisse de Saint-Valentin, date de 1829. Deux ans plus tard, 32 garçons et 24 filles fréquentent cette école élémentaire contrôlée par les syndics. En 1836, les syndics Hubert Lamoureux et François Géliveau tombent d'accord pour faire réparer le bâtiment. Ils

3. Les données pour le comté de L'Acadie proviennent de : www.canadiana.org, *Appendice du XLI^e volume des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada, depuis le 15 novembre 1831, jusqu'au 25 février 1832 dans la 2^e année du règne du roi Guillaume IV, étant la deuxième session du quatorzième Parlement provincial de cette province*, Québec, John Neilson, 1832.

4. Jules Romme, *Beaujeu... op. cit.*, p. 71- 72.

5. www.canadiana.org: *Appendice du XLI^e volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada, depuis le 15 novembre 1831, jusqu'au 25 février 1832, dans la deuxième année du règne du Roi Guillaume Quatre, étant la deuxième session du quatorzième Parlement provincial de cette province*, Québec, John Neilson, 1832.

confient les travaux suivants à l'agriculteur Charles Dupuis : cheminée de bonne hauteur et de dimension respectable, nouveau solage de douze pouces, nouvelles fondations, isolation de la maison et creusage d'un puits de quinze pieds de profondeur et de sept pieds de largeur. L'entrepreneur devra de plus fournir les matériaux et la main-d'œuvre et livrer l'école à la fin du mois de juin, le tout pour 12 livres⁶.

Dans cette partie de la paroisse de Saint-Valentin, une école dissidente, l'Institution de la Grande-Ligne, fondée en 1838 par un ministre baptiste, Louis Roussy, et grâce au soutien des sociétés bibliques américaines, connaît une certaine popularité. Cet établissement scolaire, qui dispense deux niveaux de cours, l'élémentaire et le cours supérieur, est fréquenté par une soixantaine d'élèves dont un bon nombre demeure sur place. Dans le cadre du cours supérieur, le personnel enseigne les matières suivantes : l'arithmétique, l'algèbre, les mathématiques, les belles lettres, le grec, le latin, la rhétorique, la logique, la musique, l'histoire universelle, la botanique, la zoologie, la minéralogie, l'astronomie, la chimie et la physique. Cet établissement possède aussi une bibliothèque contenant 1 800 volumes de science, d'art et de religion, et un modeste laboratoire de physique. Le révérend Léon Normandeau dirige un personnel de cinq enseignants.

L'embauche d'instituteurs compétents au cours des années 1825 à 1850 constitue l'un des problèmes majeurs à cette époque. Le salaire annuel de 20 livres versé aux enseignants n'est guère attrayant, même inférieur à celui qui est versé à un simple commis (généralement entre 35 et 40 livres), en plus de comprendre gîte et nourriture. Les personnes scolarisées ne sont donc pas nombreuses à embrasser la vocation d'enseignant⁷.

6. Marie-Andrée Longpré et Pierre Boissonneault, *St-Blaise (1887-1987) (1891-1991)*, *op. cit.*, p. 20.

7. Louis-Philippe Audet, *Le système scolaire de la province de Québec*, tome VI, *op. cit.*, p. 35-41. L'allocation de base est portée à 24 livres en 1832, mais le nombre d'enfants instruits gratuitement n'est que de dix au lieu d'une trentaine possible. Le montant alloué par enfant pauvre est de deux shillings au lieu de dix. Des maîtres quittent la profession estimant la rémunération insuffisante, voir à ce sujet : Andrée Dufour, « Les institutrices rurales du Bas-Canada : incompétentes et inexpérimentées ? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 4, printemps 1998, p. 527-529. Dans le cadre de cet article, Andrée Dufour démontre dans l'ensemble que les femmes prennent la relève dans le domaine de l'éducation élémentaire et jouent un rôle important dans la scolarisation de la jeunesse du Bas-Canada.

Pas étonnant alors qu'à Saint-Valentin, en 1834, faute de recevoir une rémunération suffisante, certains individus tentent frauduleusement d'obtenir le double de ce qui leur est normalement versé. Par exemple, Jean-Baptiste Miville-Dechêne, instituteur de l'arrondissement numéro 2 dans la paroisse de Saint-Valentin, obtient un salaire de 10 livres au cours de la période allant du 15 mai au 15 novembre 1834. Or, il perçoit pour la même période une rémunération de 12 livres pour l'enseignement qu'il aurait dispensé à l'école de l'arrondissement numéro 1 dans la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie. Ainsi, J.-B. Miville-Dechêne touche frauduleusement deux allocations d'enseignement⁸. Dans la paroisse voisine de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, Jacques Surprenant, un aubergiste, aurait agi de la même manière en se déclarant instituteur dans deux établissements. Néanmoins, les instituteurs de l'époque ne se comportent pas tous comme des fraudeurs.

Des commissaires d'écoles sous la juridiction des districts municipaux

En 1840, une ordonnance du Canada-Uni crée les districts municipaux à travers le Bas-Canada. La paroisse de Saint-Valentin fait partie, à compter de cette date, du district municipal de Saint-Jean. Chaque district reçoit les subventions accordées par le gouvernement aux écoles et obtient le mandat de percevoir les taxes scolaires « directes ».

Suite à la loi scolaire de 1841, chaque conseil de district devient un bureau d'éducation. Il doit à son tour diviser les paroisses en arrondissements d'écoles et faire un rapport détaillé pour chacun d'entre eux au surintendant de l'Instruction publique. Ce bureau d'éducation émet aussi un rapport aux commissaires locaux, partage les fonds des écoles publiques en proportion des enfants d'âge scolaire, répartit les quelque 50 livres reçues en octroi gouvernemental et prélève dans les différentes paroisses un montant équivalent pour ériger des écoles. Lui revient aussi la tâche de répartir l'argent

8. www.canadiana.org, *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, depuis le 27 octobre 1835 jusqu'au 21 mars 1836 dans la 6^e année du règne du Roi Guillaume Quatre, étant la deuxième session du quinzième Parlement provincial de cette province, session 1835-1836*, Québec, John Neilson, 1836, reproduction des pages 611 et 612. D'autres sources de documents gouvernementaux confirment que ce genre de fraude aurait réellement existé.

prévu pour l'achat des volumes recommandés par les commissaires en versant une somme de 10 livres à chaque paroisse. En dernière instance, le bureau d'éducation doit s'acquitter de la préparation du rapport annuel de ses activités.

La loi scolaire de 1841 prévoit également l'élection de commissaires pour les écoles publiques. Ainsi, chaque paroisse qui a le droit d'élire un conseiller de district peut aussi désigner cinq commissaires. Cependant, les districts qui ont deux conseillers comme Saint-Valentin peuvent élire jusqu'à sept commissaires. Les devoirs de ces commissaires consistent à évaluer les coûts engendrés par la construction et l'entretien des écoles de façon à fixer équitablement les taxes à répartir entre les habitants; désigner un syndic pour surveiller l'évolution des travaux de construction des établissements scolaires; veiller aux affaires de l'école; engager des instituteurs; préparer les programmes; acquérir des livres scolaires; élaborer des règlements scolaires; arbitrer éventuellement des conflits à l'occasion de la visite des écoles; nommer un ou deux commissaires qui iront visiter les écoles chaque mois pour en faire un rapport à leurs collègues; exempter les familles pauvres du paiement des taxes prévues par la loi; conserver les procès-verbaux des réunions des commissaires et présenter un rapport annuel au conseil de district. Ces dispositions seront modifiées ou améliorées par l'adoption d'une nouvelle loi scolaire en 1846.

C'est au presbytère de la paroisse que se réuniront d'abord les commissaires d'école de Saint-Valentin. La date de leur entrée en fonction nous est inconnue mais dès 1842, on note la présence de trois écoles dans la localité⁹. Le 19 mai 1844 se tient une réunion dans l'intention d'élire un nouveau commissaire en remplacement de Pierre Lafrance, prêtre. Messieurs Joseph Bissonnet, Rémi Gauvin, Analet Bissonnet, David Syr et Joseph Grégoire nomment à cette occasion Louis Turcotte, curé de la paroisse de Saint-Valentin, président de leur assemblée¹⁰.

9. www.canadiana.org : *Appendice du troisième volume des journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada, du 28 septembre au 9 décembre, de l'année de Notre seigneur 1843, et dans la septième année du règne de notre souveraine la Reine Victoria, troisième session du premier Parlement provincial du Canada*, Kingston, E. J. Barker, 1844.

10. Archives de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, procès-verbal des réunions des commissaires d'écoles, 19 mai 1844.

La paroisse de Saint-Valentin se divise en 1844 en six arrondissements et compte aussi six écoles :

1^{er}) de la première concession « à prendre dans la ligne diagonale qui sépare la seigneurie de Léry de la baronnie de Longueuil ainsi que cette partie de la paroisse qui se trouve dans la baronnie de Longueuil ainsi que la partie de la paroisse qui se trouve au bord de l'eau jusqu'à la ligne qui sépare la terre d'Antoine Girard de celle de Bénini Masse »¹¹,

2^e) toute la deuxième concession située dans la paroisse de Saint-Valentin,

3^e) toute la troisième concession,

4^e) le « chemin qui conduit à la seconde concession et contiendra toute la concession du bord de l'eau qui se trouve dans la seigneurie de Léry et la partie de la quatrième concession jusqu'à la terre de Joseph Dupuis inclusivement »¹²,

5^e) « cette partie de la quatrième concession à prendre de la terre dudit Joseph Dupuis jusqu'au chemin de Burtonville ainsi que la concession connue sous le nom de rang des Stotts »¹³,

6^e) la troisième concession connue sous le nom de rang Pir-Vir.

Le 3 juin 1844, les commissaires nomment trois arbitres pour procéder à une évaluation de la propriété qui sert d'école au rang des Stott : Charles Réaume, Charles Trahan et Julien Grenon. La visite de ces trois mandataires occasionne une petite surprise : « les dits arbitres ici présents ont ce jour déclaré avoir visité le dit terrain & maison vendredi dernier et n'ayant pu se procurer la clef par le refus de Daniel Stott, les dits arbitres après un examen de la dite maison, en dehors & en dedans par les vitres qui sont cassées, les dits arbitres ont estimé les dits terrains & maisons à la somme de quinze livres courant et la maison seule à la somme de six livres, cinq chelins... »¹⁴. Les commissaires s'estiment alors en droit de vendre ce bâtiment.

Fidèles au rôle qui leur a été dévolu, les commissaires procèdent à l'engagement des instituteurs et des institutrices. Il est prévu que Dominique Racicot recevra pour l'année 1845, 25 livres en sus d'une allocation versée par

11. Ibidem, 26 mai 1844.

12. Ibidem.

13. Ibidem.

14. Ibidem, (sans date précise), juin 1844.

le gouvernement jugée dérisoire depuis 1840, soit une rétribution mensuelle d'un shilling par enfant pauvre. Les mêmes conditions sont accordées à René Joël Hamilton. En comparaison, l'institutrice Basilique Hénault est fort désavantagée puisqu'elle ne recevra que 15 livres pour ses services.

En juillet 1845, dans le cadre de la prochaine année scolaire, les commissaires engagent Isidore Fillion pour enseigner à l'école numéro 2 de la première Grande-Ligne pour un salaire annuel fixé à 22 louis. L'instituteur pourra habiter l'école qu'il devra conserver dans le même état tout en payant les frais de chauffage. Son confrère, Joseph Mongeau, obtient un salaire de 20 louis, mais recevra le bois de chauffage des habitants de la paroisse. Dame Thomas Godreau encaisse un salaire de 12 louis et 10 shillings pour enseigner à l'école de la troisième ligne dite numéro 7.

Les livres achetés au mois d'août 1844 se résument aux titres suivants : l'abrégé de l'Ancien et Nouveau Testament par Bibeau ou celui des frères des Écoles chrétiennes et un autre livre portant sur l'alphabet français. C'est au président des commissaires, le curé Turcotte, que revient le privilège de procéder à l'acquisition des livres recommandés.

Le coût de construction des écoles va aussi varier sensiblement d'un arrondissement à l'autre. En 1842, l'école numéro 2 (chemin de la deuxième ligne) occasionne des frais s'élevant à 40 louis. Puis en 1843, les commissaires défraient 75 louis pour bâtir l'école de l'arrondissement numéro 4 dans la quatrième ligne. Cette fois, les commissaires évaluent l'ensemble de la propriété en incluant le terrain à 103 louis. En 1844, la construction de l'école du rang du Pir-Vir entraîne des coûts de 40 louis. Par contre, l'établissement scolaire de l'arrondissement numéro 5 est évalué à 50 louis, tout comme celui de l'arrondissement numéro 2.

Malgré les frais entraînés par la construction des écoles de rang, au demeurant fort modestes, il n'en demeure pas moins que les citoyens de Saint-Valentin sont préoccupés dès le milieu du XIX^e siècle par l'instruction de leurs enfants en faisant bâtir des écoles. Au cours des années 1840 et 1850, leur nombre varie entre six ou sept. Les Valentins appuient les efforts des commissaires, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans l'ensemble du Bas-Canada alors que dans certaines régions des individus vont jusqu'à brûler les écoles pour

ne pas avoir à en défrayer les coûts. Ailleurs encore, des commissaires analphabètes élus par la population ne sont pas en mesure d'assurer une gestion efficace de l'instruction des enfants. À la suite de l'adoption de la nouvelle loi scolaire de 1846, l'imposition de taxes pour fins scolaires sera à bien des endroits fort mal reçue et rejetée par de nombreux contribuables.

Création de la commission scolaire de Saint-Valentin

Le gouvernement du Canada-Uni modifie les règles dans les écoles du Bas-Canada. Le 9 juin 1846, il adopte une nouvelle loi scolaire pour mieux établir les écoles communes et fixer les devoirs des commissaires, désormais regroupés dans une corporation distincte des districts municipaux. Cette dernière disposition crée les municipalités scolaires ou commissions scolaires, notamment celle de Saint-Valentin. En général, la population bas-canadienne n'apprécie guère cette nouvelle mesure qui renforce les modalités d'évaluation foncière et le prélèvement des impôts pour soutenir les écoles. Le rejet de cette forme de gouvernement scolaire fut appelé « guerre des éteignoirs » parce que la population ne voyait en elle qu'une nouvelle machine à taxer¹⁵. Il en est toutefois autrement dans la paroisse de Saint-Valentin, où les habitants se prononcent en faveur d'un tel système de taxation scolaire.

Les réunions des commissaires se déroulent longtemps au presbytère de la paroisse de Saint-Valentin. Quant au processus d'engagement des instituteurs ou des institutrices, il ne respecte guère les principes d'équité en ce qui a trait aux salaires versés aux hommes d'une part et aux femmes d'autre part. Dans le cas de l'instituteur, il est stipulé qu'il doit enseigner tous les jours, sauf les fêtes d'obligation, le samedi et le dimanche, sept heures par jour du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre, puis à compter de cette date jusqu'au 1^{er} avril, six heures par jour, pour ensuite revenir à un horaire quotidien de sept heures jusqu'en juin. L'instituteur doit entre autre obtenir la permission des commissaires pour s'absenter de la classe. Il doit aussi chauffer convenablement l'école à ses frais, tout comme s'occuper de l'entretien (lavage,

15. En plus des ouvrages mentionnés précédemment de Louis-Philippe Audet, voir aussi Jean-Pierre Charland, « Le réseau d'enseignement public bas-canadien, 1841-1867 : une institution de l'État libéral », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n° 4, printemps 1987, p. 517-535.

tirer les joints, les clôtures)¹⁶. Au milieu du XIX^e siècle, le salaire des instituteurs s'élève à 40 livres, la moitié étant payé par le gouvernement. Puis en 1849, les commissaires de Saint-Valentin précisent que l'enseignant peut disposer d'un mois de vacances.

En 1848, les commissaires en poste sont Guillaume Poulin, président, Pierre-Auguste-Zéphirin Girardin, Pierre Paradis et Abraham Giroux. L'année suivante, P.-A.-Z. Girardin devient le nouveau président secondé par ses confrères Narcisse Guay, Médard Boudreault, Abraham Giroux et Pierre Paradis. Une élection a ainsi lieu chaque année pour remplacer deux ou trois des commissaires en alternance de façon à respecter un mandat de deux ans.

Les inspecteurs, un état des écoles

En 1851, le gouvernement du Canada-Uni adopte la loi dite des Inspecteurs. Ces fonctionnaires dont le rôle est de visiter les écoles sont d'abord au nombre de 23. En fonction dès 1852, ils ont pour tâche d'examiner la compétence des maîtres, inspecter les comptes du secrétaire-trésorier et évaluer l'état des classes et des écoles. Ils traversent les campagnes et visitent les écoles au cours d'une période marquée par la « guerre des éteignoirs », mais qui ne semble pas avoir marqué la localité de Saint-Valentin. Le système des inspecteurs va fonctionner de façon ininterrompue jusqu'au milieu du XX^e siècle.



Source : Roger Fortin

Mariage d'Hermina Langlois et de Philippe Fortin, commissaire d'école et président de la Commission scolaire, le 7 juin 1926.

Les rapports rédigés par les inspecteurs dans les années 1940 témoignent de la réalité qui fut celle des écoles avant l'ère des changements qui surviendra

16. Archives de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, procès-verbaux des réunions des commissaires de la municipalité scolaire de Saint-Valentin, 24 juin 1848, dans le cadre de l'engagement de Pierre Beck. En fait, la mention du congé le dimanche sera précisée dans les contrats ultérieurs, son absence étant ici probablement un oubli.

plus tard avec la Révolution tranquille. En ces années-là, il ne reste plus à Saint-Valentin que trois écoles sous la juridiction des commissaires, le territoire s'étant amenuisé avec le temps au profit des commissions scolaires voisines. En 1940, l'inspecteur Arsène Brillon brosse le tableau suivant des écoles locales :

« Nos trois écoles sont bien organisées. La discipline est bonne et il s'y fait un bon travail. Les élèves de l'école n° 3 n'ont pas donné le rendement habituel. J'ai toutes les raisons de croire que l'institutrice a néanmoins fait tout son possible. La classe est bien préparée et les méthodes d'enseignement sont bonnes. À l'école n° 2, la 3^e année faible à ma première visite s'est sensiblement améliorée. L'élève de 7^e aura beaucoup de difficultés à améliorer son français. Là aussi, je suis très satisfait du travail de l'institutrice. À l'école du village, toutes les divisions sont bien à point et les élèves ont réalisé beaucoup de progrès jusqu'à date¹⁷. »



Source : Constance Hébert-Richard

Groupe d'élèves confié à Solange et Évelyne Longtin, religieuses et enseignantes à l'école de Saint-Valentin en 1937.

17. Archives de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, procès-verbaux des réunions de la commission scolaire de Saint-Valentin, rapport de l'inspecteur Arsène Brillon, 5 février 1940.

Le 4 octobre 1942, Arsène Brillon dresse un portrait moins idéal de la situation scolaire dans la paroisse : « Il manque quelques manuels à l'institutrice de l'école n° 3, entre autres, un dictionnaire anglais et le *Guide pour l'enseignement de l'agriculture* de Miller et Litalien. Les tableaux noirs de l'école n° 2 sont toujours dans un état déplorable c'est-à-dire pratiquement inutilisables. J'aimerais bien n'avoir plus à revenir sur cette remarque¹⁸. »

Il est clair que l'inspecteur du temps était contrarié que l'on ait fait fi de ses recommandations à propos des tableaux qui devaient être changés. Il fait remarquer encore :

« Les bibliothèques scolaires dont il a été question lors de ma dernière visite devraient fonctionner déjà. J'espère que les meubles ne se feront pas trop attendre. Vous demanderez à Mlle Toupin son certificat médical. J'ai remarqué que l'école numéro 2 a été peinte au cours des vacances.

Il manque à l'école numéro 3 un panier à papier (...). Les portes des toilettes de cette dernière école devront être munies de crochets.

Sur ma recommandation l'an dernier, l'institutrice de l'école numéro 2, de concert avec ses élèves, avait planté des arbres dans la cour de son école. Durant les vacances, ces arbres ont été arrachés ou coupés par quelqu'un dont le devoir serait de seconder l'institutrice dans l'œuvre d'éducation qu'elle poursuit. Il se passe parfois de ces choses incroyables en plein 20^e siècle! »¹⁹

Après les remarques de l'inspecteur, une évaluation des institutrices et du rendement général de leurs élèves est également fournie



Source : David Dancause

Remise de prix lors de la visite du commissaire à l'école du rang du Pir-Vir en 1944.

18. Ibidem, 4 octobre 1942.

19. Ibidem.

aux commissaires. L'inspecteur note, en 1942, que les trois institutrices en poste sont très compétentes. Compte tenu de la rareté des enseignants compétents dans la province, il encourage les commissaires de Saint-Valentin à garder à leur emploi ces institutrices. En 1944, il souligne le départ des enseignantes du village : « avec vous je regrette vivement le départ de vos institutrices du village. Ce n'est pas votre faute mais le mal est là quand même. Elles avaient donné à cette école un essor prodigieux. Plusieurs enfants de votre paroisse leur doivent d'avoir poursuivi leurs études jusqu'à la 9^e année inclusivement. Je vous souhaite le retour de cette prospérité tout en vous prévenant que ce ne sera pas facile »²⁰.

Dès l'année suivante, en 1945, la situation s'est fort détériorée. Une douzaine d'élèves doivent doubler leur année scolaire. L'inspecteur fait remarquer qu' « il aurait fallu des institutrices extraordinaires pour réussir à faire monter 90 à 100 % de leurs élèves. Or les institutrices de l'an dernier n'étaient qu'ordinaires. D'après leur classement, deux élèves seulement devaient doubler. La réalité c'est qu'elles n'ont pas été assez sévères dans leur classement »²¹.

La qualité de l'éducation varie donc d'une commission scolaire à l'autre, mais aussi selon les années. Les institutrices, principales chevilles ouvrières de la scolarisation, ne possèdent pas toutes les mêmes compétences et ne sont pas toujours en mesure d'assurer la même qualité d'enseignement. Toutefois, les écoles de Saint-Valentin ont règle générale bénéficié de l'apport d'institutrices dévouées et compétentes. En conformité avec les valeurs de la société traditionnelle à laquelle elles appartiennent, les jeunes institutrices délaissent vite l'enseignement pour se marier. La commission scolaire se voit alors forcée d'engager de nouvelles institutrices, ce qui n'est pas facile vu les conditions de travail précaires dont celle de vivre dans une école éloignée du village. À la fin des années 1950, le gouvernement tente de fermer les écoles de rang et d'agrandir l'école du village. C'est le début de la centralisation des établissements scolaires rassemblant sous un même toit et pour des questions de logistique et de rentabilité les ressources humaines et le matériel pédagogique.

20. Ibidem, rapport de l'inspecteur Arsène Brillon, 9 octobre 1944.

21. Ibidem, rapport de l'inspecteur Arsène Brillon, 9 octobre 1945.

Une citoyenne de renom : Jeanne Grégoire

Née à Saint-Valentin le 12 décembre 1897 du mariage de Delphis Grégoire et de Malvina Giroux, Jeanne Grégoire fait ses études primaires à l'école paroissiale et ses études secondaires à l'École normale de Saint-Hyacinthe. Elle se voue très tôt à sa vocation d'éducatrice dans sa paroisse et par la suite à Montréal.



Source : Archiv-Histo

Jeanne Grégoire poursuit aussi des études musicales chez les Sœurs de la Merci à Rouses Point dans l'État de New York, et apprend le chant grégorien et l'orgue chez les Sœurs de la Présentation de Marie à Saint-Hyacinthe. Elle obtient un brevet supérieur en plus d'être lauréate de piano du Conservatoire national de musique de l'Université de Montréal en 1918. Elle reçoit enfin un doctorat *honoris causa* de l'Université de Montréal.

Dans les années 1940, elle organise aussi des cours de traduction à Montréal. Membre fondateur de l'Institut de traduction en 1942, elle en dirige les cours de la fondation jusqu'à l'intégration à l'Université de Montréal en 1965.

Intimement liée à la fondation de la Société généalogique canadienne-française, en 1944, Jeanne Grégoire est membre du conseil d'administration et y occupe le poste de vice-présidente puis celui de présidente à partir de 1955. Elle collabore activement aux revues comme *L'Enseignement*, *L'Œil*, *la Revue d'histoire de l'Amérique française*, *l'Almanach du peuple* et les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*. Elle écrit pour le compte de la compagnie Labatt les biographies des familles canadiennes sous le titre : *Les anciennes familles du Québec (1960-1966)*. Elle est l'auteure de plusieurs volumes en histoire et en généalogie, notamment *Projection sur Saint-Valentin (1830-1980)* et une monographie concernant la famille Deblois-Grégoire.

Elle est reconnue également pour ses conférences prononcées à la Bibliothèque municipale de Montréal, à l'Université Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick, à l'Université d'Ottawa, à la Société historique de la vallée du Richelieu, à la Société généalogique canadienne-française, etc.

Jeanne Grégoire a reçu plusieurs prix de reconnaissance et de gratification : membre émérite de la Société généalogique canadienne-française, la médaille d'argent de l'Ordre académique, trois prix du Département de l'Instruction publique, le prix Rauber et une médaille de bronze à l'effigie du fondateur de la Société pour la propagation des langues étrangères de France en 1955, en plus d'être nommée chevalier de l'Ordre de la Société du Bon parler français en 1954.



Source : Archives de la Fraisière

Dévoilement des armoiries de Saint-Valentin en présence de Jeanne Grégoire et de l'abbé Jules Romme.

Elle est aussi active tout au long de sa longue carrière au sein de plusieurs sociétés d'histoire et de philanthropie, dont la Société historique de Montréal en 1942, la Société généalogique canadienne-française en 1944, la Société de philatélie, l'Institut d'histoire de l'Amérique française en 1954, la Société de géographie de Montréal et l'Institut technologique de la Langue française d'Ottawa²².

22. Pour les détails biographiques, voir Jeanne Grégoire, *D'une aube à l'autre s'écrit l'histoire de Saint-Valentin et l'Île-aux-Noix*, Éditions Bergeron, 1988, p. 7-10. Jeanne Daigle a rédigé cette notice biographique consacrée à Jeanne Grégoire.

L'école du village

À compter de 1950, l'inspecteur des écoles incite les commissaires à concentrer les activités scolaires dans l'école du village. Il en dresse d'ailleurs un portrait fort encourageant lors de sa visite cette année-là.

« J'ai visité votre école le 24 novembre. Les trois classes étaient en opération. Les débuts sont très bons. La discipline est bien observée. Vos trois titulaires font usage d'un tableau de l'emploi du temps et préparent régulièrement leur classe avec soin.



Source : Gaétan Trahan

Classes de première et deuxième années à l'école primaire de Saint-Valentin en mai 1951. Émile Grenon, Paul-André Fortin, Paul-André Grégoire, Guy Langlois, Aimé Trahan, Denis Poulin, Michel Girard, Gaétan Trahan, André Chalifoux et Claude Hébert; deuxième rangée; Lucie Rémillard, Huguette Trahan, Fernande Grégoire, Adèle Trahan, Micheline Côté, Nicole Blais, Jocelyne Langevin et Suzanne Langevin; troisième rangée : Pierrette Dextraze, Monique Béchard, Louise Grégoire, Jeannine Trahan, Lise Galipeau, Marie-Andrée Rémillard, Reine Langevin, Nicole Hébert et Cécile Fortin; quatrième rangée; Nicole Racine, Colette Blais, Noëlla Chalifoux, Lise Côté, Monique Dagenais, Jeannette Grégoire, Pierrette Blais et Roger Galipeau; cinquième rangée : Paul-André Éthier, Fernand Gamache, Jacques Lussier, Denis Galipeau, Réal Langevin, Maurice Blais et Jean-Pierre Blais.

L'expérience tentée cette année d'une école unique pour votre municipalité semble profitable à vos élèves. Déjà on constate une meilleure assiduité. L'ambition est plus grande dans chaque année du cours. De plus, l'ouverture d'une classe pour vos grands garçons arrive à son heure. Ceux-ci doivent recevoir une formation d'homme que ne sauraient donner des institutrices, même les plus qualifiées. Cependant, les classes des jeunes et des grandes filles sont un peu trop nombreuses. Il faudra quatre classes l'an prochain »²³.

La municipalité scolaire de Saint-Valentin s'apprête donc à vivre un tournant de son histoire. Les commissaires, sous la présidence de Rolland Therrien, font face à un dilemme : agrandir l'école du village ou en construire une nouvelle afin de mieux répondre aux besoins des élèves. Les tergiversations vont durer trois années entières. En avril 1951, les commissaires s'adressent au Département de l'Instruction publique afin d'obtenir l'autorisation de construire une nouvelle école qui pourrait loger également les religieuses auxquelles les commissaires prévoient avoir recours pour dispenser de l'enseignement. Entre-temps, ils reçoivent une pétition d'électeurs souhaitant l'agrandissement de l'école actuelle plutôt que la construction d'une nouvelle qui augmenterait les frais exigés des contribuables. Les hésitations de la municipalité scolaire de Saint-Valentin touchent directement au portefeuille des contribuables.

Malgré tout la décision est prise en 1952 de construire une nouvelle école de quatre classes avec salle de récréation. Évalués à 60 000 \$, les coûts seront remboursés aux deux tiers par le gouvernement provincial. Le projet d'ajouter un logement pour les sœurs est toutefois abandon-



Source : Jean-Claude Marcoux

Finissantes de 9^e année à l'école de Saint-Valentin vers 1952.

23. Ibidem, Rapport de l'inspecteur Lucien Gignac, 16 décembre 1950.

né. C'est à la firme Lemieux et Frères de la ville de Saint-Jean que sera confiée la construction de la nouvelle école. Quant aux anciennes écoles de rang, elles sont mises en vente aux enchères : l'école du rang de Pir-Vir au prix de 800 \$, celle du rang de la troisième ligne au prix de 1 000 \$ et l'ancienne école du village à celui 3 000 \$. C'est la fin d'une époque, celle des écoles de rang.

En 1958, 107 élèves sont inscrits aux cours du primaire et du secondaire, la 8^e année et la 9^e année ne comptant toutefois que trois élèves chacune. En totalité, 52 garçons et 55 filles fréquentent la nouvelle école du village. À la fin des années 1950, le salaire de l'institutrice atteint 2 300 \$ dans le cas de Mlle Boire, 2 200 \$ pour Mme Denise Hébert, 2 500 \$ pour Mlle Marthe Héroux et 2 200 \$ pour Mme R. Blais. Ces salaires témoignent des conditions de rémunération plus que modestes du corps enseignant avant l'avènement de la Révolution tranquille et la création peu de temps après du ministère de l'Éducation²⁴.



Source : Léo Lafontaine

École primaire de Saint-Valentin en 1963.

24. L'essentiel des informations provient des archives de la commission scolaire des Hautes- Rivières et précisément des procès- verbaux des réunions de la municipalité scolaire de Saint- Valentin.

Une nouvelle ère dans l'éducation au Québec



Source : Léo Lafontaine

Émile Langevin, président, Henri Dancause et Philippe Fortin, commissaires en 1963.

Le 24 janvier 1961, l'école de Saint-Valentin compte 122 élèves : la 1^{ère} année, 24 élèves confiés à Jeanne-d'Arc Grégoire; la 2^e année et la 3^e année, 21 élèves confiés à Jeannette Grégoire, la 3^e et la 4^e année 27 élèves confiés à Denise Hébert; la 5^e et la 6^e année, 24 élèves confiés à Murielle Derome; la 7^e et la 9^e année, 26 élèves confiés à Marthe Héroux. L'école de Saint-Valentin offre également des cours du soir où une cinquantaine d'adultes se présentent²⁵.



Source : Roger Langlois

Alberte Melançon
sœur de Sainte-Anne et
enseignante de Saint-
Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Les années 1960 annoncent des changements majeurs dans le secteur de l'éducation au Québec. Le gouvernement du Québec crée le ministère de l'Éducation en 1964. Une ère de renouveau souffle sur l'ensemble de la province. Dès 1962, on assiste à la création de la Commission scolaire régionale qui accueille les élèves du secondaire. Puis en 1968, les commissions scolaires de Saint-Blaise, de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Valentin fondent deux classes de maternelle, l'une à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et l'autre à Saint-Blaise. Les échanges d'élèves entre ces trois commissions scolaires vont marquer l'année 1968.

À compter de 1970, l'école de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix dispense la maternelle, les 1^{ère}, 3^e, 5^e et 6^e années alors que Saint-Valentin offre les cours aux 2^e, 4^e et 7^e années. Un échange d'élèves s'avère nécessaire pour des fins d'efficacité; 45 enfants de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix sont donc dirigés vers Saint-Valentin et 67 écoliers de Saint-Valentin vers Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix²⁶.

25. Ibidem.

26. Une partie des informations de la fin de ce chapitre provient de Roger Langlois, *op. cit.*, p. 134-136.

Une autre étape cruciale s’amorce en 1971 avec l’ouverture de l’école polyvalente Chanoine-Armand-Racicot à Saint-Jean, où se retrouvent dans le même immeuble les élèves des secteurs régulier, professionnel et commercial. Le nombre de commissions scolaires situées sur le territoire de la régionale Honoré-Mercier passe de 29 à 4. Les commissions scolaires de Lacolle, Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix, Saint-Blaise, Saint-Jacques-le-Mineur, L’Acadie, Saint-Luc, Saint-Jean et Saint-Valentin fusionnent pour former la Commission scolaire de Saint-Jean-sur-Richelieu. Cette nouvelle commission scolaire compte pour l’année scolaire 5 927 élèves de la maternelle à la 7^e année. La dernière réunion des commissaires a lieu en juin 1972. Les élèves du primaire de Saint-Valentin doivent se rendre dorénavant à l’école centrale de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix devenue en 1977 l’école Alberte-Melançon. Ce nom rappelle celui d’une religieuse de la communauté des Sœurs de Sainte-Anne présente et fort active dans la municipalité voisine depuis 1952.

Aujourd’hui, les écoles de la région se retrouvent au sein de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.



Source : Léo Lafontaine

École primaire de Saint-Valentin en 1968.

De la fondation au démembrement de Saint-Valentin

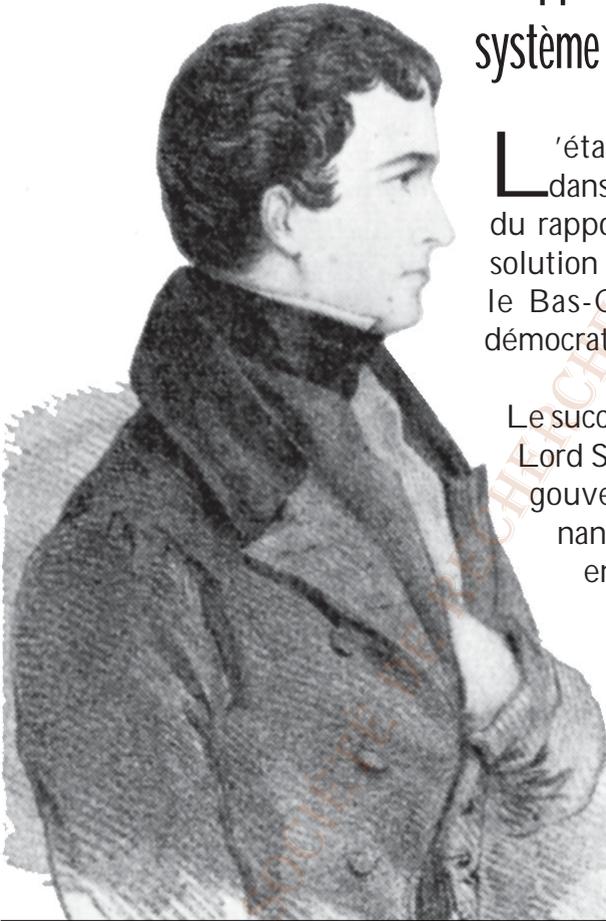


Du rapport Durham aux fondements du système municipal

L'établissement du régime des municipalités dans la première moitié du XIX^e siècle origine du rapport Durham, lequel prône comme voie de solution aux problèmes qui règnent dans le Haut et le Bas-Canada la mise en place d'institutions démocratiques au niveau local.

Le successeur de Durham à la tête du Canada-Uni, Lord Sydenham, tente d'implanter un système de gouvernement municipal par la voie d'ordonnance. Dès 1840, l'une des ordonnances érige en corporation municipale toute paroisse ou tout canton de 300 habitants et plus. Les résidents d'une municipalité ont désormais l'opportunité de prendre eux-mêmes les décisions qui concernent leur communauté. Au départ, il n'existe cependant pas de conseil élu.

L'année suivante, Lord Sydenham fait adopter une autre ordonnance qui crée le conseil des districts municipaux. Or,



Source : *Nos racines*

John-George Lambton, premier Lord Durham.

le territoire de chacun de ces 22 districts est trop vaste pour répondre adéquatement aux besoins de la population. Dans les faits, chaque paroisse religieuse peut faire élire un ou deux conseillers. À Saint-Valentin, deux conseillers sont invités à siéger au conseil du district de Saint-Jean. Quant au conseil de district, il est appelé à se réunir quatre fois par an et chaque séance peut durer un maximum de cinq jours. Les décisions prises au sein de ce conseil ont trait à la voirie, aux prisons, à la police et à toute autre question d'intérêt local. Des taxes auprès des contribuables sont aussi prévues pour assurer le fonctionnement de ce nouveau type d'administration du reste fort mal accueilli par la population et qui donne trop de pouvoirs au gouverneur en ce qui a trait aux nominations.

Devant le tollé, le gouvernement révoque les ordonnances municipales précédentes pour adopter, en 1845, *l'Acte pour abroger certaines ordonnances y mentionnées et faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités locales et municipales dans le Bas-Canada*. Ainsi, le gouvernement crée les municipalités de paroisse, de canton et de village sans oublier les corporations municipales de ville qui ont cependant des pouvoirs plus étendus. Ces nouvelles municipalités locales sont au nombre de 319. L'acte de 1845 prévoit l'élection d'un conseil municipal et enlève au gouverneur le pouvoir de dissoudre les municipalités selon sa volonté.

La mise en place de ces gouvernements locaux ne fait toutefois pas encore l'unanimité. En 1847, le Parlement abroge la loi de 1845 pour abolir les municipalités de paroisse et de canton et diviser la province en 46 municipalités de comté¹.

Érigée en municipalité de paroisse en 1845 avec pour maire Joseph Bissonnette², Saint-Valentin est donc rattachée deux ans plus tard à la municipalité de comté de L'Acadie. Ce nouveau système axé sur le comté ne fait pas non plus l'unanimité et compte plusieurs opposants. Les Canadiens

-
1. Pour approfondir le contexte de la formation des municipalités, voir Diane Saint-Pierre, *L'évolution municipale du Québec des régions. Un bilan historique*. Sainte-Foy, UMRCQ, 1994, p. 40-51.
 2. Selon Jeanne Grégoire, *Projection sur Saint-Valentin*, op. cit., p. 85. Sans rejeter cette source d'information, c'est la première fois, à notre humble avis, qu'un maire est élu à la tête d'une municipalité de paroisse dès 1845.

français sont dans l'ensemble réfractaires à l'établissement d'institutions qui viennent régir leur mode de vie. Pour rallier tous les opposants, le parlementaire Louis-Hippolyte La Fontaine propose d'instaurer une double organisation municipale : le maintien des municipalités de comté et le rétablissement des municipalités de paroisse et de canton.

En 1855, le parlement du Canada-Uni vote une nouvelle modification aux lois municipales en adoptant *l'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada* qui entre en vigueur le premier juillet. L'assise territoriale s'appuie cette fois sur les paroisses religieuses, les cantons et les comtés électoraux. La loi de 1855 accorde des pouvoirs aux conseils municipaux de 393 municipalités de paroisse et de canton, 29 municipalités de village et 12 municipalités sans désignation. Sur le plan régional, le gouvernement crée 61 municipalités de comté.

Sur le plan local, la municipalité de paroisse de Saint-Valentin renaît donc en 1855. Elle comprend :

« une étendue de territoire d'à peu près douze milles de front sur à peu près trois milles de profondeur, bornée comme suit, savoir : à l'est, par la rivière Richelieu; au nord, par la baronnie de Longueuil, depuis la dite rivière Richelieu, jusqu'à la terre de Pierre Landry exclusivement; à l'ouest, en partie par la terre de Pierre Landry, et en partie par celle d'Anselme Breau, depuis la dite baronnie de Longueuil, jusqu'à la concession de Burtonville; au sud-ouest, en partie par la concession des vingt-huit arpents, en partie par celle de la seconde grande ligne et en partie par celle de Burtonville, depuis la terre de François Rémillard, inclusivement, jusqu'à la terre de Robert Hoyle, écuyer; de là, s'étendant à l'ouest, en suivant la terre du dit Robert Hoyle, écuyer, et le domaine du général Christie Burton, jusqu'à la terre de Jean-Baptiste Fournier, inclusivement; de là, s'étendant au sud, en suivant la terre du dit Jean-Baptiste Fournier, jusqu'à la rivière Lacolle; de là, s'étendant à l'est, en suivant la dite rivière Lacolle, jusqu'à la rivière Richelieu; annexant à la dite paroisse les terres de Louis Henri Gauvin, écuyer, et de Augustin Morin et Rémi Gauvin, les dites terres situées dans la dite baronnie de Longueuil »³.

3. Serge Courville et autres, *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIX^e siècle (1825-1861)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, p. 185.

Saint-Valentin fait aussi partie de la municipalité de comté de Saint-Jean. Cependant, la municipalité de paroisse de Saint-Valentin conserve la responsabilité en matière de voirie, de ponts et fossés, de système d'éclairage, et tout ce qui touche à la protection des citoyens ou encore à l'approvisionnement en eau. Quant à la municipalité de comté de Saint-Jean, elle conserve les responsabilités qui ont égard à la construction d'un palais de justice et d'une prison ou encore à l'implantation du bureau d'enregistrement, etc. En dernière instance, ce conseil de comté peut agir comme tribunal de révision des décisions des conseils municipaux comme Saint-Valentin.

Les premières décisions

Le 16 juillet 1855, une assemblée générale des électeurs de Saint-Valentin composée de propriétaires fonciers de sexe mâle, élit les conseillers de leur municipalité : Joseph Whitman, Grégoire Girard, Antoine Boissonneault, Joseph Bissonnette, Nicolas Boissonneault, Pierre-Augustin-Zéphirin Girardin et Lambert Trudeau.

À leur tour, les sept conseillers élus se réunissent le 23 juillet suivant pour nommer le maire de la municipalité, leur choix s'arrêtant sur Pierre-Augustin-Zéphirin Girardin. Ce dernier devient le représentant au conseil de la municipalité du comté de Saint-Jean. Le maire et les conseillers engagent François Banlier-Laperle, notaire et secrétaire-trésorier de la municipalité, pour tenir les procès-verbaux des réunions du conseil municipal. Il incombe également au secrétaire-trésorier de tenir les livres comptables et de dresser les procès-verbaux des chemins. Les conseillers s'attellent aussi à la tâche de trouver les fonctionnaires non rémunérés comme les estimateurs (Charles Beswick, Éloge Tremblay et David Hébert); les inspecteurs de chemins (David Hébert pour le bas de la paroisse jusqu'à l'église et Narcisse Guay pour le haut de la paroisse à partir de l'église); les inspecteurs de clôtures et fossés (Pierre Harbec, Adolphe Girard, Joseph Molleur, Jacques Trudeau, Jacques Métivier, Hilaire Bisailon, David Trudeau et Joseph Éthier); les sous-voyers (Cyprien Lanciau, Joseph Cognac, René Comeau, Louis Molleur, Ambroise Nolin, Médard Lamoureux, Eusèbe Trahan, Elzéard Éno, Jean-Baptiste Bornais, John Stott et Jean-Baptiste Rocque); les gardiens d'enclos (Pierre

Gagnon, Julien Giroux, Charles Trahan, Paulin Girard, Joseph Noël, Pierre Éno et Benoni Cloâtre). Toute cette équipe de fonctionnaires permet d'assurer le fonctionnement de la municipalité. Leur mandat, généralement d'une année, peut être renouvelé. Il peut survenir aussi des démissions; c'est le cas par exemple de David Hébert, qui sera remplacé le 6 août 1855 par Luc Patenaude pour des motifs non précisés.



Source : Denis Therrien

Ancien magasin général d'Armand Rémillard situé dans le chemin de la 4^e ligne.

Une des premières démarches effectuées par le conseil municipal de Saint-Valentin, le 3 mars 1856, consiste à faire du français la seule langue officielle de communication. Considérant que cette politique d'unilinguisme ne causerait aucun préjudice aux habitants de la municipalité, une supplique en ce sens est adressée au gouverneur général. Le 12 mai 1860, le conseil municipal revient à la charge en faisant parvenir une nou-

velle requête au gouverneur « pour que la publication de tout avis, règlement ou résolution soit faite dans cette municipalité dans la langue française seulement en lui faisant voir que pareille publication peut se faire de cette manière sans préjudice aux habitants de cette municipalité »⁴. C'est finalement le gouvernement du Québec, suite à une autre demande de la municipalité en 1901, qui permettra dans les faits de faire du français la seule langue officielle de Saint-Valentin.

Parmi les premières décisions du conseil municipal de Saint-Valentin, un nombre important ont trait à l'octroi de licences, notamment pour faire

4. Archives de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, procès-verbal des réunions du conseil municipal, 12 mai 1860.

traverser les personnes d'une rive à l'autre de la rivière Richelieu. Dès le 6 août 1855, une licence de traverse est accordée à Félix Carpentier, de la Pointe-à-la-Mule, alors qu'une autre est consentie le 2 septembre suivant à Robert Kemp, du Bout-de-l'Île, pour le prix d'un louis. Des licences sont ainsi offertes à des particuliers puisque aucun pont ne relie encore les deux rives du Richelieu ou encore la terre ferme à l'île aux Noix. Le 5 avril 1858, Ambroise Dubé, de la Pointe-à-la-Mule, obtient à son tour une licence au coût de six dollars. Puis le 3 mai 1858, durant le mandat du maire P.-A.-Z. Girardin, le conseil municipal fixe les tarifs pour chaque voyage : pour deux chevaux et un wagon, 25 cents; pour un cheval et un wagon simple, 20 cents; pour un cheval et son conducteur sans voiture, 15 cents; pour chaque vache, 10 cents; pour un cheval avec charrette, 15 cents, et pour chaque piéton, 10 cents. Ces tarifs seront modifiés par la suite et varieront selon le mode de transport adopté. Il arrive aussi que le conseil se voit contraint de resserrer sa réglementation pour la faire respecter. Ainsi, par exemple, le 4 mai 1868, durant le mandat du maire Cyrille Hébert, le conseil entend poursuivre les traversiers qui opèrent sans licence. La réglementation des traversiers et l'établissement d'une tarification adéquate demeurent une source importante d'intervention municipale en ces débuts de vie démocratique à Saint-Valentin.

L'ouverture des commerces est également soumise à la juridiction de la municipalité. Suite à un amendement à l'*Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada* sanctionné le 16 août 1858, les marchands peuvent se voir exiger une licence pour opérer leur commerce. Ainsi, le 12 mars 1859, le conseil municipal de Saint-Valentin exige 16 \$ en échange d'une licence aux marchands J. H. Burland & Co, Louis Molleur et Daniel Stott alors que David Patenaude ne devra payer que 5 \$. Ce sont les licences de permis d'alcool qui vont toutefois susciter le plus de débats au sein du conseil municipal dans les premières années qui ont suivi sa création.



Ancien magasin général Langlois situé au 837, chemin de la 4^e ligne.

Vente de l'alcool en toute liberté ?

À Saint-Valentin, comme du reste dans les nombreuses autres municipalités du Québec, la vente de l'alcool représente une question épineuse dès le milieu du XIX^e siècle. Le parlement du Canada-Uni adopte en 1851 une loi pour contrôler la consommation de l'alcool : « L'Acte pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le Bas-Canada, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance »⁵. Cette loi établit six catégories de permis dont les principaux concernent les établissements suivants : 1) auberge, hôtel ou taverne pour la vente au détail de boissons alcooliques; 2) hôtel de tempérance où l'on ne sert pas à boire aux clients; 3) magasin ou boutique permettant la vente de n'importe quelle boisson alcoolique prête à emporter en quantité minimale de trois demiards.

En mars 1856, le conseil municipal tolère dans les limites de la paroisse de Saint-Valentin jusqu'à quatre auberges qui vendent ou distribuent des liqueurs spiritueuses. Pour avoir le droit d'opérer son commerce, l'aubergiste doit payer à l'inspecteur des revenus du gouvernement de la province les coûts d'un certificat, soit 7 louis et 10 shillings. De plus, toute infraction commise, comme le non-paiement de la licence municipale, est passible d'une condamnation devant le juge de paix de Saint-Valentin. Ainsi par exemple, la licence accordée à Louis Racine est conditionnelle à l'obtention d'un certificat tel que le spécifie la loi. Après vérification de son certificat, l'auberge de Stottsville obtient la permission d'opérer à compter du 5 mai 1856.

La politique de la municipalité de Saint-Valentin en matière d'alcool va varier d'une année à l'autre. Le 2 février 1857, le conseil décide unanimement d'instaurer un régime sec, aucune auberge ne pouvant opérer dans la paroisse de Saint-Valentin. Or très peu de temps après, soit le 18 avril suivant, plusieurs électeurs demandent une révision de cette réglementation, jugée trop sévère. Le conseil rejette la demande par un vote de 3 contre 2, la question de l'alcool ne faisant plus désormais l'unanimité. Le 4 mai 1857, la municipalité examine quatre nouvelles demandes formulées par des aubergistes locaux. Les membres du conseil s'entendent pour accorder une seule licence d'auberge à Ambroise

5. Robert Prévost, Suzanne Gagné et Michel Phaneuf, *L'histoire de l'alcool au Québec*, Québec, Société des alcools du Québec/Alain Stanké, 1986, p. 52.

Dubé, de la Pointe-à-la-Mule. Par la suite et jusqu'en 1860, entre trois et quatre licences d'aubergistes seront accordées dans les limites de la paroisse. En 1858, les aubergistes suivants pourront opérer leur commerce : Ambroise Dubé, de la Pointe-à-la-Mule, Édouard Davignon du village de Saint-Valentin, Toussaint Martin, du même village, et Louis Racine, de Stottsville.

Au printemps 1860, un vent de conservatisme semble souffler à Saint-Valentin, bien que soit renouvelée la licence d'auberge d'Édouard Davignon Beauregard. Le conseil municipal, sous la gouverne du maire Pierre Dozois, défend une nouvelle politique : « que la vente de toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques (...) soit prohibée strictement en toutes les maisons commerciales et en toutes autres maisons individuelles à dater du 1^{er} mai prochain dans les limites de la municipalité locale de Saint-Valentin à l'exception d'une maison d'aubergiste licenciée »⁶. Bien que l'aubergiste Davignon s'acquitte des dix dollars que lui coûte sa licence, le conseil revient sur sa décision le 12 avril suivant et lui retire la permission de vendre de l'alcool. Le conseil entend mettre en place un régime de prohibition plus sévère que jamais, empêchant toute maison, toute auberge et autres commerces de vente d'alcool sur son territoire. L'amende exigée pour tout contrevenant est fixée à 12 louis et 10 shillings. Ainsi, le 3 décembre 1860, Édouard Davignon Beauregard, hôtelier, obtient du conseil la permission de tenir une maison de pension dans le village afin de recevoir des voyageurs, mais sans obtenir celle de leur vendre de l'alcool.

En janvier 1861, une autre affaire en rapport avec l'alcool secoue la municipalité de Saint-Valentin. Une requête signée par des citoyens, dont l'ancien maire P.-A.-Z. Girardin, demande au conseil de suspendre l'exécution du jugement rendu le 31 décembre dernier contre Ambroise Dubé. Cet aubergiste doit payer une



Ancien hôtel de Stottsville situé au 835, chemin de la 4^e ligne.

6. Archives de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, procès-verbal des réunions du conseil municipal, 2 avril 1860.

amende de 50 \$ pour avoir fait de la vente sans autorisation alors qu'un règlement de la municipalité interdit tout commerce d'alcool sur son territoire. Or, le conseil prétend que l'adoption de ce règlement n'a pour but « que le bonheur des familles et le bon ordre dans la municipalité en prévenant les désordres inévitables causés par l'intempérance »⁷. Aussi « le conseil considère comme une insulte à lui faite la soumission de cette requête parce quelle n'est pas certifiée et est une censure du règlement de ce conseil » adopté au printemps de l'année précédente⁸. Implacable sur la question de l'alcool, le conseil invite les signataires à payer eux-mêmes l'amende s'ils trouvent que Dubé ne mérite pas la sanction prévue.

Le 4 mars 1861, un autre groupe ayant à sa tête cette fois le curé de la paroisse de Saint-Valentin, Joseph Dequoy, demande à la municipalité de Saint-Valentin de faire pression auprès du conseil de comté de Saint-Jean afin de faire interdire la vente de liqueurs enivrantes ou du moins de laisser à chaque municipalité locale le pouvoir de prohiber la vente de la boisson sur son territoire. Malgré les pressions du curé et de plusieurs contribuables, Toussaint Martin, Louis Racine, Anselme Étier et François Pinsonneault entendent bien obtenir un permis d'alcool sur le territoire de la municipalité. Le conseil refuse toutefois de remettre en question sa politique en matière d'alcool et préfère renforcer la réglementation.

Or, le 7 octobre 1861 est marqué par le départ du principal artisan du régime sec, le curé Joseph Dequoy. Aux dires du conseil, la paroisse de Saint-Valentin vient ainsi de perdre toute sa sécurité et son repos.

« Que ce conseil a toujours vu avec la plus grande satisfaction les efforts incessants de ce vénérable pasteur pour faire revivre la paix et l'union dans cette paroisse, en faisant disparaître la cause première des discordes et des troubles qui y existaient. Que durant tout le temps de son ministère, la paroisse de Saint-Valentin a joui d'un repos depuis longtemps inconnu d'elle. Que les ennemis qu'il a pu rencontrer dans cette paroisse ne pouvaient être que les mêmes de la paix et de l'union. Que les conseils charitables, les avis paternels et l'exemple qu'il a donnés devront porter et porteront les ennemis comme les amis de cette union qu'il a toujours recommandée et prêchée à reconnaître et à apprécier les

7. Ibidem, 23 janvier 1861.

8. Ibidem.

principes qui le guidaient, les motifs qui le faisaient agir et à regretter longtemps de ne l'avoir plus tôt comme mieux apprécié. Qu'en partant il emporte tous les regrets et sympathies des braves et bons citoyens de cette paroisse »⁹.

Le départ du curé Dequoy coïncide avec l'élection d'un nouveau conseil en 1862; le maire Joseph Bissonnette dirige désormais les destinées de la municipalité. C'est ainsi que le 7 avril, des demandes de permis d'alcool sont à nouveau adressées au conseil municipal; il s'agit de celles d'Ambroise Dubé, Daniel Stott, Toussaint Martin et Damien Colin. Après avoir délibéré à huis clos pendant une heure et demie, le conseil prend la décision d'annuler le régime de prohibition. Le 5 mai 1862, le conseil accorde à François Pinsonneault une licence d'auberge, mais la refuse à Eusèbe Thibodeau et à Édouard Davignon. Le 4 avril 1864, le conseil accorde une licence à Olivier Messier pour tenir une maison d'entretien public à Stottsville sur le chemin de la quatrième ligne de même qu'à Toussaint Martin au village de Saint-Valentin et à François Pinsonneault à la Pointe-à-la-Mule. Le conseil ne renouvelle pas la licence d'Ambroise Dubé, de la Pointe-à-la-Mule, le 2 mai 1864. Avec l'accord du conseil, Patrick Shallow reprend le 6 juin de la même année les droits de vente de Toussaint Martin.

En 1864, les campagnes contre l'alcool forcent le gouvernement du Canada-Uni à adopter la Loi de la tempérance, parrainée par Christopher Dunkin, député du comté de Brome. Cette loi permet à tous les conseils municipaux de tenir ou non un référendum pour prohiber la vente au détail de l'alcool. Au Québec, ce type de loi est invoqué dans les faits, mais de manière inégale dans l'ensemble des municipalités. Ainsi, 14 seulement des 75 comtés du Québec (dont 9 des Cantons-de-l'Est, surtout anglophones) vont tenir un référendum sur la question de l'alcool, mais cinq seulement voteront en faveur de la prohibition.

Le 16 novembre 1864, le conseil municipal, dirigé par le maire Joseph Grégoire, fait savoir à qui veut bien l'entendre que des poursuites pourraient être engagées contre ceux qui vendent de l'alcool sans respecter les dispositions de l'Acte de tempérance de 1864. L'assistance d'un avocat est même prévue afin de recouvrer les amendes dues par les négligents.

9. Ibidem, 7 octobre 1861.

« Que vu les désordres occasionnés dans cette municipalité par suite de l'intempérance et vu que les sieurs Moïse Landry, Ambroise Dubé et Louis Charles Régnier, fils, vendent, débitent et détaillent sans aucune licence à cet effet des liqueurs vineuses alcooliques fermentées et vu que Patrick Schallow vend, débite et détaille de telles liqueurs les jours de dimanche et fêtes au grand scandale sauf ceux qui en achètent de tous et contrairement aux dispositions du statut fait et pourvu en pareil cas, il est du devoir de ce conseil de réprimer ces désordres par tous les moyens que confère le statut précité »¹⁰.

En 1865, le conseil vote le règlement numéro 22 qui impose une taxe de 8 \$ en échange d'un certificat de licence pour vendre de l'alcool dans la municipalité. La réglementation est appliquée année après année et permet d'accorder en moyenne trois licences aux auberges locales, principalement à la Pointe-à-la-Mule, au village de Saint-Valentin (futur Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix) et au village de Stottsville. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les licences pour les auberges, de même que l'autorisation pour vendre de l'alcool dans les commerces à compter de 1871, seront renouvelées au gré des humeurs du conseil municipal en place¹¹.

10. Archives de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal, 16 novembre 1864.
11. Dans les procès-verbaux des réunions du conseil municipal, il est possible de suivre précisément l'attribution des licences et les modifications à la réglementation : le 3 avril 1865, une licence est accordée en vertu du nouveau règlement à Olivier Messier (Stottsville), François Pinsonnault (Pointe-à-la-Mule) et Patrick Schallow (village). Le 2 avril 1866, leur licence est renouvelée. En 1867, le renouvellement de licences touche messieurs Messier et Pinsonnault. Le 6 mai 1867, Charles Hébert obtient à son tour une licence. Le 2 mars 1868, il est convenu par réglementation que trois licences pour les auberges seront accordées par année, moyennant la présentation d'un certificat devant être soutenu par 50 électeurs. L'échéance est fixée au 6 avril suivant, et le coût du certificat à 6 \$. Charles Hébert, François Pinsonnault et Louis Éthier obtiennent respectivement une licence. Le 1^{er} mars 1869, un autre règlement est voté pour permettre la vente d'alcool et porte le numéro 29. Trois licences de vente d'alcool seront donc accordées du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante, chacune au montant de 6 \$. Les licences d'Hébert et Pinsonnault seront reconduites en avril 1869 et une nouvelle licence est consentie à Romuald Lévi Fortin en vertu du règlement numéro 31. Ce règlement concernant l'alcool est reconduit le 17 février 1870, et le conseil confirme les trois licences de l'année précédente. En 1871, encore une fois, le conseil répète le même genre de réglementation (numéro 33), mais la mention des quantités d'alcool est spécifiée, soit moins de trois gallons pour les commerces de détail. À compter de 1871, des licences sont accordées à Joseph Molleur, fils, marchand au village de Saint-Valentin, et William Burland et Daniel Salk, marchands à Stottsville. De plus, la licence est renouvelée aux aubergistes F. Pinsonnault, Charles Hébert et R.-L. Fortin. En 1872, le règlement numéro 38 attribue trois nouvelles licences, ce que le percepteur du revenu de l'intérieur du district d'Iberville peut en fait octroyer, pour vendre des liqueurs enivrantes dans les tavernes, auberges et autres lieux d'entretien publics. La demande doit être présentée par au moins 25 électeurs municipaux, et la date d'obtention est fixée au 1^{er} avril. De plus, sont renouvelées toutes les licences de l'année précédente.

Toujours en quête de protéger la moralité publique, le conseil municipal, sous la direction d'Édouard Hébert interdit le 4 février 1861 les maisons de jeu à Saint-Valentin : « vu que le vice pernicieux du jeu est devenu commun et que plusieurs personnes dans cette municipalité se servent depuis que ce conseil a prohibé dans les limites de cette municipalité la vente des liqueurs spiritueuses, de ce moyen pour détailler, débiter et vendre des liqueurs spiritueuses au mauvais exemple de la génération naissante et à la ruine des individus, il est par les présentes statué et ordonné »¹². L'existence de maisons de jeux lucratifs (ex. : jeu de cartes, de dés, de dames, de quilles) dans les limites de la municipalité est donc formellement interdite et susceptible d'encourir une pénalité de l'ordre de 20 \$.

Afin de faire respecter les différents règlements qu'il adopte au fil des mois et des années, le conseil procède à l'engagement d'un policier et constable. En 1860, Raymond Fortin devient responsable du maintien du « bon ordre public ». La moitié de son salaire provient de l'argent des amendes imposées aux contrevenants. Ce constable devient aussi le crieur public et l'huissier de la municipalité. À titre de crieur public, le constable Joseph Rhéaume reçoit 2 \$ pour six mois de travail en 1861. Parmi les tâches qui lui sont dévolues figure celle d'identifier les fauteurs de trouble et tous ceux qui n'observent pas la réglementation sur la vente d'alcool. Rhéaume se doit aussi de signaler au conseil les noms des contribuables qui n'entretiennent pas convenablement leur partie de chemins. Un constable sera en fonction dans la municipalité de Saint-Valentin jusqu'en 1875; après cette date, les services de ce fonctionnaire ne seront plus requis.

L'octroi des permis d'alcool préoccupe toujours le conseil municipal dans le dernier quart du XIX^e siècle et sa réglementation suscite encore des inquiétudes. Le 1^{er} mai 1876, le conseil municipal ressent le besoin de venir à la rescousse de Joseph Bissonnette, trouvé coupable par jugement d'avoir vendu de l'alcool à un mineur. Ce dernier n'aurait fait qu'une commission

En 1873, un autre règlement, numéro 41, confirme l'octroi des licences. Les licences des marchands Daniel Salk, Joseph Molleur, fils, et William Burland ainsi que celles des aubergistes Charles Hébert, Romuald Lévi Fortin et François Pinsonnault sont renouvelées. Le 18 décembre 1873, Joseph Bissonnette reçoit une licence pour vendre de la boisson en quantité de pas moins de trois demiards.

12. Archives de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal, 4 février 1861.

Les inondations à Saint-Valentin

Au printemps 1873, une requête signée par 122 habitants attire l'attention du conseil municipal. Le problème du débordement de la rivière Richelieu semble être causé par des obstacles qui obstruent la rivière. Or des dommages énormes en résultent pour les propriétaires des terres qui habitent le long de la rivière dont un grand nombre a été forcé de quitter leur résidence. Les autorités municipales, dirigées par le maire Grégoire Girard, prient donc le gouvernement fédéral de régler la situation. Ce problème, qui perdure depuis au moins 1869, n'est pas résolu encore à la fin du XIX^e siècle. La municipalité de Saint-Valentin se trouve toutefois moins concernée par la montée des eaux depuis qu'elle a perdu une partie de son territoire située près de la rivière Richelieu au profit de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Cette municipalité est en effet fort affectée par les crues printanières. En 1903, les cultivateurs se plaignent de la perte de superficies importantes du sol devenues inaptées à l'agriculture dès l'année suivante. Malgré des travaux d'élargissement du lit de la rivière Richelieu en 1908, le problème ne se résorbe toujours pas. Or la solution passe par une entente avec les autorités américaines, la rivière Richelieu influençant le niveau d'eau du lac Champlain. La construction d'un barrage viendrait sans doute régulariser le débit du cours d'eau bien qu'elle pourrait s'avérer nuisible pour la faune et la flore de la région. Le problème reste encore actuel en l'an 2006.

pour son père, David Blouin, et l'usage de sa famille ! Bon an mal an, on accorde encore une fois des permis d'alcool. En 1896, Marcel Boivin obtient le droit de tenir une auberge avec vente d'alcool tandis que Moïse Gosselin reçoit celui d'opérer un hôtel de tempérance. Avec les années, le démembrement de la paroisse de Saint-Valentin fait en sorte que le nombre de permis à accorder diminue avec la réduction du territoire à couvrir. De 1901 à 1905, seul Henri Morin peut exercer son permis de vente d'alcool sur le territoire municipal.

En 1905, le Grand Tronc demande au conseil d'intervenir afin que le nouvel aubergiste, Joseph Janelle, ne puisse plus vendre de boissons alcooliques aux employés de la compagnie. En mars 1906, le représentant de l'entreprise évoque des motifs graves auprès du conseil pour que Joseph Janelle ne puisse plus profiter de sa licence de vente d'alcool. Pourtant, dès avril, le conseil confirme le certificat de Janelle. Cette victoire ne sera toutefois que de courte durée puisqu'en 1909, la licence pour vente d'alcool lui est à nouveau refusée. Janelle revient à la charge une seconde fois fort de l'appui et de la signature de plusieurs contribuables, mais le conseil refuse malgré tout d'acquiescer à sa demande. En date du 7 juin 1909, une licence est refusée à la veuve de Pascal Molleur parce que les conseillers ne la connaissent pas suffi-

Une aide aux pauvres

En février 1875, Saint-Valentin apporte son soutien à deux pauvres personnes de la municipalité qui sont dans l'incapacité à cause de leur âge et de leurs nombreuses infirmités, de gagner leur vie ou même de mendier. La municipalité verse donc 12 \$ sous la forme d'allocation à la veuve Latour et 6 \$ à Louise Marchesseault avec en plus de la nourriture. En décembre 1875, la municipalité continue toujours de venir en aide à la veuve Latour et assure la même assistance à madame Bonneau. De façon occasionnelle, la municipalité vient ainsi en aide aux gens dont l'indigence est jugée trop grande.

samment. Au début de l'année 1910, c'est en vain que Joseph Janelle reviendra à la charge pour obtenir une licence. Puis en octobre de la même année, le conseil municipal, sous la direction du maire Narcisse Lanciault, vote le règlement de prohibition. C'est un véritable régime sec qui débute alors à Saint-Valentin dont la raison d'être ne sera pas remise en question pendant plusieurs dizaines d'années.



Source : Astrid Ammerlaan

Maison Louis Poulin d'influence néogothique située au 746, chemin de la 4^e ligne vers 1884.

À un tournant de son histoire

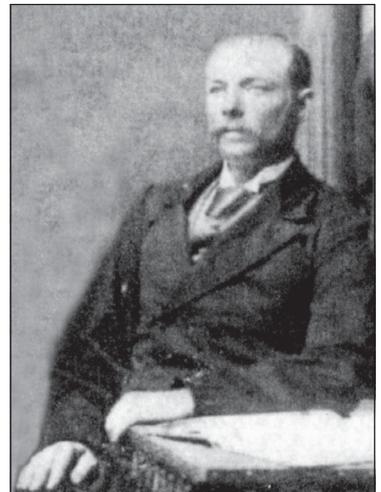
À la fin du XIX^e siècle, Saint-Valentin perd une partie de son territoire paroissial. Cette perte sur le plan religieux se répercute sur le plan civil. Le 6 octobre 1892, la municipalité de Saint-Blaise, nouvellement constituée, intègre une partie détachée du territoire municipal de Saint-Valentin. Dès novembre de la même année, la nouvelle municipalité possède un conseil élu dirigé par le maire élu, Lucien-Isaïe Boissonnault.

À peine six ans plus tard, la municipalité de Saint-Valentin est à nouveau démantelée suite à l'incendie de l'église paroissiale et la création d'une nouvelle paroisse, celle de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, érigée en municipalité le 18 novembre 1898. À la première assemblée des électeurs de la nouvelle municipalité, qui se déroule le 10 décembre de la même année, un nouveau conseil voit le jour, composé de Xyste Girard, Jules Trahan, Ovila Tremblay, Casimir Nolin, Romain Boudreau, Lucien Patenaude et Arthur Poissant. Les conseillers choisissent Xyste Girard pour occuper la fonction de maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Ce dernier avait été le premier magistrat de Saint-Valentin. Du reste, Jules Trahan, Casimir Nolin et Romain Boudreau ne sont pas non plus à leurs premières armes sur la scène de la politique municipale. Ils occupaient le poste de conseillers municipaux à Saint-Valentin.

En janvier 1899, la municipalité de Saint-Valentin doit remplacer plusieurs membres de son conseil qui ont quitté pour servir la municipalité de Saint-

Politique économique

Bien que la municipalité de Saint-Valentin soit presque exclusivement agricole, elle peut à l'occasion encourager une entreprise manufacturière à s'installer sur son territoire, surtout si elle provient du secteur alimentaire. Le 14 février 1895, sous la gouverne du maire Wilfrid Clément, la Société de fromagerie de Stottsville obtient une exemption de taxes de dix ans sur le bâtiment servant à la fabrication de son produit.



Source : Roger Langlois

Xyste Girard,
premier maire de Saint-Paul-de-
l'Île-aux-Noix et ancien maire de
Saint-Valentin.

Paul-de-l'Île-aux-Noix. Le nouveau maire de Saint-Valentin, Émilien Grégoire, est entouré des conseillers Prisque Cloutier, Étienne Langevin, Pierre-V. Bourassa, Joseph-B. Bissonnette, Joseph Giroux et Téléphore Gagnon. Quant au conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, il engage Ambroise Messier pour agir à titre de secrétaire-trésorier au salaire de 60 \$. Avant la création de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Messier occupait la même fonction au conseil municipal de Saint-Valentin. Or, Ambroise Messier refuse dans un premier temps de remettre à la municipalité de Saint-Valentin les archives, papiers, livres et autres documents la concernant. Des recours judiciaires sont même envisagés par la municipalité de Saint-Valentin pour régler la situation qui reviendra après quelques mois à la normale. La municipalité de Saint-Valentin reprendra seule sa routine administrative et ses activités politiques.

La protection de la santé

À la fin du XIX^e siècle, le gouvernement de la province de Québec souhaite que les municipalités fassent leur part pour améliorer les conditions de santé sur leur territoire. En 1888, il met sur pied le Conseil d'hygiène de la province de Québec. Le nouvel organisme encourage la mise en place de bureaux sanitaires municipaux pour surveiller l'application des lois d'hygiène et favoriser la prévention de maladies contagieuses. Le Conseil d'hygiène provincial est placé sous la direction du docteur Emmanuel Persillier-Lachapelle. Sur le plan local, la surveillance d'un bureau municipal comprend l'élevage des animaux, la suppression des nuisances sanitaires, le contrôle des dépôts d'ordures, l'inspection du lait et des viandes, la vérification de la qualité de l'eau potable, etc¹³. Les bureaux municipaux prennent parfois quelques années avant de se former.

C'est en janvier 1898 que le maire de Saint-Valentin, Xyste Girard, et les conseillers Joseph-B. Bissonnette, Arthur Corbière et Édouard Hénault deviennent les officiers du bureau local de santé alors qu'Avila Hébert devient

13. Pour plus d'informations sur le plan provincial : Denis Goulet, « Des bureaux d'hygiène municipaux aux unités sanitaires. Le conseil d'hygiène de la province de Québec et la structuration d'un système de santé publique 1886-1926 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 49, no 4, p. 491-520.

le médecin en fonction. Le rôle de ce bureau municipal n'est pas considérable au départ. Le 4 mai 1900, une lettre circulaire du Bureau d'hygiène provincial informe le conseil des mesures à prendre pour éviter que la population soit touchée par certains problèmes de santé. Or, le conseil n'adopte aucune mesure particulière compte tenu, paraît-il, du bon état sanitaire qui prévalait dans la municipalité. Deux ans plus tard, le conseil nomme Alfred Racine, Louis Paulin et Gilbert Paquette pour faire partie du bureau local d'hygiène de Saint-Valentin. L'équipe doit être prête à mettre en place les mesures requises pour contrer les maladies infectieuses comme la variole devenue épidémique partout au Québec. Au bureau d'hygiène reviennent entre autres les rôles d'imposer la quarantaine et de traiter toute personne malade selon les soins du médecin responsable, Alexis Bouthillier¹⁴.

À la suite de pressions exercées par le gouvernement du Québec, les municipalités doivent adopter des mesures pour enrayer la propagation des maladies infectieuses. Ainsi, le 2 février 1903, le conseil municipal vote un règlement pour rendre obligatoire la vaccination. Le citoyen qui ne se fait pas vacciner dans les 48 heures après l'adoption du règlement, à moins de prouver qu'il l'est déjà, pourra se voir imposer une amende de cinq dollars. À cette

somme s'ajoute une amende d'un dollar pour chaque jour de retard. Toute personne devra montrer un certificat du médecin attestant sa vaccination à l'officier du bureau sanitaire. Le médecin peut attribuer exceptionnellement un certificat expliquant les motifs qui empêchent une personne d'être vaccinée. Ce certificat n'est valable que pour deux mois. Si un médecin émet un faux certificat, il pourra se voir à son tour imposer une amende de 20 \$.



Source : Astrid Ammerlaan
Maison Téléphore Palin situé au 766, chemin de la 4^e ligne, vers 1909.

14. Dans la municipalité voisine de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, la variole fait des ravages. En 1902, l'ex-maire Xyste Girard perd deux fillettes en l'espace de deux semaines. La mise en quarantaine est appliquée sur l'ensemble du territoire. Voir Roger Langlois, *Entre Terre et Eau, 1898-1998, op. cit.*, p. 58.

Le 4 mai 1903, le Bureau d'hygiène provincial exerce de nouvelles pressions sur la municipalité de Saint-Valentin pour qu'elle applique correctement le règlement contre la variole. Une amende de 25 \$ par jour pourrait même être imposée s'il en était autrement. Le conseil municipal n'a pas d'autres choix, il met donc en force la réglementation¹⁵. Les activités du Bureau d'hygiène municipal se poursuivent toujours un an plus tard, et les services du médecin A. Bouthillier sont toujours requis étant donné que l'épidémie n'est toujours pas complètement contrôlée.

Toujours dans le dessein de protéger la santé du citoyen, le conseil municipal use de ses prérogatives pour réglementer la vente du pain et en fixer le poids. Les boulangers doivent obligatoirement offrir à leur clientèle les petits pains à trois livres et les grands à six livres. Advenant qu'un commerçant décide de vendre son pain en dessous du poids prescrit, l'inspecteur municipal peut le confisquer et servir une amende qui peut varier entre deux et quatre dollars pour chaque infraction. En 1910, c'est Alphée Guay qui veille au respect du poids du pain dans les limites de la municipalité. Mise à part la réglementation concernant le pain, peu de mesures sont prises à l'époque pour régulariser la situation sanitaire sur le territoire municipal.



Source : Jean-Claude Marcoux

Moissonneuse lieuse pour le grain vers 1920.

15. Il semblerait que le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix aurait ignoré de rendre obligatoire la vaccination, voir Roger Langlois, *op. cit.*, p. 59. Il est vrai qu'à l'époque, les municipalités étaient parfois réticentes à l'idée d'imposer la vaccination. L'opinion de certains médecins s'oppose encore à cette mesure de santé.

Entre les deux guerres Saint-Valentin prend son envol



Les chemins de Saint-Valentin

À la fin du XIX^e siècle, les routes demeurent l'une des principales préoccupations de la municipalité. En été comme en hiver, les chemins se



Source : Jean-Claude Marcoux

Agnès Grenon et Louis Valin à Saint-Valentin dans une carriole vers 1920.

doivent d'être en bon état. La construction et l'entretien des chemins constituent ainsi pendant longtemps la pierre d'assise du développement des municipalités rurales.

L'état pitoyable des routes terrestres force le gouvernement du Québec à adopter dès 1897 une politique de subvention pour favoriser la construction routière. Les premiers programmes d'aide sont axés sur la location de machinerie pour ouvrir et entretenir des chemins. À cet égard, la municipalité de Saint-Valentin peut aspirer à une subvention de l'ordre de 4 000 \$. En date du 6 juin 1898, elle acquiert donc une niveleuse pour l'usage de ses citoyens : « de manière à rendre les dits chemins publics, pas moins de huit à dix pouces plus élevés sur le milieu que sur les bords, en bon état et condition à la satisfaction de l'inspecteur de voirie de chaque arrondissement »¹. Les particuliers sont autorisés à emprunter cette machine pour travailler les chemins.



Carriole vers 1940.

Le 5 mai 1899, le département de l'Agriculture de la province de Québec invite les municipalités à se pourvoir de machine à broyer la pierre afin de construire des chemins sur leurs territoires. Déjà à compter de cette date, le conseil municipal de Saint-Valentin ne gère plus un territoire aussi vaste que l'année précédente. Ses moyens étant fort diminués, le conseil, sous la direction d'Émilien Grégoire, exprime « sa plus sincère gratitude au gouvernement pour l'aide généreuse qu'il lui offre » mais ne se considère pas en mesure de faire l'acquisition d'une de ces machines².

1. Archives de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal, 6 juin 1898.
2. Ibidem, 5 mai 1899.

Il faut attendre la fusion du département de la Voirie à Québec en 1912 avec celui de l'Agriculture pour que démarre une véritable politique de construction routière. Cette nouvelle politique, à l'initiative de Joseph-Édouard Caron, prend un essor encore plus grand avec la création du ministère de la Voirie en 1914. Le ministre met de l'avant des politiques qui suscitent des éloges de la part de l'Ontario et de l'État de New York. Enfin la Loi des bons chemins adoptée en 1912 et ses amendements subséquents vont assurer le développement des axes de communication terrestres. Dans les faits, la loi autorise un emprunt de 10 millions de dollars pour créer un fonds destiné à financer la construction de routes dans tout le Québec. Les municipalités doivent partager les frais d'intérêt avec le gouvernement à raison de 2 à 3 % d'intérêt. Le gouvernement du Québec assume seul le remboursement du capital en plus de hausser, en 1922, les fonds alloués à l'amélioration des routes, passant à 41 millions de dollars³.

Le 21 avril 1913, la municipalité de Saint-Valentin tente de se prévaloir des dispositions de la Loi des bons chemins. Elle veut « macadamiser » les chemins de Saint-Valentin soit huit milles au total. En 1914, quelques travaux pour l'amélioration des routes sont effectués et coûtent 690,55 \$. Selon une habitude répandue à cette époque dans plusieurs municipalités rurales, la municipalité de Saint-Valentin emprunte de l'argent à des particuliers pour payer les comptes les plus pressants. Elle emprunte 200 \$ à madame Jules Saint-Denis en attendant

la contribution du gouvernement provincial. Quelques années plus tard, la municipalité fera affaire avec la Banque Nationale.

Avec l'adoption de la Loi des bons chemins en 1917, la municipalité reprend en charge l'amélioration des routes confiée un temps à des particuliers. Fort de l'aide gouvernementale, elle voit elle-même à l'état des routes



Source : Louis Hébert

Voiture à Saint-Valentin tirée par un cheval vers 1945.

3. Voir James Iain Gow, *Histoire de l'administration publique québécoise, 1867-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 108- 109.

locales et collecte de nouvelles taxes pour payer leur entretien. En 1918, la municipalité s'en remet encore à ses citoyens pour l'entretien des chemins. Ainsi pendant longtemps le conseil municipal cherche à imputer la responsabilité de l'entretien des chemins aux propriétaires afin de se décharger de frais importants.

Le 7 août 1918, un employé municipal écrit au conseil : « Je vous avertis comme inspecteur que je ne peux pas avoir des hommes pour travailler à vos prix et moi je vous avertis qu'à ces prix que je n'y travaillerai pas »⁴. Il demande donc aux autorités municipales de revoir l'échelle salariale des travailleurs affectés aux travaux des routes. Suite aux recommandations de l'inspecteur, le conseil vote le 12 août 1918 une hausse de salaire dans le cas d'un travailleur avec deux chevaux à 50 cents l'heure et à 37 cents et demi pour un travailleur et un cheval tandis que le salaire d'un homme est fixé à 25 cents.

Par ailleurs, la question des chemins et des routes constitue une cause perpétuelle de zizanie entre le conseil municipal et les citoyens dont les plaintes ne cesseront d'affluer. Le 9 août 1918, une lettre de Pierre Boucher adressée au maire résume bien l'étendue du problème :

«Je dois vous dire que voilà maintenant près de deux ans que je vous dis d'avoir à faire réparer, par votre municipalité le chemin en question, et vous ne vous en êtes pas occupé lorsque les chemins étaient sur votre municipalité, maintenant j'ai payé tout le temps pour l'entretien des dits chemins pendant qu'ils étaient sur la paroisse et n'avez pas réparé le mien du tout alors que vous l'avez pris en bon ordre, et maintenant que vous avez baissé les dits chemins sur les intéressés, vous vous empressez de demander que je répare le mien.

Je dois vous dire que avant de réparer mon chemin, je désire que votre



Source : Jean-Claude Marcoux

Une Ford modèle T, début des années 1920.

4. Archives de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal, 7 août 1918.

conseil me remette ce que j'ai payé, ce qui me paraît que juste et raisonnable, le montant que j'ai déboursé en justice m'appartient puisque vous n'avez rien fait du tout dans mon chemin et que je vous ai demandé de réparer depuis bientôt deux ans »⁵.

En janvier 1919, le conseil tente d'obtenir une subvention du gouvernement provincial en vertu de la Loi des bons chemins pour « macadamiser » les routes locales, plus précisément le chemin de la quatrième ligne, la montée de la quatrième ligne à la troisième ligne, le chemin de la troisième ligne, la montée de la quatrième ligne au Pir-Vir et celui du rang du Pir-Vir de la montée à la maison d'école. Or, le gouvernement fédéral adopte en 1919 la Loi des grandes routes du Canada mettant à la disposition des provinces pendant une période de cinq ans un fonds de 20 millions de dollars. La part du Québec étant de 4 748 420 \$, les municipalités rurales comme celle de Saint-Valentin vont donc profiter de budgets considérables attribués à la voirie à la grandeur de la province.

C'est ainsi qu'à compter de 1919 « tous les chemins municipaux à la charge des contribuables de cette municipalité y compris les ponts de moins de 8 pieds d'arche qui se trouvent dans ces chemins seront faits améliorés et entretenus aux frais de cette corporation au moyen de deniers prélevés par voie de taxation directe sur les biens imposables de la municipalité »⁶. Les autres ponts de plus de huit pieds demeurent à la charge des contribuables.

Le 10 juillet 1919, la municipalité de Saint-Valentin adopte le règlement pour le « macadamisage » au bitume du chemin de la quatrième ligne en vertu de la Loi des bons chemins. Le gouvernement du Québec tardant à verser sa contribution, la municipalité doit à quelques reprises au cours des années 1920 renouveler son prêt avec la Banque Nationale à un taux pouvant aller jusqu'à 7 %.

C'est à Howick Paving Co Ltd que la municipalité va confier les travaux de « macadamisage » du chemin de la quatrième ligne. Encore une fois, la municipalité est forcée d'emprunter car le gouvernement tarde à lui verser la

5. Archives de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal, lettre incluse dans les procès-verbaux, 9 août 1918.

6. Ibidem, 13 janvier 1919.

somme totale prévue de 3 586,11 \$. La municipalité, qui n'a reçu du gouvernement que 860,17 \$, est forcée d'emprunter à un taux d'intérêt de 6 % au lieu de 3 %. Les travaux demeurent inachevés. De 1921 à 1924, la municipalité est prise entre la facture de l'entrepreneur, la vérification de la qualité des travaux et le retard du gouvernement à rembourser les comptes. Le 8 août 1921, le conseil est forcé d'endosser les frais qui s'élèvent à 4068,32 \$, toujours en attente de la subvention en provenance du gouvernement provincial. Les travaux et le paiement des comptes ne se régleront qu'en 1924.

Non seulement devient-il essentiel au tournant du XX^e siècle d'améliorer les chemins, mais aussi d'aménager des trottoirs au village qui prend progressivement forme dans la municipalité. Ainsi, le 1^{er} décembre 1915, durant le mandat du maire Jules Trahan, le conseil adopte le règlement numéro 64 pour la construction et l'entretien de trottoirs et de traverses dans le village de la paroisse de Saint-Valentin. Le village comprend alors tout le territoire incluant les propriétés du côté nord de la quatrième grande ligne depuis l'école jusqu'à la ligne ouest du terrain de Napoléon Fortin sur une profondeur d'un arpent. De plus, du côté de la quatrième grande ligne, il englobe les terrains et les propriétés à compter du rang Saint-Georges jusqu'à la ligne est de la propriété de Joseph Quinlan sur une profondeur de deux arpents, et toutes les propriétés situées entre le rang Saint Georges et le chemin de fer.

Selon la volonté municipale, les trottoirs dans le village seront construits en béton de bonne qualité.

Ils devront en outre mesurer trois pieds et demi de largeur à moins que le terrain ne le permette pas. Advenant qu'un propriétaire manifeste le désir d'avoir un trottoir plus large, il devra acquitter des frais supplémentaires. Il est prévu aussi que la municipalité et les propriétaires devront partager à part égale les coûts des trottoirs. Néanmoins, les Forestiers Canadiens, un organisme sans but lucratif, sont exemptés du coût de construction. Quant à l'enlèvement de la neige et de la glace, il demeure aux frais du propriétaire. Une taxe spéciale sera perçue pour payer la part de la municipalité.

Vote au scrutin secret

Le 23 juin 1924, le conseil municipal stipule par règlement que désormais l'élection des conseillers et du maire de Saint-Valentin devra s'effectuer par scrutin secret et non plus à main levée.

La crise de la conscription de 1917

Le 11 juin 1917, le gouvernement fédéral du premier ministre conservateur Robert Laird Borden présente son projet de mobilisation générale. Tous les sujets britanniques, âgés de 20 à 45 ans et résidant au Canada, sont astreints au service militaire actif. La loi prévoit cependant des exemptions dans le cas, par exemple, des citoyens dont l'occupation les rend plus utiles au Canada. D'autres types de citoyens sont aussi dispensés du service militaire, le citoyen qui poursuit des études, souffre d'un handicap ou d'une maladie ou encore possède des convictions religieuses lui interdisant d'aller au combat. Les demandes d'exemptions du service militaire abondent dans l'ensemble du Canada. Présentées devant les tribunaux, les exemptions font l'objet de décisions qui peuvent être portées en appel.

Indépendamment des exceptions prévues par la loi, les Canadiens, bien qu'ils soient sujets britanniques, ne sont pas tous favorables à la conscription. La résistance provient principalement du Québec et des Canadiens français. Le ton du débat à la Chambre des Communes à la suite du dépôt du projet de loi devient acerbe. Pour régler le différend qui se creuse entre le Québec et le reste du Canada, Sir Wilfrid Laurier suggère que le projet de loi portant sur la conscription fasse l'objet d'un référendum. Les députés conservateurs et un certain nombre de libéraux à la Chambre des Communes se prononcent favorablement pour la conscription.

Le 4 juillet 1917, le conseil municipal de Saint-Valentin sous la gouverne du maire Alexis Grégoire, se déclare contre la conscription :

« Attendu que le gouvernement et le Parlement actuel n'existent plus constitutionnellement depuis le 21 septembre 1916, attendu qu'ils détiennent leurs présents pouvoirs du gouvernement impérial et non du peuple du Canada et que conséquemment ces pouvoirs ne doivent pas et ne peuvent pas dépasser les bornes de l'administration des affaires ordinaires du pays et de la poursuite des affaires commencées avant le 21 septembre 1916 mais sans aller au-delà des limites qu'avaient atteintes ces affaires le 21 septembre 1916; Considérant que la Loi de la Conscription proposée par Sir R. L. Borden sous le nom de Bill du Service Militaire n° 75;

a) n'est pas une simple mesure administrative mais une mesure constitutionnelle qui change au suprême degré le statut du Canada dans l'empire en ce qu'il décrète l'impôt du sang et reconnaît par une loi statutaire l'obligation pour le Canada comme nation, et pour ses citoyens individuellement de contribuer, de leurs devoirs et de leur vie, aux guerres de l'Angleterre;

b) n'est pas une mesure pour la poursuite d'une affaire commencée avant le 21 septembre 1916 dans les limites qu'avaient atteintes cette affaire le 21 septembre 1916, le premier ministre, son gouvernement et leurs partisans ayant toujours affirmé et promis jusqu'à l'éclosion de la Loi de la Conscription, qu'il n'y aurait jamais de conscription; Considérant que de passer cette loi sans consulter le peuple du Canada, seul capable de donner au Parlement actuel le pouvoir de la passer, ce serait voler au peuple du Canada sa liberté et ses prérogatives qui sont la base même de notre édifice constitutionnel; Que ce conseil est opposé à la passation de cette loi avant qu'elle ait reçu l'approbation du peuple du Canada par voie de référendum »⁷.

Le 6 juillet 1917, le projet de loi sur la conscription est adopté en deuxième lecture par la Chambre des Communes après un vote de 118 voix contre 55. Il franchira par la suite toutes les étapes législatives pour recevoir la sanction royale le 28 août 1917. L'amendement de Wilfrid Laurier qui favorisait la tenue d'un référendum pour régler la question de la conscription est finalement rejetée. La déclaration de guerre en 1914 avait incité le gouvernement Borden à adopter la Loi des mesures de guerre qui permet la suspension de la constitution et des droits individuels. En 1916, le mandat du gouvernement conservateur est échu, pourtant le processus d'élection n'est pas enclenché. En 1917, le gouvernement Borden rallie des libéraux favorables à la conscription et se présente à l'élection fédérale en proposant un gouvernement de coalition. Laurier n'appuie pas la démarche de Borden, bien qu'un nombre important de libéraux décident de se joindre aux conservateurs. Borden est reporté au pouvoir malgré l'opposition de 62 députés libéraux du Québec⁸.

7. Archives de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal, 4 juillet 1917.

8. Au sujet de la conscription, voir Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec, 1896-1960*, Sillery, Septentrion, 1997, p. 105-123; Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, tome II, Montréal, Cercle du livre de France, 1966, p. 116-194; Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec, La conscription*, vol. XXII, Montréal, Fidès, 256 pages.

Gare de Stottsville ou de Saint-Valentin



Source : Archives de la municipalité de Saint-Valentin

Édifice de la gare du Grand Tronc à droite et à gauche l'ancien hôtel du Grand Tronc devenu par la suite le magasin d'Alfred Rémillard.

Une ligne ferroviaire inaugurée en juillet 1836 relie Laprairie à Saint-Jean. Prolongée jusqu'à la frontière de l'État de New York, près de Rouses Point, cette ligne emprunte un nouveau tronçon qui est ouvert à la circulation en 1851 tout en effectuant un arrêt à la gare de Stottsville.

En 1922, des citoyens souhaitent que la compagnie de chemin de fer Grand Tronc change le nom de la gare de Stottsville pour celui de Saint-Valentin. Or le conseil, dirigé par Gilbert-A. Langlois, s'oppose au changement de nom. Six ans plus tard, durant le mandat du maire Téléphore Langlois, le conseil municipal demande

cette fois aux Chemins de fer nationaux d'adopter le toponyme de Saint-Valentin. Puis, le 11 février 1929, Canadien National répond que le changement de nom de la gare ne peut se faire sans l'assentiment de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. À compter de cette époque, le nom de Saint-Valentin s'impose pour les gens de la région.



Source : Léo LaFontaine

Maison de René Dagenais située près de la voie ferrée dans le chemin de la 4^e ligne.

La fin du XIX^e siècle est marquée par la mise au point de la technique hydroélectrique et l'apparition de plusieurs entreprises productrices d'électricité qui tenteront de créer des monopoles et de s'implanter dans les différentes régions du Québec.

En août 1927, la municipalité signe une entente avec Southern Canada Power pour fournir de l'énergie électrique. En 1928, l'approvisionnement est d'abord fourni au village. L'année suivante, le conseil municipal souhaite que l'éclairage s'étende à la gare mais le Canadien National s'y refuse dans l'immédiat. Quelque dix ans plus tard, soit en 1939, Saint-Valentin renouvelle son entente de fourniture d'électricité avec la compagnie Southern Canada Power Co. Entre-temps, l'époque est en proie à un problème plus aigu : la crise économique de 1929.

Le krach boursier de New York provoque le chômage

Le krach boursier de New York en 1929 a des répercussions dans le monde occidental et provoquera la pire crise économique de l'ère moderne. Au Canada, cette crise entraîne des conséquences durables et pernicieuses. L'économie canadienne est frappée de plein fouet. De nombreuses entreprises font faillite et d'autres ralentissent sensiblement leurs activités et licencient des employés. Au Québec, au sein du monde rural, les effets se font sentir en provoquant un effondrement des prix agricoles de près de 60 % entre 1929 et 1932. Par contre, au cours de la même période, le prix des biens de consommation ne chute que de 33 %. Cette situation persiste jusqu'au début de l'année 1939. Les citadins ont de la difficulté à acheter les biens essentiels comme le lait, le pain et les légumes.

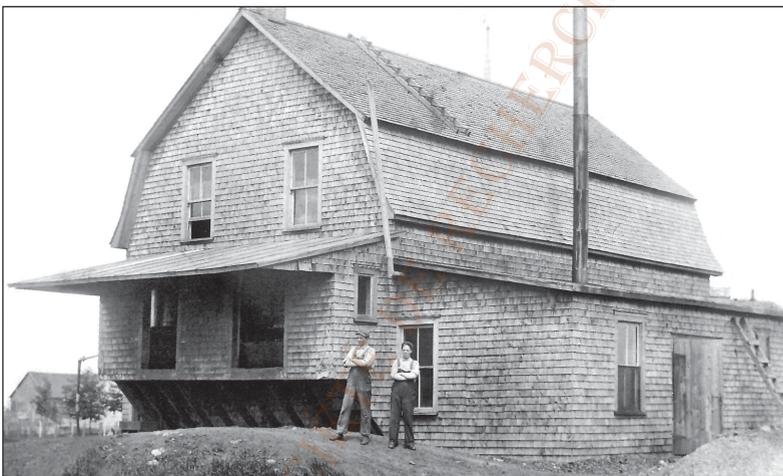
Dès 1930, des barrières tarifaires aux douanes américaines ne permettent plus à l'agriculteur d'écouler ses produits qui ne trouvent pas toujours preneurs au Québec. Les agriculteurs n'ont pas le choix, ils doivent ralentir la production pour faire augmenter les prix à un niveau supérieur au coût de production. Plus que jamais, une récolte abondante entraîne automatiquement une baisse des prix⁹.

9. Pour un portrait plus précis de la situation, voir La Fédération de l'Union des Producteurs agricoles de Lanaudière, *Pour que vivent bêtes et gens*, Joliette, Imprimerie Housseaux, 1984, p. 92-93.

Le 10 avril 1933, durant le mandat du maire Téléphore Langlois, le conseil municipal de Saint-Valentin constate le problème des agriculteurs : « considérant l'état déplorable où se trouvent les cultivateurs surtout en ce qui concerne le commerce du lait, leur principale source de revenus, que demande soit faite aux députés fédéraux et provinciaux de faire tout en leur possible pour protéger les cultivateurs... »¹⁰.

En décembre 1937, à Saint-Valentin, comme du reste dans de nombreuses autres régions du Québec, les récoltes sont mauvaises à un tel point que l'agriculteur n'a pas suffisamment de grains pour ensemercer au printemps. Le conseil municipal s'adresse d'abord au gouvernement fédéral pour venir en aide à la classe agricole afin de se procurer les grains de semence. En 1938, le ministre de l'Agriculture du Québec sous le gouvernement Duplessis par la voie des municipalités, distribue des grains aux agriculteurs. Ces derniers remboursent à l'automne, soit au moment de la récolte, la valeur des grains de semence ainsi distribués. Ce programme sera en vigueur jusqu'en 1941 dans l'ensemble de la province.

Nonobstant le problème des récoltes en 1937, les familles de cultivateurs peuvent toujours s'alimenter à même leur propre production. Elles ont également l'opportunité de faire du troc entre elles à défaut d'obtenir de l'argent. En zone urbaine, le chômeur n'a pas cette alternative. Au cours des années 1930, la municipalité de Saint-Valentin a donc réagi de façon similaire aux autres municipalités rurales pour contrer les méfaits causés par l'effondrement des prix agricoles.



Source : Louis Hébert

Beurrerie de Saint-Valentin vers 1930.

10. Archives de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal, 10 avril 1933.

Une taxe pour aider l'Université de Montréal

Le 9 mai 1932, la municipalité de Saint-Valentin apprend que le clergé catholique envisage l'imposition d'une taxe pour pallier aux difficultés financières que connaît alors l'Université de Montréal. Les difficultés sont telles que l'on envisage de suspendre les travaux du nouvel édifice sur le Mont-Royal et la fermeture des cours. Or, les contribuables québécois qui se sentent menacés par de nouvelles taxes fédérales, provinciales et municipales ne sont pas très favorables à l'imposition d'une nouvelle taxe qui permettrait de payer les dettes de l'Université de Montréal. Pour venir en aide à l'université, le clergé catholique propose de créer une taxe de 2 \$ pour chaque 10 000 \$ d'évaluation sur la propriété catholique. Cette taxe serait de surcroît imposée sur tout le territoire de la province ecclésiastique de Montréal dans les diocèses de Montréal, de Saint-Hyacinthe, de Sherbrooke, de Valleyfield et de Joliette. Certains conseils municipaux, notamment ceux de Sherbrooke, de Saint-Hyacinthe et de Sainte-Mélanie dans la région de Joliette, rejettent d'emblée la tentative de solution proposée par le clergé catholique¹¹.

En 1932, au cours du mandat du maire Téléphore Langlois, le conseil municipal de Saint-Valentin fait connaître son opposition : « à l'imposition par le gouvernement provincial de toute taxe quelconque pour payer les dettes actuellement contractées par l'Université de Montréal pour fournir les fonds nécessaires au parachèvement de la dite université et pour subvenir au maintien futur de la dite corporation »¹². Toutefois, quelque quinze ans plus tard, la municipalité de Saint-Valentin n'hésitera pas à témoigner concrètement de son appui à cette institution de haut savoir et à souscrire en sa faveur à l'occasion d'une campagne de souscription qui a pour objectif de recueillir 11 000 000 \$ pour construire et parachever les centres médicaux et de recherche, l'hôpital universitaire, la maison des étudiants et autres équipements. Le conseil municipal, sous la direction de Victor Béchar, tient à manifester « sa sympathie la plus entière à l'œuvre poursuivie par l'université et l'aider à atteindre l'objectif de sa campagne de souscription et tout spécialement en ce faisant à assurer

11. Dans plusieurs municipalités du Québec, cette taxe est fort mal accueillie, voir Denis Gravel et Hélène Lafortune, *Sainte-Mélanie, 150 ans d'histoire*, Montréal, Archiv-Histo, 2004, p. 68.

12. Archives de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal, 9 mai 1932.

l'avancement (...) d'une institution qui est indispensable à l'avenir de notre peuple »¹³. La municipalité de Saint-Valentin souscrit 200 \$ à la campagne de l'Université de Montréal étalée sur dix ans, soit 20 \$ par année jusqu'en 1958.



Source : Roger Fortin
Télésphore Langlois,
maire de 1924 à 1937.

Au cours de ces années marquées par la crise, l'aide aux pauvres se trouve sous la responsabilité de la municipalité. Le 12 juin 1933, le conseil municipal de Saint-Valentin adopte une politique restrictive eu égard aux plus démunis, interdisant « à toute personne dans les limites de Saint-Valentin, d'y recevoir ou faire venir aucune personne ne pouvant subvenir à sa subsistance sous peine d'être tenue responsable personnellement de l'entretien de ces personnes »¹⁴. Dans l'esprit des dirigeants de la municipalité, toute augmentation du nombre de chômeurs ou d'indigents est susceptible d'accroître le fardeau de la municipalité. De plus, la municipalité est aux prises avec un nombre de plus en plus grand de propriétaires qui ne sont plus en mesure d'acquitter leurs taxes dans les délais prévus. La venue de deux familles pauvres en provenance de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ne fait pas non plus l'affaire du conseil municipal de Saint-Valentin qui ne tarde pas à réagir et recommande au conseil de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de veiller lui-même aux familles « qui nous sont venues de chez eux »¹⁵. La municipalité de Saint-Valentin accepte de venir en aide à un citoyen en difficulté quand ce dernier réside dans la localité depuis au moins une année. Sinon c'est à l'ancienne municipalité d'aider le chômeur ou le bénéficiaire de l'assistance sociale.

Le 10 octobre 1933, le conseil demande à l'avocat Jacques Cartier de recouvrer de messieurs Sylvio et Arsène B. le montant payé pour la pension de Mlle Oriphise B. Les familles aisées ou aptes à subvenir à leurs besoins sont appelées à payer ou à subvenir eux-mêmes aux besoins de tous leurs membres. Le conseil municipal aide en priorité le chef de famille alors que le célibataire en chômage

13. Ibidem, 9 décembre 1947.

14. Ibidem, 12 juin 1933.

15. Ibidem. La municipalité de Saint- Paul- de- l'Île- aux- Noix est aussi fortement confrontée à la crise économique et aux problèmes socio- économiques que connaissent les agriculteurs. Le curé de la paroisse de Saint- Paul- de- l'Île- aux- Noix a entre autres de la difficulté à percevoir la dîme auprès du quart de ses paroissiens. Voir Roger Langlois, *op. cit.*, p. 101- 103.

ne reçoit pas nécessairement de compensation. Les jeunes gens dans la vingtaine sont invités à retourner dans leur famille, laquelle peut être éligible à une compensation plus élevée quand le nombre de personnes qui habitent la maison familiale est plus élevé.

Les procès-verbaux des réunions du conseil municipal sont plutôt discrets sur l'ampleur que prend réellement la pauvreté à Saint-Valentin durant la crise économique. Le 21 janvier 1935, le conseil municipal, dirigé par Téléphore Langlois, est unanime à autoriser Rémi Girard à payer les frais qu'il estime nécessaires au soulagement des pauvres, dont on ne connaît toutefois pas le nombre.

Le Cercle des fermières de Saint-Valentin



Source : Cercle des Fermières

Premier Cercle des Fermières fondé en 1939.

Sont réunis pour un cours de tissage madame Gédéon Langlois, Marcel Hébert, Thérèse Fortin, Jeanne Hébert, madame Léon Bouchard (présidente), Alice Girard, Annette Boucher, Albert Bouchard, l'agronome Marceau, Rosa Beaudin, Yvonne Fortin, Clara Rémillard, Stéphanette Bouchard, Simone Palin, Diana Mailloux, Hermas Rémillard, Cyril Hébert, Paul Langevin, Armand Boudreau, Anne-Marie Hébert, Graziella Poulin, Florence Fallon, Marie-Anne Jacques, Rosa Mailloux, Omer Cloutier, Armand Dextraze, Philippe Fortin, Rose Éthier, Alexis Grégoire, Mariette Éthier, Cécile Grégoire, Léonne Côté, Jeanne Landry, Laurentia Gérard, Cécile Bouchard et Yvonne Hébert.

À bas le communisme ? Ou un brin de xénophobie ?

La crise économique est propice à l'émergence de nouvelles idées nées pour en contrer les effets néfastes. De nouvelles idéologies comme le communisme ou l'antisémitisme se répandent et sont susceptibles d'affecter la classe ouvrière ou agricole. Le 13 novembre 1933, les élus municipaux de Saint-Valentin réagissent :

Considérant qu'un comité juif disposant de forts capitaux s'est formé à Bruxelles dans le but de faire immigrer en Amérique et particulièrement au Canada et en Argentine les centaines de milliers de juifs que l'Allemagne juge indésirables; Considérant que parmi ces immigrants se trouvent une forte proportion de communistes et d'anti-chrétiens.

« Considérant qu'il est prouvé que dans tous les pays et dans le nôtre un grand nombre de chefs communistes se recrutent chez les Juifs; Considérant que notre pays doit rester chrétien et tout faire pour détruire les ferments communistes; Considérant que ces chômeurs étrangers seraient une nouvelle charge mise sur les épaules des contribuables canadiens; Considérant que pour toutes ces raisons l'Argentine a refusé d'ouvrir ses portes à cette immigration. Les conseillers de cette municipalité prient le gouvernement du Canada de tenir les frontières de notre pays strictement fermées à toute immigration non-chrétienne et à toute immigration d'où qu'elle vienne »¹⁶.

Bien que le péril communiste soit invoqué, une vague de xénophobie à l'égard des juifs se répand à travers le Québec. Jusqu'au milieu des années 1940, plusieurs municipalités du Québec voient d'un mauvais œil l'immigration, notamment celle des réfugiés juifs. L'immigration est aussi perçue comme une forme d'assimilation anglophone. Les nouveaux immigrants parlent ou adoptent plus facilement la langue anglaise, les francophones du pays se sentent alors envahis et menacés dans leur culture.

L'antisémitisme se répand aussi au Québec comme dans le reste du Canada. Des nationalistes de droite prônent l'achat chez nous auprès de la population afin de contrer l'infériorité économique des Canadiens français. Le Canadien

16. Archives de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal, 13 novembre 1933.



Source : Lilianne Béchar-Gagnon
Victor Béchar,
maire de 1937 à 1949

français est invité à acheter ses biens de consommation chez le commerçant d'origine francophone. La réaction des élus municipaux de Saint-Valentin est donc l'expression du climat de l'époque. L'Université McGill, par exemple, adopte des politiques discrètes qui permettent de réduire le nombre d'étudiants juifs en exigeant des moyennes cumulatives supérieures aux autres étudiants.

Parallèlement à l'antisémitisme, le communisme est une autre idéologie qui se propage à la fin des années 1930 partout dans le monde et atteint également le Canada. Pour sa part, le conseil municipal de Saint-Valentin considère :

« que la menace des doctrines communistes s'étend à tout le Canada; Considérant que la propagande secrète et publique du communisme russe vise au renversement de l'ordre des gouvernements établis; considérant que cette propagande se fait au moyen d'écoles libres de clubs, d'associations masculines et féminines, de journaux, etc.; Considérant que depuis l'abrogation de l'article 98 du code criminel, le communisme a étendu son champ d'activités et est devenu une menace réelle pour l'autorité établie; la municipalité de Saint-Valentin demande unanimement au gouvernement fédéral et le prie d'inscrire dans les statuts du code criminel, un texte de loi déclarant hors la loi le communisme moscouteira, empêchant la diffusion écrite et parlée de cette doctrine néfaste, sous quelque nom ou affabulation dont elle se couvre »¹⁷.

Cette résolution du conseil municipal témoigne de son appui tacite à la politique du gouvernement Duplessis qui a adopté, le 24 février 1937, une loi interdisant toute propagande communiste sous peine d'emprisonnement. La nouvelle loi, dite du cadenas, permet de fermer tout établissement qui sert la propagande d'idées révolutionnaires. En 1938, d'autres mouvements souhaitent le désaveu de la Loi du cadenas. Le 5 juillet 1938, Ernest Lapointe, ministre fédéral de la Justice, préfère la non-intervention de son gouvernement et suggère aux opposants de s'adresser aux tribunaux pour juger du caractère constitutionnel de la loi.

17. Ibidem, 8 mars 1937.



Source : Claude Poulin

Frédéric Poulin, cultivateur de Saint-Valentin et lauréat de la médaille d'or et du diplôme du Très Grand Mérite Exceptionnel, commandeur de l'Ordre du Mérite agricole en 1931.

Le terrier seigneurial

À compter de 1928, le gouvernement du Québec tente d'abolir les rentes seigneuriales, reliquats du système seigneurial. Ces rentes représentent la part que le censitaire devait verser annuellement au seigneur. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le colon recevait gratuitement un lopin de terre qu'il devait défricher et cultiver. En recevant sa concession de terre, il s'engageait à payer le cens, une prestation annuelle et perpétuelle payable en argent ou en nature. La rente, une autre redevance payable annuellement, valait quelques cents l'arpent. Si le concessionnaire ou le censitaire revendait sa terre à un étranger, il devait payer un droit de mutation, le lods et vente, équivalant à 8,33 % sur l'ensemble du bien foncier. En 1854, le gouvernement du Canada-Uni abolit le régime seigneurial pour favoriser le rachat des droits seigneuriaux. Or, un certain nombre de censitaires choisirent de transformer ces rentes en redevances annuelles

payables à perpétuité au taux de 6 % de la valeur de la terre. Le seigneur conserve ainsi une hypothèque sur la terre. Après bien des tergiversations, le gouvernement du Québec crée en 1935 le Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales. En 1936, l'une des mesures préconisées par le gouvernement est d'homologuer les dettes dues par les habitants qui ne sont pas affranchis de ces droits.

Le 13 juillet 1936, le conseil municipal de Saint-Valentin adopte l'homologation du terrier seigneurial. En 1941, le Syndicat rachète les droits seigneuriaux aux détenteurs privés. Le solde de ces rentes est remboursable au Syndicat par l'entremise des municipalités locales. Au cours des années 1940, les propriétaires de Saint-Valentin doivent verser leurs redevances à la municipalité de comté de Saint-Jean. Ainsi, le 6 février 1946, le paiement du compte pour les rentes seigneuriales s'élève à 692,14 \$. Année après année, le compte sera ainsi versé jusqu'à l'extinction du total en 1970 par la remise du dernier paiement qui est de l'ordre de 162,87 \$.

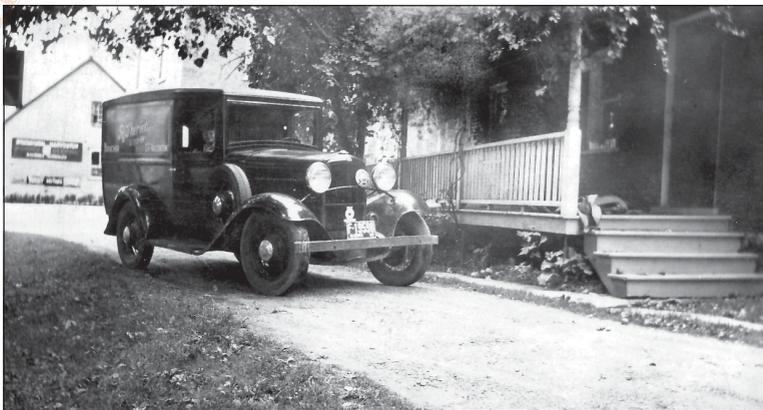
La conscription devient à nouveau un enjeu important

Le 1^{er} septembre 1939, la France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne qui a envahi la Pologne. Au Canada, le premier ministre MacKenzie King convoque le Parlement pour adopter la Loi des mesures de guerre et établir la censure afin de soutenir l'Angleterre. Désormais les emprunts des provinces sont contrôlés par le gouvernement fédéral. Devant un tel envahissement du gouvernement fédéral, le gouvernement Duplessis déclenche des élections. Le Parti libéral d'Adélard Godbout défait le gouvernement Duplessis pendant une campagne électorale où les libéraux fédéraux promettent de ne pas établir la conscription. Trois ministres fédéraux canadiens-français, Raoul Dandurand, Pierre-Joseph Cardin et Ernest Lapointe, laissent entendre qu'ils démissionneraient si le gouvernement Duplessis était reporté au pouvoir. Ces ministres se dressent tel un rempart contre la conscription.



Source : Jean-Claude Marcoux
Filles de Louis Grenon à la ferme familiale vers 1940.

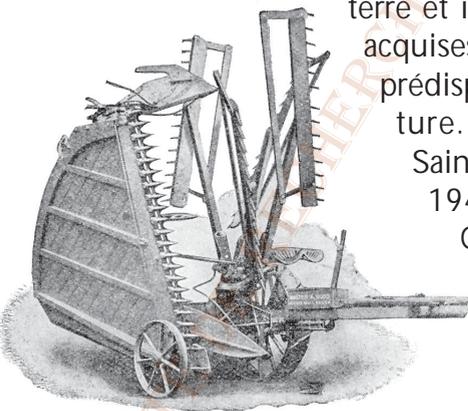
En janvier 1942, MacKenzie King annonce la tenue d'un plébiscite pour relever le gouvernement libéral de sa promesse de ne pas établir la conscription pour le service militaire outre-mer, une promesse faite avant tout aux Canadiens français du Québec. Dès février, des opposants s'organisent autour de la Ligue de défense du Canada qui regroupe les Maxime Raymond, Michel Chartrand, Jean Drapeau, Roger Varin, André Laurendeau, Gérard Filion, etc. Cette organisation recommande de voter non lors du plébiscite qui doit se tenir le 27 avril 1942.



Source : Marie-Reine Therrien
Camion Ford 1929 pour faire du commerce de viande de résidence en résidence.

Le 9 février 1942, durant le mandat du maire Victor Béchard, le conseil municipal se sent très concerné par la question de la conscription, qui menace la main d'œuvre agricole : « Considérant que la loi de mobilisation actuelle est de nature à enlever à la terre une main d'œuvre absolument nécessaire à maintenir dans notre procédure la production alimentaire pour le besoin de nos armées; Considérant que la main d'œuvre se fait tellement rare qu'elle ne suffit pas aux travaux actuels : tels que charroyage des engrais de ferme, coupages et fendages du bois, (...) préparation à l'entaillage des érables, préparation et réparation des machines agricoles pour le printemps... »¹⁸. Le conseil municipal s'inquiète du fait que la main d'œuvre est de plus en plus rare. Le cultivateur ne peut pas toujours payer les salaires de 4 \$, 5 \$ ou 6 \$ par jour pour les travailleurs agricoles. Or, cette main d'œuvre, qui vient souvent des villes, requiert une formation, ce qui prend du temps. À l'avis du conseil, le travailleur du sol que l'on arrache à la terre ne sert en rien les objectifs du pays. Le conseil prie donc le « gouvernement fédéral de donner une attention toute spéciale à ce problème d'importance nationale en faisant une législation qui assurera le maintien sur la terre des catégories de travailleurs tels que ci-haut mentionnées dont le travail est essentiel au développement et à l'accroissement de l'agriculture »¹⁹. C'est ainsi que les

Source : P.-T. Legaré, *Catalogue de la Maison*, 1910 - Catalogue n° 8, imprimé à l'Action Sociale Limitée.



Moissonneuse Walter A. Wood.

cultivateurs cherchent à conserver leurs fils sur la terre et invoquent le fait que les connaissances acquises par les enfants élevés à la ferme les prédisposent mieux que quiconque à l'agriculture. D'ailleurs, le conseil municipal de Saint-Valentin revient à la charge le 13 juillet 1942 auprès du premier ministre du Québec, Adélard Godbout, pour que des « demandes soient faites au ministre de la Défense nationale afin d'obtenir que les appelés pour le service militaire en ce qui concerne les fils de cultivateurs soient discontinués pendant la période des récoltes »²⁰.

18. Ibidem, 9 février 1942.

19. Ibidem. Le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adopte lui aussi le même genre de position voir Roger Langlois, *op.cit.*, p. 109.

20. Ibidem, 13 juillet 1942.

Le 22 avril 1942, quelques jours avant la tenue du plébiscite, le maire de Saint-Valentin, V. Béchard, convoque une réunion spéciale suite à une requête reçue du comité de la Ligue de la Défense nationale qui recommande de voter non lors de plébiscite. Étonnamment, le conseil, qui s'était opposé à l'envoi des fils d'agriculteurs dans les combats en Europe, refuse à l'unanimité de soutenir les démarches et d'appuyer cette association politique. Il en sera autrement dans la municipalité voisine de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix qui adoptera une toute autre position en s'opposant à la conscription comme du reste de nombreuses autres municipalités au Québec.

Cinq jours plus tard, les Canadiens doivent répondre à la question formulée de la manière suivante : consentez-vous à libérer le gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de mobilisation pour le service militaire ? La réponse est oui pour 80 % des Canadiens, contrairement au Québec où 71,2 % de la population vote non. Le Canada anglais relève donc le gouvernement fédéral de la promesse faite aux habitants du Québec de ne pas établir la conscription.

En décembre 1943, le conseil municipal de Saint-Valentin invoque un cas particulier dans le cadre de la mobilisation générale au Canada. Louis-Philippe Hébert, fils de Marcel Hébert, boulanger de Saint-Valentin, a reçu un appel pour subir un second examen médical pour le service militaire. Or, Louis-Philippe est propriétaire conjoint avec son père, Marcel Hébert, de la boulangerie à Saint-Valentin. En outre, Marcel Hébert est père de trois enfants, dont une fille, âgée de 17 ans et deux garçons âgés, de 12 et 19 ans. Privé de

l'aide de son fils, Louis-Philippe, Marcel Hébert n'aura d'autre alternative que de fermer sa boulangerie. Or la boulangerie Hébert est la seule existante à Saint-Valentin; elle dessert 250 familles et le camp militaire est situé à proximité. Le conseil municipal intervient alors pour demander au registraire, Raymond Ranger, d'exempter Louis-Philippe Hébert du service militaire pour une



Source : Nicole Blais

Pompe à essence en face de la maison familiale d'Aimé Blais vers 1945.

période indéterminée. Le 10 juillet 1944, le conseil municipal réitère la même demande auprès du registraire en prenant soin d'ajouter que la boulangerie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a dû fermer faute de boulanger. La boulangerie de Saint-Valentin fournit donc le pain aux deux municipalités en plus de répondre aux besoins du camp militaire.

Pendant cette période, la municipalité de Saint-Valentin n'a pas politisé le débat sur la conscription. Pourtant, cette question a mobilisé à plusieurs reprises son attention. La Deuxième Guerre mondiale prend fin et d'autres questions viennent animer le débat politique à Saint-Valentin.

Un appui à Duplessis

Le conseil municipal, sous la direction de Victor Béchard, appuie la lutte autonomiste du chef de l'Union nationale, Maurice Duplessis.

Le premier ministre du Québec, Maurice Duplessis, se présente en 1946 à la Conférence fédérale-provinciale pour exprimer la position de son gouvernement. Le mémoire, rédigé en français, comporte un chapitre qui s'intitule *Les principes fondamentaux du pacte de 1867*. Duplessis soutient la théorie du pacte et de la souveraineté des provinces. Dans une autre partie du mémoire, Duplessis dénonce l'intrusion du gouvernement fédéral dans les

sphères de compétence provinciale. Il donne l'exemple de la taxation directe ou plus précisément l'impôt sur le revenu des particuliers qui, selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, donne la priorité législative aux provinces d'en disposer. Duplessis souligne aussi l'ingérence du gouvernement fédéral dans le champ de compétence provinciale sur les questions sociales. Il souligne la tendance centralisatrice d'Ottawa.



Source : Nicole Blais
Charrue à neige d'Aimé Blais sur les chemins de Saint-Valentin vers 1945.

À la suite d'une rencontre entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux durant la semaine du 25 avril et du 3 mai 1946, les relations politiques se détériorent au point qu'aucun accord n'intervient sur les pouvoirs de taxation au Canada. Au retour de Duplessis au Québec, les nationalistes l'accueillent comme un grand défenseur des droits de la province. La Société Saint-Jean-Baptiste et des personnalités publiques comme André Laurendeau, René Chaloult et Camillien Houde, soutiennent le premier ministre dans sa vision autonomiste.

Le 13 mai, la municipalité de Saint-Valentin adresse de sincères félicitations à l'honorable Maurice Duplessis « pour l'attitude admirable qu'il a tenu à Ottawa au sujet des propositions centralisatrices du gouvernement fédéral. Le conseil municipal de la paroisse désire assurer le chef civil de cette province qu'il l'appuie de tout cœur dans sa revendication de nos droits et dans sa lutte pour le respect intégral de l'autonomie provinciale »²¹.

L'appui au nationalisme de Duplessis se poursuit au moment de l'adoption du drapeau québécois en 1948. Encore une fois, le conseil municipal de Saint-Valentin soutient sans réserve cette initiative.

Il ne faudrait pas voir le mandat des élus municipaux uniquement en termes d'appui aux politiques provinciales ou d'opposition au gouvernement fédéral. Le conseil gère en priorité surtout des questions d'intérêt local.



Source : Jean-Claude Marcoux

Machinerie agricole qui arrache les pommes de terre à la fin des années 1950.



Source : Nicole Blais

Tracteur et camion de l'entreprise familiale d'Aimé Blais vers 1954.

21. Archives de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal, 13 mai 1946. Pour un portrait de la situation Québec-Ottawa, voir Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec, 1896 à 1960*, vol. IV, *op. cit.*, p. 329-333.

Un nouvel hôtel fait la manchette

Un débat secoue le Québec en 1955. La compagnie des Chemins de fer nationaux décide de nommer son nouvel hôtel à Montréal, le Queen Elisabeth. Or une campagne fait rage au Québec pour demander au gouvernement fédéral de faire les démarches nécessaires pour que l'entreprise ferroviaire adopte un nom français pour désigner son hôtel. Le nom de Château Maisonneuve est alors proposé et le conseil municipal de Saint-Valentin sous la direction du maire Marcel Hébert prend position en faveur de ce nom français. D'autres municipalités soutiendront cette position, mais le Canadien National ne reviendra pas sur sa décision²².



Source : Marie-Reine Therrien

Conserverie de Rolland Therrien et en médaillon, quelques membres de la famille de Rolland Therrien près du camion de la conserverie en août 1949.

22. Pour donner deux exemples, citons la municipalité de Saint-Paul dans la région de Joliette (selon les procès-verbaux des réunions du conseil municipal) et Mascouche, voir Denis Gravel, *Histoire de Saint-Henri-de-Mascouche (1750-2000)*, Montréal, Archiv-Histo, 2000, p. 93.

Ainsi les doléances des cultivateurs de Saint-Valentin parviennent rapidement aux oreilles des élus municipaux lorsque surviennent des problèmes qui exigent des représentations. En octobre 1947, une demande est faite à l'honorable Laurent Barré, ministre de l'Agriculture, pour que soit accordé un octroi aux cultivateurs afin de réduire d'autant les prix actuels des moulées et grains de façon à permettre aux cultivateurs de conserver leurs troupeaux. En décembre 1948, le conseil municipal appuie cette fois les agriculteurs locaux sur la question de la vente du beurre au Québec. Les producteurs de beurre du Québec s'opposent à l'introduction de la margarine qui est perçue comme nuisible à leur industrie. Saint-Valentin soutient les démarches entreprises par les producteurs de beurre pour contrer l'envahissement de la margarine.



Source : Archiv-Histo

La béatification de Kateri Tekakwitha

En 1939, un grand nombre de citoyens de la municipalité signent une requête à Sa Sainteté le pape Pie XII pour la béatification de Kateri Tekakwitha. Le conseil en fait l'objet d'une résolution qu'il fera parvenir à Mgr Athanase Forget, évêque de Saint-Jean, pour que « Sa Sainteté Pie XII soit respectueusement priée de glorifier la pieuse servante du seigneur »²³.

23. Archives de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal, 12 juin 1939.

À l'ère du changement et de la modernisation



La protection contre les incendies

Au milieu des années 1950, le problème de l'extinction des incendies préoccupe de manière plus accrue le conseil municipal et le maire dirigeant, Marcel Hébert. La municipalité de Saint-Valentin ne possède pas de service des incendies autonome. Elle conclut donc des ententes avec l'une ou l'autre de ses municipalités voisines pour assurer la protection de ses concitoyens en matière d'incendie. C'est ainsi qu'en mars 1953 elle conclut une entente avec le service des incendies de la ville de Saint-Jean, puis en 1955, le service des incendies du village de Lacolle, lequel exige 50 \$ pour la



Source : Léo Lafontaine

École de Saint-Valentin devenue l'Hôtel de ville de Saint-Valentin.



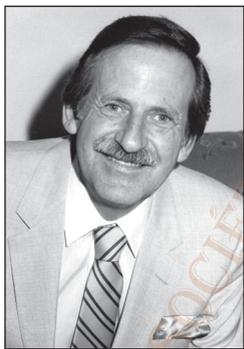
Source : Roger Fortin

Gilbert Langlois,
maire de 1919 à 1924.



Source : Guy Langevin

Émile Langevin,
maire de 1961 à 1967.



Source : Constance Hébert-Richard

Hubert Hébert,
maire de 1967 à 1979.

première heure de service et 25 \$ pour les heures suivantes. En cas d'urgence, le conseil municipal de Saint-Valentin peut donc faire appel aux pompiers de Lacolle.

L'année 1969 marque toutefois un tournant avec la signature d'une entente avec la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix qui met son service d'incendie à la disposition de la municipalité de Saint-Valentin à raison de 365 \$ par année et 100 \$ l'heure en cas d'urgence. La municipalité de Saint-Blaise signe aussi une entente avec Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. En 1975, un projet de caserne se concrétise dans la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix qui comprend également la construction d'un hôtel de ville. Le coût total de l'immeuble est de l'ordre de 225 000 \$. Le gouvernement du Québec contribue pour 50 % aux coûts de la construction de l'édifice. Par la même occasion, Saint-Paul-de-l'Île-aux-



Source : Archives de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Inauguration du GMC 2001, camion autopompe, réservoir 1 500 gallons, système de mousse à air comprimé.

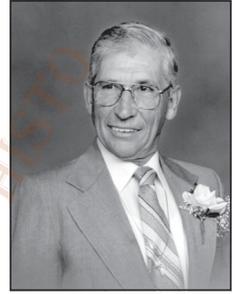
Première rangée : Éric Blais, lieutenant, Gilles Bastien, directeur, Daniel Gamache, lieutenant, Jean-François Fortin, lieutenant, Jean-Yves Perras, Yves Allard, Réjean Langlois et Gilles Lord; deuxième rangée : Luc Gamache, Jean-François St-Denis, Germain Gamache, Pascal Langlois, Mario Thomas, Sandra Fréreau, Éric Brosseau, Lorn Ulley, Jean-Claude Fortin, Daniel Boivert et Luc Gougeon.

Noix fait l'acquisition d'un camion muni d'une autopompe à incendie au montant de 57 468 \$¹. Les municipalités de Saint-Blaise et de Saint-Valentin vont profiter de ces nouvelles installations et de la mise en commun du service des incendies.

Le renouvellement des ententes en matière d'incendie va s'effectuer à tous les trois ans. Ainsi, le 7 janvier 1980, l'entente avec le service des incendies de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est renouvelée pour un montant de base qui s'élève à 4 000 \$. En 1983, l'entente est reconduite cette fois au coût de 8 000 \$. La municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demeure toujours le maître d'œuvre en ce qui a trait au service d'incendie, mais les municipalités signataires sont responsables de l'approvisionnement en eau. Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix conserve toutefois la propriété des équipements et des bâtiments.

Le 4 juillet 1995, une nouvelle entente intermunicipale d'entraide mutuelle pour la protection contre les incendies voit le jour et compte un nouveau signataire : la municipalité de Saint-Bernard de Lacolle se joint à celles de Saint-Valentin, Lacolle, Napierville, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Blaise, Saint-Cyprien de Napierville, Saint-Édouard, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Mathieu, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Philippe. Dans le cas d'un incendie majeur, il est convenu que les municipalités voisines doivent se prêter mutuellement assistance.

En 1996, la municipalité de Saint-Blaise crée son service autonome d'incendie. Quant à Saint-Valentin, elle renouvelle son entente avec Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, sauf pour une partie de son territoire qui est desservie par



Source : Laurent Landry

Laurent Landry,
conseiller municipal
de 1967 à 1992.



Source : Roger Fortin

Roger Fortin,
conseiller municipal
depuis 1979.

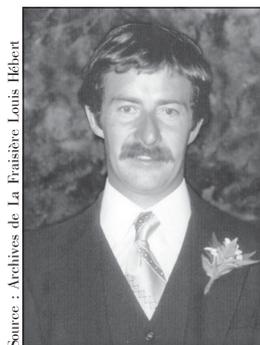


Source : Diane et Yvon Fournier

Yvon Fournier,
conseiller municipal
de 1980 à 1989.

1. Roger Langlois, *op. cit.*, p. 155.

le village de Napierville. Jusqu'en 2010, la municipalité de Saint-Valentin peut compter sur l'assistance de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix en matière d'incendie.



Robert Hébert,
maire de 1979 à 1980.



Source : Léo Van Velzen
Léo Van Velzen,
conseiller municipal
de 1982 à 1992.



Source : Archives de la municipalité de Saint-Valentin
Le conseil municipal en 1996-1997.
Première rangée : René Trahan, maire et Diane Richer-Fournier, secrétaire-trésorière; deuxième rangée : Jean-Yves Dagenais, Monique Langlois et Yvon Landry; troisième rangée : Pierre Therrien et Roger Fortin; quatrième rangée : André Potvin.



Source : Diane et Yvon Fournier

Hôtel de ville de Saint-Valentin en l'an 2000.

Modernisation de Saint-Valentin

Au début des années 1970, la municipalité de Saint-Valentin ambitionne de mener un nouveau projet, celui de construire un nouvel hôtel de ville. Dans le but d'améliorer les installations municipales, le conseil, dirigé en 1973 par le maire Hubert Hébert, cherche à acquérir l'école primaire située sur le chemin de la quatrième ligne. Pour peu de frais, la municipalité veut changer la vocation de ce bâtiment et en faire un hôtel de ville. À cette fin, des négociations sont entamées avec la Commission scolaire du Haut-Richelieu. L'affaire se concrétise au cours de l'année si bien que, dès 1974, pour la somme de un dollar et les frais d'arpentage, les locaux sont mis à la disposition de la municipalité. Différents services aux citoyens y sont offerts, notamment ceux de madame Denise Surprenant, représentante de la compagnie Singer, qui donne des cours de couture durant l'été dans l'une des salles de classes. En 2005, des travaux de rénovation sont effectués pour mieux aménager les locaux des employés et la salle d'assemblée du conseil municipal.



Source : Lise Parenteau

Inauguration du local L'As Vegas pour le club de cartes en 1982.

Laurette Deneault, Adèle Guay, Germain Adam, maire, Paul-Émile Dumas, curé, René Dagenais, Séraphin Paulin, Madeleine Poulin, Diane Rocher-Fournier et Cécile Chalifoux.

Les sports à Saint-Valentin d'hier à aujourd'hui



Source : Aline Boudreau-Hébert

Club de baseball de Saint-Valentin en 1928.

Source : Gilles Blais



Source: Claude Poulin

Équipe de hockey de Saint-Valentin, calibre junior en 1967.

Le 1^{er} avril 1974, le conseil accepte de municipaliser l'organisme qui a pour nom Le Cercle des Loisirs de Saint-Valentin en faisant l'acquisition de son mobilier et du terrain où il se trouve pour la somme modique de 1 \$. Le 6 mai 1974, le nouveau comité des loisirs est reconnu comme étant le comité consultatif de la municipalité.

Au cours des années précédentes, soit de 1957 à 1973, le Cercle des loisirs avait mis sur pied un éventail d'activités récréatives touchant à la fois au sport et à plusieurs autres loisirs. Nombreuses sont aussi ses initiatives (soirées de folklore, organisation de parties de baseball, basket-ball et volleyball, bingo, soirées dansantes, parties de cartes, carnaval, parties de sucre, exposition d'artisanat, soirées de fèves au lard, etc.). La municipalité entend donc poursuivre l'œuvre de cette organisation dont le succès n'est pas étranger au concours d'un très grand nombre de bénévoles.

En 1980, une autre étape est franchie dans la modernisation de Saint-Valentin avec l'inauguration de la bibliothèque municipale sous la responsabilité de



Source : René Grenon

Ferme (ancienne sablière) du rang Pir-Vir près du lac Pit à Grenon vers 1984.

Diane Langevin. À compter de l'année du 150^e anniversaire de Saint-Valentin et du concours Villes et villages fleuris du Québec, la bibliothèque devient un outil important pour tous les citoyens qui veulent s'enquérir des ressources de la région et de son histoire.

À la fin des années 1980, il devient aussi impératif de construire un garage municipal. Le conseil ne croit pas à la nécessité de joindre les plans d'un architecte, le nouveau bâtiment devant être relativement simple. Le 18 septembre 1989, deux soumissions sont portées à l'attention du conseil qui ne sont toutefois pas conformes au devis préparé par la municipalité. Le 5 octobre 1989, Construction N. C. obtient finalement le contrat au coût de 32 900 \$. Dès le 6 novembre suivant, les travaux vont toutefois causer problème en raison de plusieurs anomalies découvertes dans les fondations et dans la pente du plancher. L'entrepreneur propose alors une série de travaux pour corriger la situation et la majeure partie des travaux est finalement terminée en janvier 1990.



Source : Constance Hébert-Richard

Vingtième anniversaire de Réal Langlois à titre de secrétaire-trésorier municipal en 1979.

Sont présents Germain Adam, Adèle Guay-Adam, Roger Fortin, Simone Girard-Fortin, Denise Gamache-Hébert, Solange Beauvais-Langlois, Réal Langlois, Hubert Hébert, maire, Jeannine Éthier-Trahan, Jean Trahan, Dominique Larouche-Hébert, Robert Hébert, Maria Wijk, Arnold Van Vijk, Monique Leduc-Grégoire et Armand Grégoire.

L'environnement, à l'avant-scène de la politique municipale

En 1979, le gouvernement du Parti québécois annonce clairement son intention de limiter l'expansion des zones urbaines et de protéger les terres agricoles au Québec. L'adoption de la Loi 90 sur la protection des terres agricoles va avoir des répercussions importantes dans l'ensemble des municipalités rurales. Le 13 mars 1979, une rencontre publique a lieu à l'hôtel de ville de Saint-Valentin avec le représentant du ministère des Affaires municipales dont le but est de renseigner la population sur le zonage agricole.

À compter de cette date, l'évolution du développement agricole, des espaces verts et des zones d'aménagement du territoire prend un tournant. Les années qui vont suivre sont placées sous le signe de la Loi de la protection du territoire agricole. Or cette loi n'est pas sans causer des remous, en particulier quand une entreprise veut s'établir dans une municipalité rurale. En 1985, les représentants municipaux de Saint-Valentin souhaitent que le schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu respecte le plan d'urbanisme de la municipalité qui favorise une zone d'expansion du village favorable à la PME. Afin d'offrir de meilleurs services aux citoyens de Saint-Valentin, la

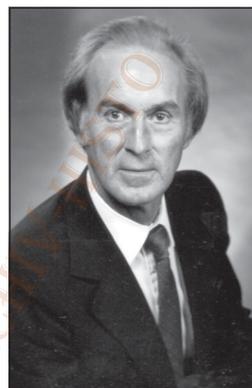


Source : Roger Fortin

Membres du conseil municipal 1979-1980

Jean Trahan, Arnold Vanwijk, Armour Grégoire, Hubert Hébert, Réal Langlois, secrétaire-trésorier, Germain Adam, Roger Fortin et Robert Hébert.

municipalité veut conserver son périmètre d'urbanisation pour que se développent des industries secondaires, familiales et paraagricoles près de la voie ferrée sur le rang Saint-Georges et la montée Guay. Le plan de zonage prévoit aussi conserver le patrimoine local situé dans le chemin de la troisième ligne et de la quatrième ligne comme site d'intérêt historique. Le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu entre en vigueur le 13 octobre 1988 ne tenant compte toutefois que de la zone de protection du patrimoine bâti de Saint-Valentin.



Source : Germain Adam
Germain Adam,
maire de 1981 à 1993.

En 1989, le dossier des étangs aérés devient un sujet de première importance pour les élus municipaux de Saint-Valentin. Un projet d'assainissement des eaux pour les municipalités du Village de Lacolle, de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est soumis à l'attention du conseil. La proposition se résume à installer des étangs aérés sur le lot 425 du cadastre de Saint-Valentin. Or le terrain est situé à proximité d'un lac, ce qui représente un risque de pollution vu les infiltrations possibles. De plus, les résidants qui demeurent à proximité risqueraient, à cause des vents dominants, de subir des odeurs désagréables. Le conseil municipal de Saint-Valentin, sous la direction du maire Germain Adam, « refuse catégoriquement que le lot 425 soit désigné comme l'un des sites potentiels pour les étangs aérés du projet d'assainissement des eaux des municipalités concernées »².

Quant à l'élimination des déchets, la question est également soumise à l'attention du conseil en 1991, lequel se réjouit du choix du site de dépôt retenu par la MRC du Haut-Richelieu, à Sainte-Anne-de-Sabrevois. Aujourd'hui, le groupe de Gestion Compo-Richelieu assure la gestion des déchets.

Étangs aérés et site d'élimination des déchets ne représentent pas les seules questions environnementales à alimenter les séances du conseil municipal.

2. Archives de la municipalité de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal, 7 août 1989.

L'implantation de porcheries inquiète également le conseil municipal de Saint-Valentin en 1996. Au cours d'une rencontre entre le maire de Saint-Valentin, René Trahan, M. Côté, représentant de l'UPA, et le promoteur, M. Robitaille, il est abondamment question de l'importance de respecter dans tout projet la réglementation des municipalités et les normes dictées par la Loi sur la protection du territoire agricole et par les différentes lois du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Le 5 novembre 1996, la municipalité de Saint-Valentin examine une demande de permis de construction d'une porcherie soumise par la firme Robitaille et fils. Dans ce dossier, elle requiert l'assistance de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix afin de faire valoir les droits des municipalités. Les citoyens de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ne risquent-ils pas d'être incommodés par les vents dominants notamment les résidents de la 39^e Avenue, ou encore les plaisanciers sur la rivière Richelieu ? De son côté, la firme Robitaille souhaite ardemment obtenir toutes les autorisations nécessaires. La municipalité de Saint-Valentin amende sa réglementation de façon à ce que soient respectées les distances entre le futur établissement animal d'une part et les résidences privées d'autre part. Il ne faudrait pas non plus que l'établissement de cette porcherie cause des inconvénients à l'Érablière Saint-Valentin qui sert des repas depuis 50 ans à sa clientèle. Des citoyens déplorent aussi le fait que le ministère de l'Environnement ne respecte pas les normes qu'il a lui-même établies en émettant des permis. En dépit des réticences de la municipalité et des appréhensions de la population, la porcherie s'installe dans le rang du Pir-Vir. Dans les faits, l'entreprise de la famille Robitaille fonctionnera dans le respect des normes établies.

En 2002, 202 citoyens s'inquiètent de l'implantation de nouvelles porcheries dans la municipalité et déposent une pétition au conseil municipal. Ils réclament l'intervention du gouvernement du Québec pour s'assurer, avant la levée du moratoire sur les demandes d'implantation ou d'agrandissement des porcheries, que tous les impacts sociaux, environnementaux et économiques aient été bien soupesés. Parmi les pétitionnaires, Luc Van Velzen et Sylvie Deschênes déposent un mémoire au Bureau des audiences publiques sur l'environnement en 2003. Le couple Velzen-Deschênes gère une ferme biologique. Or les porcheries, soutiennent-ils, font l'utilisation d'antibiotiques, d'hormones de croissance et de produits anti-stress qui se retrouvent dans

l'environnement et nuisent à la culture biologique. Dans leur mémoire, Van Velzen-Deschênes évoquent l'accident survenu en 1996 à leur ferme qui appelle à réfléchir. Sept taures seraient mortes après avoir mangé de la moulée contenant une combinaison de produits comme les hormones et les antibiotiques. Le mémoire fait également mention du danger de contamination de la nappe phréatique par l'usage de ce type de produits. De surcroît, l'odeur émise par les fermes porcines et provenant du lisier répandu sur la terre est fort désagréable³. En novembre 2002, une autre pétition de 264 personnes est déposée à la municipalité pour contester l'installation de porcheries industrielles sur le territoire.



Source : Archives de la municipalité de Saint-Valentin
Batteuse conduite par Herman Mieke vidant le grain dans la voiture à la ferme Abbasstee en 1980.

Le 2 décembre 2003, la municipalité de Saint-Valentin resserre sa réglementation en ce qui concerne l'obtention de permis de construction ou de rénovation pour les bâtiments d'élevage d'animaux à forte charge d'odeur. La réglementation vise en fait à faire respecter plusieurs objectifs : la conservation de la qualité de l'eau potable, la considération du site des bâtiments projetés de la ferme et leur distance avec les habitations environnantes, la localisation des puits d'eau et l'itinéraire des camions chargés de transporter les animaux. Concilier les questions environnementales et le développement d'une industrie de production alimentaire est loin d'être évident d'autant qu'une large partie de la population apprécie la consommation de la viande de porc.

3. Luc Van Velzen et Sylvie Deschênes, *Mémoire personnel d'agriculteurs biologiques présenté aux audiences publiques du BAPE sur la production porcine*, remis au Secrétariat du BAPE le 6 mars 2003. Les différentes autres informations proviennent essentiellement des archives de la municipalité de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal aux dates citées dans le texte.



Source : Yvette Martin

Épandage du purin de porc à la ferme familiale Martin au rang du Pir-Vir en 1997.

La protection d'espaces verts constitue une autre question environnementale fort importante aux yeux des élus municipaux, notamment pour le maire Yvon Landry. Dans le but de respecter les espaces boisés de Saint-Valentin, la municipalité émet en l'an 2000 une série de règles afin de mieux contrôler la coupe des arbres. L'objectif ultime est d'éviter toute coupe à blanc des essences

commerciales⁴, réduire l'érosion et l'assèchement du sol, favoriser la mise en valeur des potentiels agricoles des boisés et assurer la protection de la faune. Bien sûr, on peut abattre un arbre pour de multiples motifs, par exemple lorsqu'il est atteint de maladie incurable ou dangereuse pour la sécurité du public, s'il devient une nuisance pour la croissance des arbres voisins ou cause des dommages à la propriété, etc. La municipalité limite la coupe des essences commerciales à 10 % par période de huit ans et exige la conservation de brise-vent en bordure des champs. Les amendes prévues au règlement varient de 100 \$ à 1 000 \$ pour un individu et de 200 \$ à 2 000 \$ pour une entreprise.

Le conseil municipal constate que le territoire de la municipalité comprend un site remarquable constitué d'un bassin de sol organique, de tourbière, de savane et de friche forestière. Ce site se caractérise par la présence d'une végétation caractéristique des tourbières, et où existe un heureux mélange d'épinettes noires, blanches et rouges, de peupliers faux-tremble, de bouleaux à papier et d'érables rouges. Cet écosystème présente une flore et une faune dont les différents éléments sont interdépendants les uns des autres. S'y retrouvent également des lichens, fougères, champignons, résineux, rosacés,

-
4. Exemples d'essences commerciales : bouleau blanc, gris ou jaune, cerisier tardif, chêne blanc, rouge, bicolore ou à gros fruits, érable à sucre, argenté, noir ou rouge, épinette blanche, de Norvège ou rouge, frêne noir, hêtre américain, mélèze, noyer, orme d'Amérique, orme liège ou orme rouge, pin blanc, gris ou rouge, pruche de l'est, sapin de Baumier et thuya de l'est.

arbustes ainsi que diverses plantes qui poussent ordinairement dans les milieux humides et qui servent de milieux de vie aux oiseaux, mammifères et cerfs de Virginie. Conscients de la valeur écologique de cet écosystème, les élus municipaux veulent faire preuve de vigilance pour en assurer la protection et la mise en valeur. L'organisme Canards Illimités offre aussi son appui à la municipalité dans les démarches que cette dernière entreprendra pour protéger ce milieu naturel.

Le 4 mars 2003, le conseil municipal modifie son plan d'urbanisme pour mieux protéger les milieux humides et les tourbières. Il veut assurer leur mise en valeur et la protection de la flore et de la faune qui s'y trouvent. Aussi, toute activité susceptible d'assécher ces milieux humides est interdite car l'assèchement risquerait d'éliminer la flore caractéristique de ce genre d'écosystème.

C'est ainsi qu'est interdit en avril 2003 tout défrichement ou déboisement sur le terrain de la compagnie Delfan. En avril 2004, la municipalité déclare son intention de procéder à l'acquisition des tourbières qui se trouvent sur le terrain de cette compagnie, soit les lots numérotés de 442 à 460 du cadastre de la paroisse de Saint-Valentin. Compte tenu de ses faibles ressources financières pour acquérir une superficie de plus de 125,02 hectares, la municipalité décide de faire appel aux subventions du gouvernement du Québec. La municipalité de Saint-Valentin veut imposer une réserve publique. À cet effet, elle crée un comité directeur dont deux membres proviennent du comité consultatif d'urbanisme (Yvon Fournier et Jean-Louis Fleury), deux membres du conseil municipal (Robert Van Wijk et Luc Van Velzen) et un représentant du Groupe de recherche en écologie forestière interuniversitaire (GREFI). Une entente est finalement conclue entre la compagnie Delfand et la municipalité de Saint-Valentin afin de mieux connaître le terrain occupé par la tourbière.

Les dossiers environnementaux sont en constante évolution à Saint-Valentin. Mégaporchereries, étangs aérés, milieux humides, protection du boisé et gestion des déchets sont des sujets constamment à l'ordre du jour. Sur la scène locale, ces dossiers chauds conservent un potentiel politique explosif, dont le dénouement nous est encore inconnu.



Source : Diane et Yvon Fournier
Maison Fournier endommagée par le verglas.

Source : Diane et Yvon Fournier
Maison Fournier endommagée par le verglas.



Source : Diane et Yvon Fournier

Le verglas dans la pépinière sous La Charmille.

Jumelage entre Saint-Valentin et Sakuto-Cho



Source : René Trahan
René Trahan
maire de
Saint-Valentin
de 1993 à 2001.



Source : Diane et Yvon Fournier

1. Harunori Emi, maire, 2. Hiroshi Kanda, adjoint au maire, 3. Kou Haruna, directeur général de l'éducation, 4. Saburo Iguchi, directeur général (affaires générales), 5. Hiroshi Yokoyama, directeur général (développement), 6. Masato Matsumoto, directeur général (bien-être), 7. Takako Onmae, chef de service de commerce et d'industrie et tourisme, 8. Michiko Kuroshi, chef de secrétariat, 9. Mizuyo Ishikawa, adjoint au chef de secrétariat, 10. Kiyoko Kobayashi, secrétariat, 11. Kiichi Miki, administrateur (personne morale d'utilité publique), 12. Michiko Senou, 13. Takenobu Otera, directeur général (Sajuto Valentine Hotel), 14. Luc Van Felzen, 15. René Trahan, maire de Saint-Valentin, 16. Sylvie Deschênes, présidente du Comité de Jumelage de Saint-Valentin, 17. Yvon Fournier, 18. Christine Trahan, 19. Diane R. Fournier, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Valentin et 20. Philippe Van Felzen (deux mois).



Source : Diane et Yvon Fournier



Source : Archives de la municipalité de Saint-Valentin



Source : Diane et Yvon Fournier

Cérémonie de ratification de la convention du jumelage des communes respectives de Saint-Valentin, Québec, Canada et Sakuto-Cho, Japon le 24 octobre 1997. René Trahan, maire de Saint-Valentin, Québec et M. Harunori Emi, maire de la ville de Sakuto-Cho, Japon.

Visite d'Harunori Emi, maire de Sakuto-Cho au Japon à Saint-Valentin. Sont présents madame Sachiro Ogura, présidente de l'agence de voyage Koto Villa Maria inc et madame Kumito Hagiwara, interprète de l'agence de voyage Koto Villa Maria inc.

Sylvie Deschênes, présidente du Comité de Jumelage de Saint-Valentin et son époux, Luc Van Velzen qui offrent à Harunori Emi, maire de la ville hôte, un cadeau représentant un cadre en vitrail représentant le logo de la Fête de l'Amour le 24 octobre 1997.

Festival
de la
Saint-Valentin
en 2000



Source : Archives de la municipalité de Saint-Valentin

Défilé de voitures décorées par les organismes devant l'édifice municipal dans le cadre du Festival de la Saint-Valentin en 1995.

Source : Diane et Yvon Fournier



Festival de la Saint-Valentin



Source : Diane et Yvon Fournier

Les artisans et personnages sur cette photographie sont les suivants : Première rangée : Astrid Ammerlaan, aide aux costumes; Mathieu Van Velzen, un conducteur de train; Geneviève Gignac, la narratrice; Julie Lejour, la souffleuse; Marie Ammerlaan, aide aux rideaux; Katherine Ammerlaan, La Rivière Richelieu; Geneviève Vivier-Hamel, Marie-Anne Robert, la Femme du Défricheur; Mariette Brouillard, aide aux costumes.

À l'arrière-plan : Martine Van Felzen, Jeanne Grégoire, enseignante et historienne du village; Emma Ammerlaan, Marie-Rose Hébert, l'épouse du premier médecin de Saint-Valentin; Jérémie Fortin, le prêtre desservant Saint-Valentin au XIX^e siècle et l'enfant témoin; Élise Van Velzen, Sophie Régnier, la Femme du Patriote; Nicolas Ammerlaan, directeur artistique; Jean-Louis Fleury, l'auteur; Anne Ammerlaan (n'est pas sur la photo) et Luc Van Velzen, metteurs en scène; Tom Ammerlaan, le narrateur; Philippe Gougeon, Céade-Valentin Langlois; Cassandra Girard, La Belle Inconnue; Michael Lejour, un soldat du régiment de Carignan; Sylvain Lejour, un indien; Catherine Gignac, Élodie Grégoire, institutrice du village.

Maison d'Hector Mainville décorée aux couleurs de la Saint-Valentin.



Source : Diane et Yvon Fournier



Source : Diane et Yvon Fournier

Jardin des Cœurs Passants lors de leur inauguration.

Jardin des
Cœurs
Passants



Source : Archives de La Fraisière Louis-Hébert

L'embouteillage à La Fraisière Louis Hébert.

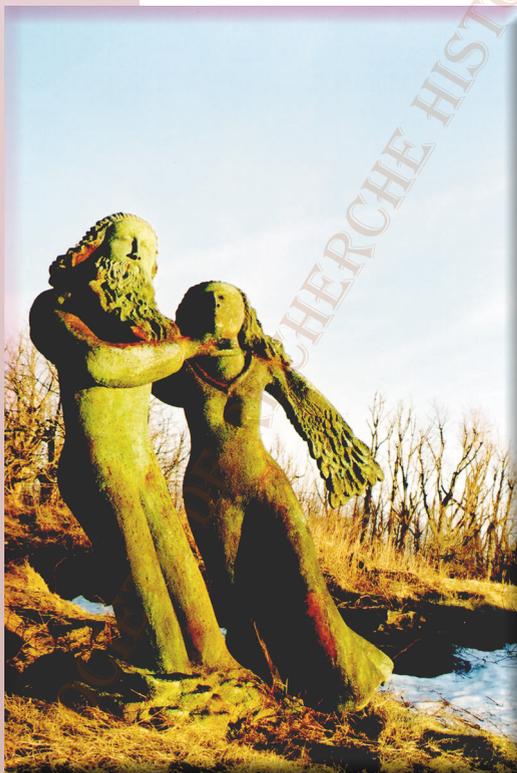
La Fraisière
Louis Hébert

Une belle
d'autrefois,
le jardin des
sculptures
et le
musée du
chapeau



Source : Diane et Yvon Fournier

Maison Robert-Lorrin.



Source : Diane et Yvon Fournier



Musée du chapeau.



Le temps des sucres à Saint-Valentin



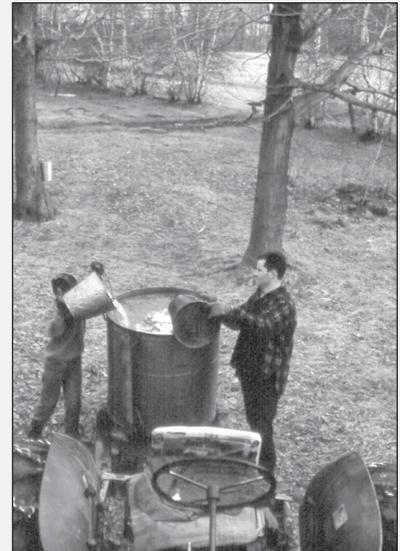
Source : André Potvin

Sucrierie Saint-Valentin vers 1995.



Source : André Potvin

Intérieur de la cuisine à l'intérieur de la Sucrierie Saint-Valentin vers 1982.



Source : Jean-Claude Marcoux

Émile Grenon avec son neveu ramassant de l'eau d'érable en 1966.

Le 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Valentin en 1980



Source : Archives de la fraisière Louis Hébert

Dévoilement des armoiries par le maire Robert Hébert. La devise étant « Faire que devra ». Les colombes symbolisent l'amour, la botte est l'emblème du seigneur Chaussegros de Léry, les blocs montrent la construction de forts par le seigneur et les six créneaux représentent les six rangs de Saint-Valentin.



Source : Roger Fortin

Visite de Mgr Bernard Hubert lors du 150^e anniversaire de Saint-Valentin. Sont présents Yvan Fournier, Laurette Deneault, Laurent Landry, Germain Adam, maire, Mgr Bernard Hubert, Léo Van Velzen, Roger Fortin, Raymond Girard et Réal Langlois, secrétaire-trésorier.



Source : Archives de la fraisière Louis Hébert

Chorale d'enfants et d'adultes dirigée par Louis Hébert, président du 150^e anniversaire de fondation de Saint-Valentin.



Source : Roger Fortin

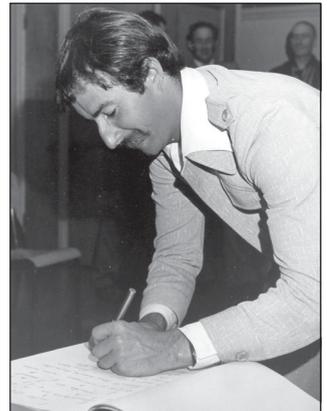
Germain Adam, maire, Pierre Laurin, député provincial de Saint-Jean et Adèle Guay, épouse du maire Adam.

Des prises de position politique

Subissant les effets tantôt directs tantôt indirects de la politique provinciale ou fédérale, la municipalité de Saint-Valentin est invitée à se prononcer sur plusieurs sujets brûlants d'actualité. En 1989, l'implantation de l'agence spatiale canadienne en Montérégie par le gouvernement du Canada devient un enjeu politique et économique. La municipalité de Saint-Valentin appuie la démarche entreprise par la Société montérégienne de développement pour l'établissement de cette agence dans la région ou, plus précisément, à l'intérieur de la zone aéroportuaire de Saint-Hubert.

L'Agence spatiale canadienne (ASC), qui tire son autorité de la Loi sur l'Agence spatiale canadienne, sanctionnée en décembre 1990, est installée depuis à Saint-Hubert. Elle jouit d'un statut équivalant à celui d'un ministère du gouvernement fédéral et relève du ministre de l'Industrie. Le président de l'Agence, qui possède le statut correspondant à celui de sous-ministre, assume la responsabilité de cinq principales fonctions : les programmes spatiaux, la technologie spatiale, les sciences spatiales, le bureau des astronautes canadiens et l'exploitation spatiale. Toute la Montérégie peut s'enorgueillir de la présence dans la région de cet organisme fédéral.

En 1994, au cours du mandat du maire René Trahan, le conseil municipal de Saint-Valentin est sensible à la fermeture du Collège militaire royal de Saint-Jean. Ce collège, né de la volonté de la Défense nationale de recruter un plus grand nombre d'officiers francophones, avait ouvert ses portes à l'automne de 1952. En avril 1971, l'Université de Sherbrooke accorde l'affiliation au collège, lui permettant d'offrir un cours universitaire complet. Au mois d'août 1980, le collège accueille ses premiers élèves officiers féminins, soit 21 sur une possibilité de 252 élèves. En juin 1985, le collège obtient une charte universitaire lui confirmant son statut d'école de haut savoir et l'autorisant à décerner ses propres



Source : Archives de La Fraisière Louis Hébert
Signature du maire Robert Hébert lors de l'inauguration de la bibliothèque en 1980.

diplômes de premier cycle. Puis en juin 1988, l'Assemblée nationale du Québec approuve un projet de loi qui autorise le collège à offrir un enseignement de deuxième et troisième cycle. Le conseil municipal de Saint-Valentin appuie donc en 1994 la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour qu'elle conserve le collège militaire dont on évalue l'impact économique à 37,7 millions \$. En dépit des protestations, le gouvernement libéral de Jean Chrétien prend la décision de fermer définitivement le collège militaire de Saint-Jean au grand regret des conseillers municipaux de Saint-Valentin qui en pèsent toute la perte économique pour la région.

Le 10 janvier 1998, le maire Yvon Landry et les conseillers assistent à une session extraordinaire pour la municipalité de Saint-Valentin. Lors de cette réunion d'urgence, l'achat d'une génératrice est proposé compte tenu du froid et de la remise en état du réseau électrique qui devrait prendre deux à trois semaines. L'achat d'une génératrice de 15 ou 20 kilowatts permettrait d'assurer aide et assistance aux citoyens et de conserver en bon état le bâtiment municipal en évitant les bris du système de chauffage. Le 3 mars 1998, une demande est formulée au gouvernement du Québec pour faire reconnaître comme zone sinistrée le territoire de toutes les municipalités durement touchées par la tempête de verglas du mois de janvier 1998. Les réclamations traînent encore en octobre 2000.

En juin 1998, le conseil municipal de Saint-Valentin souhaite l'ouverture de garderies à Napierville et Hemmingford. L'accès au service de garde pour les parents devient un enjeu pour le conseil municipal qui va se faire le défenseur des centres de la petite enfance. Selon lui, ces centres visent à améliorer par le jeu le développement affectif, physique, moteur, intellectuel, langagier, social et moral des enfants. Il est prévu que la stimulation précoce de l'enfant grâce aux garderies favorise sa réussite scolaire future.



Source : Marie-Reine Therrien
Chorale de Saint-Valentin pendant le festival de la Saint-Valentin en février 1996.

Or le conseil municipal constate l'absence : « de garderie dans une périphérie de plus ou moins trente kilomètres de la région de Napierville et de plus ou moins quarante kilomètres de la région de Hemmingford »⁵. Le CPE Les Jeunes Pousses des Jardins-du-Québec constitue le seul organisme de la région de Napierville et d'Hemmingford habilité à coordonner les services de garde éducatifs reconnus par le ministère de la Famille et de l'Enfance.



Source : Archives de la fraisière Louis Hébert
Sculpture sur glace lors d'une visite de Claire Labrecque, gouverneur des Clubs Optimistes pendant les journées jeunesse 2001-2002.

Le conseil municipal de Saint-Valentin exerce donc des pressions pour que soit reconnu « le droit d'accès des enfants et de leurs parents à des services de garde éducatifs qui assurent leur développement; de permettre à la population du territoire d'avoir accès à des places à contribution réduite »⁶. Ainsi, à l'unanimité, les conseillers de la municipalité soutiennent la demande du CPE auprès du ministre de la Famille et de l'Enfance afin de favoriser l'ouverture de deux nouvelles garderies, l'une dans la municipalité de Napierville et l'autre dans la municipalité d'Hemmingford.

En novembre 2000, le conseil municipal s'inquiète cette fois de l'éventuelle fermeture de l'usine de General Motors de Boisbriand et de la perte d'emplois qu'elle engendrera. L'usine de GM de Boisbriand étant la seule à fabriquer des autos au Québec, l'impact économique de cette fermeture risquerait d'être dramatique. Le Québec possédant une main d'œuvre qualifiée dans ce secteur, la municipalité de Saint-Valentin unit donc sa voix à celle de nombreuses autres municipalités pour amener General Motors à trouver un nouveau modèle pour l'usine de Boisbriand. Le Québec conserverait alors sa modeste part dans l'industrie automobile. Ce soutien à la population de Boisbriand n'a malheureusement rien donné, l'usine ferma ses portes en 2002 et les bâtiments sont aujourd'hui démolis.

5. Archives de la municipalité de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal, 2 juin 1998.

6. Ibidem.

Bien des projets de portée nationale vont donc être soumis à l'observation du conseil municipal. Agence spatiale canadienne, Collège militaire de Saint-Jean, garderies et usine de General Motors ne sont que quelques dossiers parmi plusieurs qui ont été débattus au conseil municipal de Saint-Valentin. Dans certains cas, les dossiers débattus comportent un impact régional alors que dans d'autres cas, les élus municipaux ont estimé pertinent de participer aux débats politiques ou d'exprimer leur solidarité.

Une ouverture sur le monde

En 1993, Luc Van Velzen effectue un court séjour au village de Saint-Valentin en France, situé dans l'Indre à 20 kilomètres de Châteauroux et à 10 kilomètres d'Issoudun. Sa rencontre avec Pierre Rousseau, maire de la commune de Saint-Valentin, un village de 285 habitants, laisse présager un jumelage possible entre les deux municipalités. Il existe d'autres villes connues sous le vocable de Saint-Valentin en Autriche et Sakuto-Cho (de son nom japonais) au Japon. L'idée de créer des jumelages est lancée dans les esprits, mais il faut attendre encore quelques années avant de pouvoir la réaliser.

À la suite d'un échange de correspondance avec le maire Harunori Emi, le conseil municipal de Saint-Valentin au Québec accepte le jumelage avec la ville japonaise de Sakuto-Cho, le 4 mars 1997. Dans le cadre de ce jumelage, un voyage au Japon est organisé, largement subventionné, par le gouvernement japonais.

Un acte de jumelage est finalement conclu le 24 octobre 1997 entre Saint-Valentin et Sakuto-Cho dont le libellé se lit comme suit :

« Réunis par leur foi en l'Amour et l'Amitié ainsi que par les actions qu'ils posent pour les promouvoir. Certains de répondre aux aspirations des habitants

Lacolle gagne du terrain

Le 31 juillet 2001, Saint-Valentin perd, au profit du village de Lacolle, une partie de son territoire. En son âme et conscience, au moment de l'adoption du règlement, le maire Yvon Landry s'abstient de se prononcer sur ce nouveau détachement territorial de la municipalité.

des deux collectivités et à travers eux, à tous ceux du Canada et du Japon. Les maires, M. René Trahan de Saint-Valentin, et M. Harunori Emi de Sakuto-Cho, ont souhaité favoriser ces relations internationales amicales en procédant au jumelage de Saint-Valentin et de Sakuto-Cho.

Ce jumelage, au-delà des liens éternels et des échanges entre leurs habitants, contribuera aussi à ouvrir un chemin qui conduit vers l'Amour, l'Amitié et la Paix entre toutes les nations et dans le monde entier »⁷.



Source : Archives de La Fraisière Louis-Hébert

Visite de la lieutenant gouverneur, Lise Thibault, au festival annuel de 1998. Sont présents Roger Fortin bénévole de l'année, le maire René Trahan et son épouse et Luc Van Velzen.

7. Archives de la municipalité de Saint-Valentin, procès-verbaux des réunions du conseil municipal, année 1997.

Table des matières

Messages	3
Présentation	7
Chapitre 1 - Aux origines de Saint-Valentin, les seigneuries de Léry et de Lacolle	9
Au temps du régime seigneurial	9
Sous l'emprise des Britanniques : le seigneur Gabriel Christie	13
L'arrivée des Stott	16
Les successeurs de Gabriel Christie	18
Les rébellions de 1837 et 1838 dans le comté de L'Acadie	21
Chapitre 2 - La création et l'évolution de la paroisse de Saint-Valentin	27
L'établissement d'une chapelle	27
Pour une nouvelle église	30
Démembrement d'une partie de la paroisse	32
Le déplacement de l'église	36
Un nouveau démembrement de la paroisse	41
Chapitre 3 - La Commission scolaire de Saint-Valentin	51
Un tour d'horizon de la situation scolaire	51
Les premières écoles locales	54
Des commissaires d'écoles sous la juridiction des districts municipaux	57
Création de la commission scolaire de Saint-Valentin	61
Les inspecteurs, un état des écoles	62
L'école du village	68
Une nouvelle ère dans l'éducation au Québec	71
Chapitre 4 - De la fondation au démembrement de Saint-Valentin	73
Du rapport Durham aux fondements du système municipal	73
Les premières décisions	76
Vente de l'alcool en toute liberté ?	79
À un tournant de son histoire	87
La protection de la santé	88
Chapitre 5 - Entre les deux guerres Saint-Valentin prend son envol	91
Les chemins de Saint-Valentin	91
La crise de la conscription de 1917	97
Le krach boursier de New York provoque le chômage	100
Une taxe pour aider l'Université de Montréal	102
À bas le communisme ? Ou un brin de xénophobie ?	105
La conscription devient à nouveau un enjeu important	108
Un appui à Duplessis	111
Chapitre 6 - À l'ère du changement et de la modernisation	115
La protection contre les incendies	115
Modernisation de Saint-Valentin	119
L'environnement, à l'avant-scène de la politique municipale	123
Des prises de position politique	139
Une ouverture sur le monde	142

